

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) « TRAME VERTE ET BLEUE »

Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique

PLUi arrêté par délibération du conseil
communautaire du 11 décembre 2025

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Pérenniser le maillage écologique existant et en amplifier la fonctionnalité	6
1.1. Protéger les réservoirs de biodiversité	6
1.2 Protéger les milieux naturels remarquables (milieux humides, pelouses sèches)	7
1.3 Préserver les corridors écologiques	10
1.4 Préserver le réseau hydrographique, les berges et les plans d'eau existants constitutifs de la trame bleue	10
2. Limiter ou réduire les dysfonctionnements de la trame verte et bleue.....	11
2.1 Limiter le développement de l'urbanisation au contact de la trame verte et bleue	11
2.2 Favoriser la perméabilité des infrastructures de déplacements actuelles et futures	11
2.3 Permettre la mise en valeur des sites remarquables visant au maintien de leur fonctionnalité écologique	12
2.4 Traiter les espaces de transition urbain/rural de façon qualitative (clôtures)	12
3. Restaurer les continuités écologiques dégradées.....	14
3.1 Restaurer les continuités écologiques dégradées	14
3.2 Renforcer le maillage de haies bocagères dans les secteurs dégradés	29
3.3 Renforcer les ripisylves le long des cours d'eau	29
4. Favoriser la présence de la nature en ville	32
4.1 Préserver et renforcer les espaces de nature existants au sein du tissu urbain	32
4.2 Préserver les espaces de nature existants au sein du tissu urbain de Besançon	34
4.3 Intégrer la trame noire au maillage écologique (trame noire)	36
4.4 Renforcer la continuité et la vitalité des sols (trame brune)	36
ANNEXES – FICHES COMMUNALES	37



Introduction

Les politiques publiques visent la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (art. L 101-2 du code de l'urbanisme) et peuvent s'appuyer sur le dispositif de la trame verte et bleue pour cela. La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau (art. R 371-17 du code de l'environnement), et elle doit notamment permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional de se déplacer pour assurer leur cycle et favoriser leur capacité d'adaptation (R371-18 du même code). Elle s'applique à l'ensemble du territoire national.

Ce dispositif s'appuie sur différents éléments :

1. les réservoirs de biodiversité : ces espaces présentant une richesse biologique avérée ou potentielle constituent les cœurs ou noyau du réseau écologique. Les espèces y trouvent les conditions nécessaires à leurs différentes fonctions vitales (se déplacer, s'abriter, se nourrir, se reproduire).
2. les corridors écologiques : ces milieux assurent la connexion des différents réservoirs de biodiversité et la mise en réseau des milieux naturels constitutifs de la trame verte et bleue. Ils assurent ainsi les déplacements des espèces au sein du territoire et permettent des échanges biologiques.

De manière générale, les documents de planification doivent respecter le code de l'urbanisme en garantissant « La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ». (L101-2 du code de l'urbanisme).

L'OAP trame verte bleue comprend le présent document et ses annexes.

L'OAP trame verte et bleue répond aux objectifs du PADD du PLUi du Grand Besançon Métropole visant à protéger les milieux naturels, à préserver la biodiversité, les écosystèmes, à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques afin de pérenniser un réseau écologique cohérent et fonctionnel à l'échelle du territoire communautaire.

Cette OAP s'appuie notamment sur la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui vise à prévenir, limiter ou compenser les impacts négatifs de certains projets sur l'environnement.

La trame verte et bleue décrite dans cette OAP s'inscrit plus globalement dans la déclinaison de la trame verte et bleue du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté.

La TVB du PLUi de Grand Besançon Métropole s'appuie aussi sur l'étude d'une trame verte et bleue à l'échelle du Grand Besançon Métropole, regroupant les milieux naturels en cinq sous-trames :

- Les **milieux forestiers** : les milieux arborés couvrent une majeure partie des espaces naturels du territoire communautaire et offrent des espaces refuges et de déplacements aux espèces liées à ces milieux.
- Les **milieux agro-paysagers** : les prairies et les éléments de bocages (haies, arbres isolés) forment des complexes agro-paysagers d'intérêt écologique.
- Les **milieux aquatiques** : l'ensemble du réseau hydrographique est considéré comme un réseau écologique à part entière, les cours d'eau remplissant à la fois des fonctions de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.
- Les **milieux humides** : ces milieux abritent une biodiversité remarquable et remplissant également des fonctions écosystémiques (rôles de régulation des crues, de soutien des étiages, de stockage du CO₂ ou d'épuration des eaux de surface, ...). Ils sont sensibles aux activités humaines (travail du sol par exemple).
- Les **pelouses sèches**¹ : ces milieux présentent une richesse biologique importante et se développent dans des conditions bien spécifiques de substrats et d'expositions. Ils sont sensibles aux activités humaines et tendent à s'enfricher.

¹ Les pelouses sèches sont des prairies naturelles sur sols pauvres et bien drainés, où poussent des plantes adaptées à des conditions arides. Elles abritent souvent une grande diversité de plantes et d'insectes.

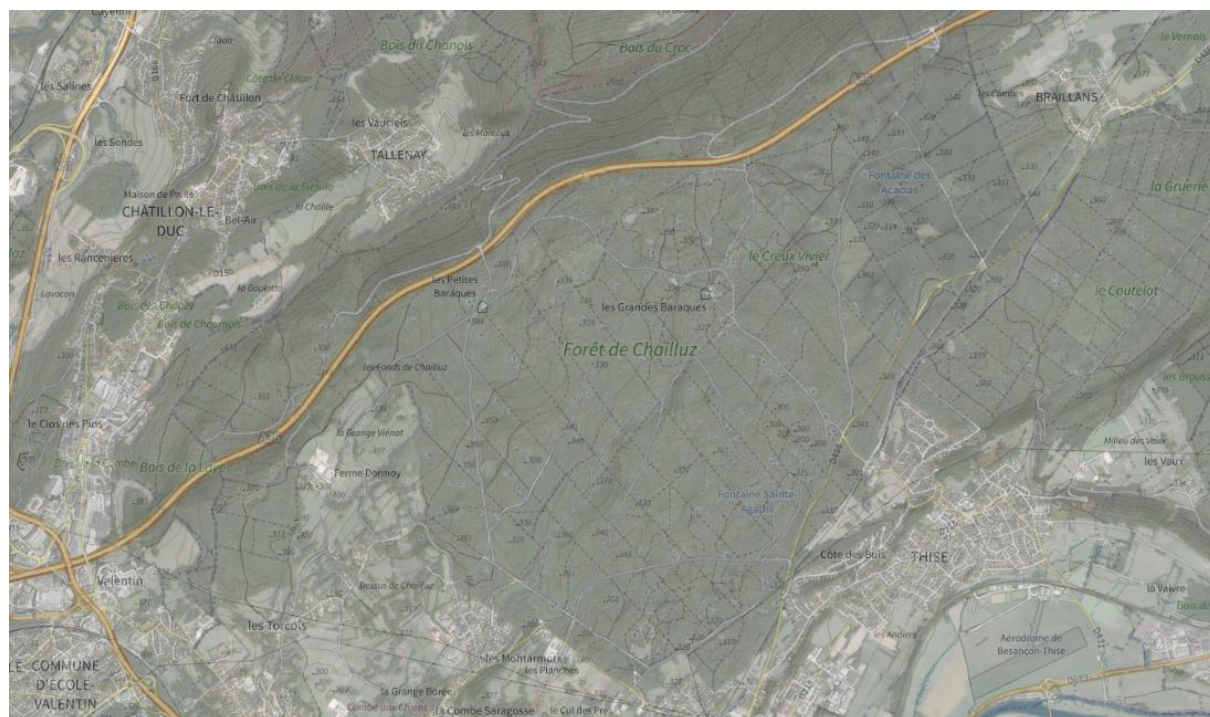
1. Pérenniser le maillage écologique existant et en amplifier la fonctionnalité

1.1. Protéger les réservoirs de biodiversité

Cette protection s'applique à tous les réservoirs de biodiversité qu'ils soient identifiés comme majeurs à l'échelle du SCoT (jouant un rôle à l'échelle régionale), secondaires (jouant un rôle à l'échelle du SCoT) et locaux qui jouent des rôles à l'échelle locale (communale).

Certains réservoirs de biodiversité font déjà l'objet d'une protection via des zonages réglementaires, tandis que d'autres présentent des fonctions appelant à leur maintien (prairies permanentes accompagnées de haies/bosquets/arbres isolés, massifs boisés à forte compacité, ...).

Dans leur ensemble, les réservoirs de biodiversité représentés sur la cartographie à l'échelle du Grand Besançon Métropole et à l'échelle des communes (cf. fiches communales en annexe) sont protégés. C'est-à-dire que leur fonctionnalité écologique n'est pas entravée, ni la reproduction, ni la circulation des espèces. L'urbanisation y est autorisée en bordure. Le mitage des réservoirs de biodiversité par de l'urbanisation n'est pas autorisée à l'exception des exploitations agricoles, forestières et des équipements publics.



La forêt de Chailluz, réservoir de biodiversité forestier majeur de GBM (@ IGN – Géoportail)

1.2 Protéger les milieux naturels remarquables (milieux humides, pelouses sèches)

Les **pelouses sèches**, du fait de leur importante fonction écologique sont des secteurs à fort enjeux de maintien retenus. Les milieux humides **à très fort et fort enjeu de maintien**² sont protégés. Les secteurs concernés sont :

- La vallée du Doubs qui abrite au sein de ses méandres des milieux à fort enjeux pour la préservation de la biodiversité ainsi que la plupart des sites de pelouses sèches présents sur le territoire communautaire sur les versants collinaires.
- La vallée de l'Ognon qui abrite du fait de sa configuration de plaine alluviale des milieux humides à forts et très forts enjeux de maintien de grandes superficies.
- Le marais de Saône qui abrite de nombreux milieux humides à forts et très forts enjeux de maintien.
- Les cours d'eau situés dans l'ouest du territoire communautaire, qui constituent un réseau de milieux humides à moyen enjeu de maintien, interconnectés et en lien avec la vallée de l'Ognon plus au nord.



Vallée du Doubs



Vallée de l'Ognon



Marais de Saône

Photos : ©Arthur Remy Urbanisme & Paysage, Sonia Fontaine, Rémi Bercovitz, Mosaïque Environnement et Confluence Patrimoine

Dans ces secteurs, les milieux humides et les pelouses sèches sont protégés strictement de tout projet d'urbanisation à l'exception des abris de pâture pour des pratiques agricoles adaptées permettant le maintien de ces milieux et de leurs fonctionnalités.

Il est cependant autorisé dans ces secteurs les activités et aménagements permettant leur découverte et valorisation (cf. orientation 2.3).

Pour **les milieux humides à moyen et faible enjeu de maintien**, les porteurs de projets devront appliquer le principe visant à éviter, réduire ou compenser les atteintes à ces milieux conformément à la disposition 2-01 du SDAGE.

² L'enjeu de maintien a été hiérarchisé dans le cadre du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté au regard de 5 fonctions remplies : forte valeur patrimoniale, fonction biologique majeure, régulation des crues, protection des captages en eaux et protection des masses d'eaux.

Les milieux humides

Enjeu de maintien du milieu humide
selon les fonctions remplies

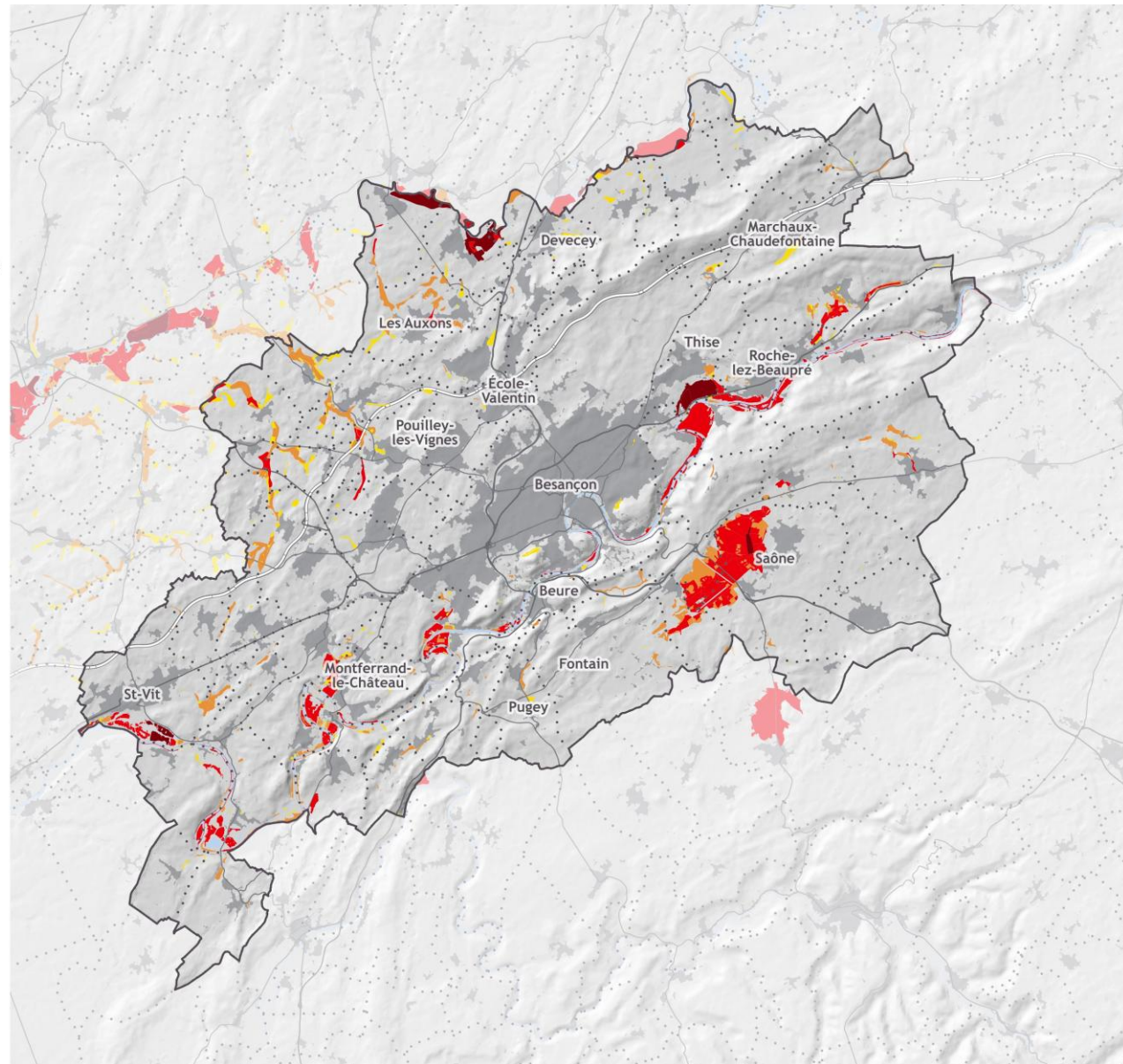
- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible

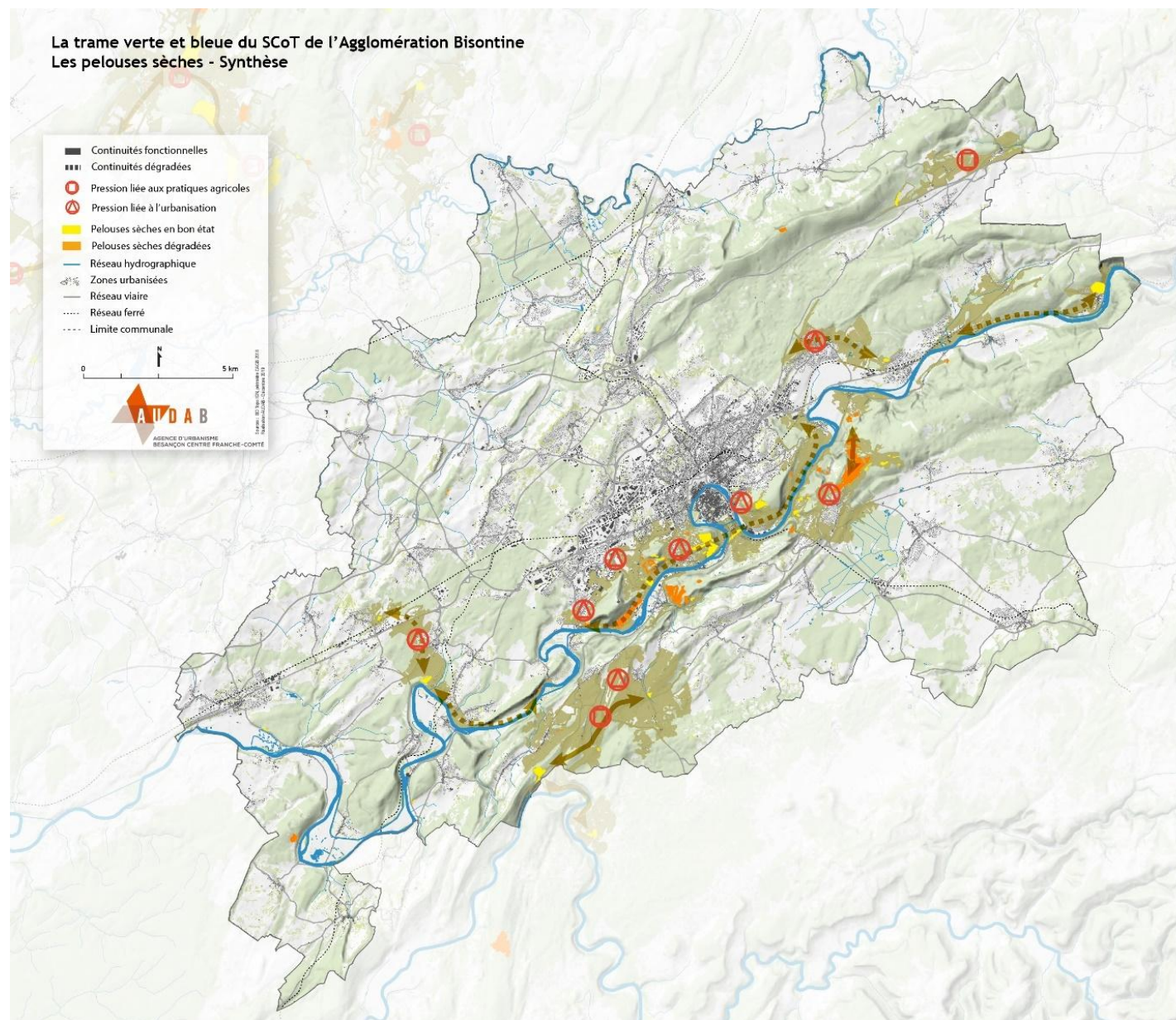
- Tache urbaine
- Axe de circulation
 - Autoroutes
 - Routes principales
 - Routes secondaires

0 N 5 km



AUDAB - 2021
Sources: IGN BDTopo, CEN





1.3 Préserver les corridors écologiques

Les corridors écologiques sont préservés selon la séquence ERC : éviter autant que possible les impacts sur la Trame verte et bleue ; à défaut, les réduire ; puis les compenser.

Dans les milieux naturels supports des corridors écologiques représentés sur la cartographie à l'échelle du Grand Besançon Métropole et à l'échelle des communes (cf. fiches communales en annexe), l'urbanisation reste l'exception.

Toutefois, au sein des secteurs voués à être urbanisés, les milieux naturels existants (toutes trames naturelles confondues) supports des continuités écologiques sont préservés.

1.4 Préserver le réseau hydrographique, les berges et les plans d'eau existants constitutifs de la trame bleue

Les eaux de surface et leurs abords sont préservés, ainsi que leur fonctionnalité écologique par :

- La préservation des linéaires arbustifs et boisés le long des cours d'eau (ripisylves³) ;
- La préservation d'un fuseau herbacé de part et d'autre des linéaires aquatiques et en périphérie des plans d'eau, d'une largeur de 5 mètres et faisant l'objet d'une gestion favorisant la biodiversité et réduisant les pollutions des eaux de surface ;
- La préservation du caractère naturel des cours d'eau et la limitation des opérations d'aménagements (recalibrage) ;
- La préservation voire la restauration de la qualité des cours d'eau, qui détermine la survie des espèces aquatiques (récupération des déchets, plantation de plantes filtrantes, ...)
- L'évitement des nouveaux ouvrages faisant obstacle à l'écoulement des eaux.

En dehors des secteurs réglementés par les PPRi en vigueur (Doubs, Ognon), un maintien des zones d'expansion de crues est opéré par la préservation d'une bande de 5 mètres par rapport aux berges des cours d'eau et ruisseaux présents sur le territoire, non urbanisable afin de limiter le risque d'inondation par débordement des cours d'eau et ses impacts.

³ La ripisylve est la végétation qui pousse le long des cours d'eau, composée principalement d'arbres, d'arbustes et de plantes. Elle joue un rôle important en protégeant les berges et en préservant la biodiversité.

2. Limiter ou réduire les dysfonctionnements de la trame verte et bleue

2.1 Limiter le développement de l'urbanisation au contact de la trame verte et bleue

Pour préserver le réseau écologique à l'échelle du territoire communautaire, l'objectif est de limiter ou réduire les sources de dysfonctionnements de ce réseau, comme le développement de l'urbanisation qui tend à détruire les milieux supports de la trame verte, les fragmenter ou à limiter leur fonctionnement.

Pour réduire l'impact de l'urbanisation sur la trame verte et bleue, sont :

- Définies des limites d'expansion urbaine lorsqu'une zone construite est en contact direct avec des milieux naturels qui soutiennent la trame verte et bleue.
- Évitées la formation des goulots d'étranglement liée au développement de conurbations et conduisant à la rupture de continuités écologiques.
- Instaurées des zones de transition entre la tache urbaine et les milieux naturels supports de la trame verte et bleue afin d'améliorer la fonctionnalité du réseau écologique notamment des zones de jardin où les constructions sont limitées à des annexes.

Les espaces de transition entre les secteurs urbanisés et les espaces ruraux à dominante agricole et naturelle font l'objet d'une attention particulière visant à assurer la cohérence et la fonctionnalité écologique des milieux naturels présents. Les espaces de projets assurent **une transition douce en s'appuyant sur des aménagements légers** qui contribueront au maintien voire à l'amélioration de la trame verte et bleue, créant des espaces tampon limitant les impacts.



Scénario de traitement de la frange urbaine en contact de plaine agricole

©Arthur Remy Urbanisme & Paysage, Sonia Fontaine, Rémi Bercovitz, Mosaïque Environnement et Confluence Patrimoine

2.2 Favoriser la perméabilité des infrastructures de déplacements actuelles et futures

Pour améliorer la fonctionnalité du réseau écologique, ponctuellement perturbé par les infrastructures de déplacement routier et ferré, les espaces facilitant la mise en œuvre de passages à faune, seront identifiés en concertation avec les gestionnaires de réseaux.

Concernant la réalisation de nouvelles infrastructures de déplacement, les projets devront veiller à préserver la perméabilité écologique de part et d'autre de l'axe en veillant à éviter les secteurs de la trame verte et bleue les plus fragiles et/ou ceux ayant le plus d'intérêt au regard de leur fonction écologique.

Dans leur aménagement, le projet d'infrastructure tiendra compte au mieux du relief existant et des milieux naturels présents afin de les intégrer. Les éléments de végétation intégrés au projet devront contribuer à la trame verte et bleue, par leur localisation, le choix des essences, leur structuration et plus globalement leur inscription dans

l'écosystème environnant. De ce fait, les espèces exotiques envahissantes sont à proscrire, les espèces locales sont à choisir en fonction de leur compatibilité avec la flore et la faune déjà implantées.

Des passages à faune devront être aménagés de façon à restaurer les continuités impactées, en tenant compte de leur localisation, des habitats et des espèces impactés.

2.3 Permettre la mise en valeur des sites remarquables visant au maintien de leur fonctionnalité écologique

Pour une valorisation agro-pastorale, écologique, pédagogique, touristique ou de loisirs, les projets d'aménagements légers, de réhabilitation et d'extension de bâtiments existants sont autorisés. Les espaces les plus fragiles ne sont pas concernés, la fréquentation doit y être maîtrisée.

Ainsi, des aménagements pourront être réalisés à proximité ou au sein des milieux supports de la trame verte et bleue, aux conditions suivantes :

- Ils répondent uniquement aux objectifs de valorisation agro-pastorale, écologique, pédagogique, touristique ou de loisirs ;
- Ils tiennent compte des caractéristiques naturelles du site (relief, géologie, hydrologie, végétation et espèces, etc) ;
- A minima, ils ne perturbent pas la fonctionnalité écologique du milieu voire ils contribuent à l'améliorer (par exemple par des opérations de gestion extensive, de renaturation, de reconnexion écologique) ;
- La fréquentation induite par ces aménagements ne perturbe pas le fonctionnement écologique du site par la suite.

2.4 Traiter les espaces de transition urbain/rural de façon qualitative (clôtures)

La perméabilité des secteurs de projet avec les espaces agricoles et naturels proches est recherchée en priorité par **l'absence de clôtures**. Si une clôture s'avère indispensable, le principe doit rester de clôturer sans entraver la faune par des **clôtures naturelles et perméables**. Les clôtures situées en limite entre espaces urbains et les zones naturelles ou agricoles doivent, sauf justification particulière, intégrer des dispositifs favorisant le passage de la petite faune. Qu'elles soient minérales, grillagées ou mixtes, toutes les clôtures doivent être conçues pour faciliter la circulation des petits animaux. Il est également recommandé d'éviter les poteaux creux non protégés par un chapeau au sommet, afin de prévenir les risques de piégeage de certaines espèces, notamment les oiseaux.

Les clôtures potentiellement dangereuses, comme les barbelés, doivent être évitées autant que possible. Il est préférable de privilégier d'autres dispositifs de "confinement", tels que les clôtures électriques, qui permettent de limiter les risques de blessures pour la faune.

Effectivement, suivant leur nature, leur configuration et leur implantation, les clôtures se transforment en un obstacle infranchissable qui piège les animaux. Mal conçues, elles participent à la réduction des espaces de vie et de la biodiversité.

Il convient de s'assurer que la clôture ne constitue pas un obstacle ou un danger pour l'ensemble de la faune. Cela passe par des aménagements simples :

- prévoir, selon les cas, des "points de passage", au niveau du sol pour la petite faune.

La taille des mailles ou du passage est décisive

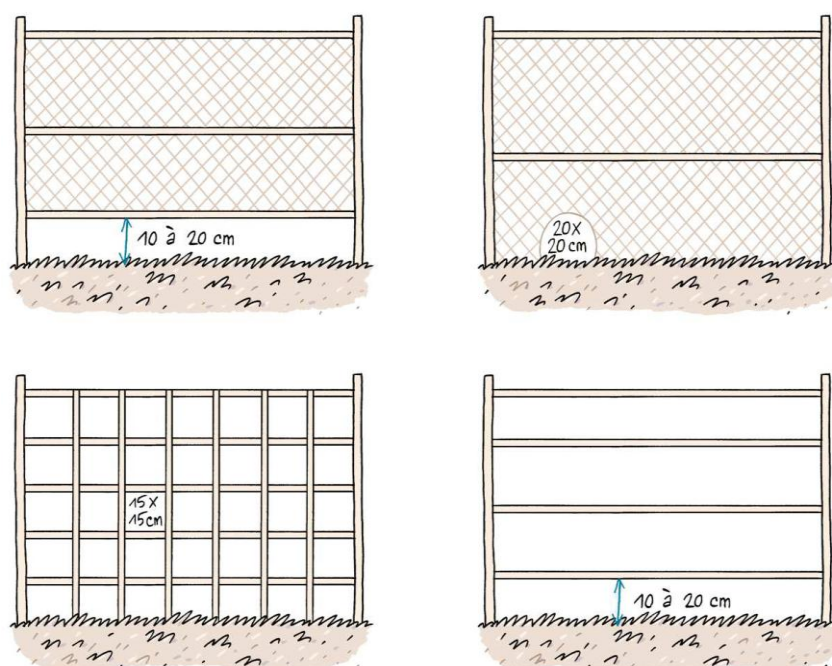
- Sous 5 cm, elle permet le passage de la très petite faune qui seule peut se mouvoir librement (grenouilles, crapauds, orvets, petits rongeurs).
 - Dans les zones connues pour héberger des hérissons, évitez les mailles de moins de 12 cm de largeur, dans lesquelles ils peuvent se retrouver coincés.
 - A partir de 13 cm, les petits mammifères comme les lapins et renards peuvent passer et circuler librement.
- privilégier des "clôtures naturelles" (de type haies, facines, etc.). Les haies seront composées d'essences variées, de hauteurs différentes et incluront des espèces mellifères et des arbustes à baies.
 - privilégier des clôtures "mixtes", associant des haies plantées doublées de clôtures "perméables" à la petite faune, constitue un bon compromis.

- adopter des formes favorables à la faune et la flore pour les nouvelles clôtures, en s'inspirant du patrimoine ancien (comme les murets en pierre).

Loin de se limiter à un simple rôle d'obstacle à minimiser, la clôture peut également être un support à la biodiversité et avoir un effet positif. C'est le cas de certains anciens murets, éléments du patrimoine architectural du territoire, dont les irrégularités, les aspérités et les cavités constituent autant de niches et de nids pour les oiseaux, les rongeurs, les reptiles (lézards), les insectes, les amphibiens et les plantes. Les haies représentent également une forme de clôture à privilégier dans l'espace naturel. En effet, l'implantation de haies en guise de limite offre une fonction nourricière et des abris pour les oiseaux et les insectes.

Opter pour des clôtures qui favorisent la libre circulation de la petite faune sauvage

Exemples de clôtures facilitant la circulation de la petite faune



Privilégier une clôture permettant le passage de la petite faune



Favoriser les clôtures plantées



3. Restaurer les continuités écologiques dégradées

3.1 Restaurer les continuités écologiques dégradées

Il est essentiel de maintenir une continuité d'espaces végétaux pour permettre aux espèces de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à un autre ainsi que pour des raisons de santé humaine et pour bénéficier des services écosystémiques rendus par ces espaces végétaux.

A l'échelle du Grand Besançon Métropole, **6 secteurs à enjeux** appellent à des actions spécifiques et prioritaires pour restaurer les continuités écologiques identifiées.

Les secteurs à enjeux de restauration dans le Grand Besançon Métropole

Trame Verte et Bleue du PLUi de Grand Besançon Métropole
Synthèse des sous-trames

Les sous-trames écologiques

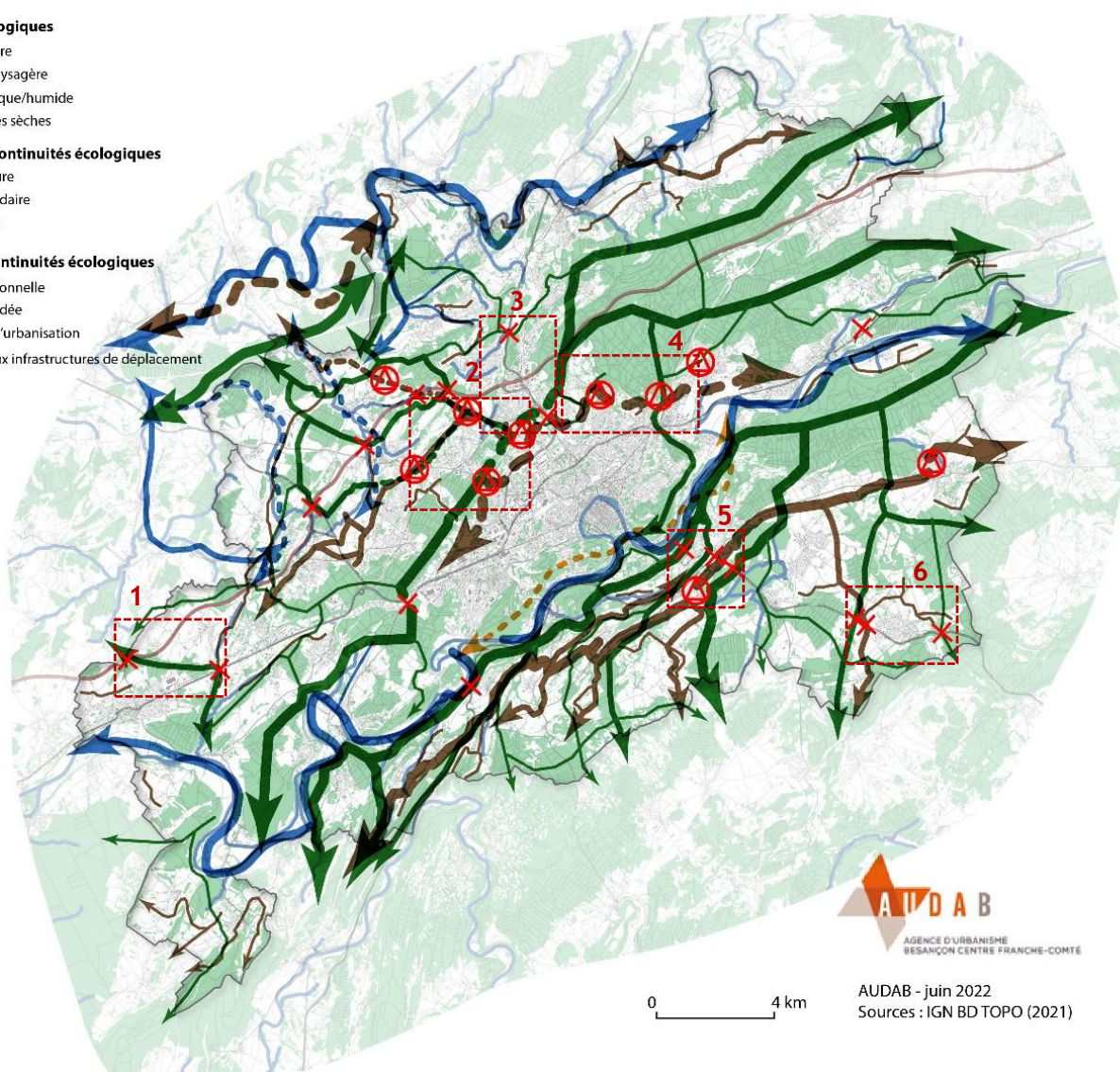
- SS-trame forestière
- SS-trame agro-paysagère
- SS-trames aquatique/humide
- SS-trame pelouses sèches

Hierarchisation des continuités écologiques

- Continuité majeure
- Continuité secondaire
- Continuité locale

Fonctionnalité des continuités écologiques

- Continuité fonctionnelle
- Continuité dégradée
- Pressions liées à l'urbanisation
- Pressions liées aux infrastructures de déplacement



Enjeux généraux :

Tous les secteurs présentent des continuités forestières et agro-paysagères qui, bien que majoritairement fonctionnelles, sont dégradées par l'urbanisation et les infrastructures de transport (autoroutes, routes, lignes ferrées). Ces perturbations engendrent des discontinuités dans les trames écologiques, compliquant le déplacement des espèces. Certaines zones, notamment dans les secteurs urbains, manquent de continuités vertes et d'espaces naturels connectés, ce qui affecte la biodiversité.

Orientations générales :

De manière générale, les 6 secteurs à fort enjeux identifiés sont concernés par l'une ou l'autre des orientations suivantes :

- **Orientation 1 : La prise en compte de la trame verte et bleue lors de projets d'urbanisation et de création de nouvelles infrastructures de transport** au niveau des trames écologiques présentes ;
- **Orientation 2 : La préservation et une amélioration de la fonctionnalité des passages à faune existants, la transformation des infrastructures existantes** (actuelles petites routes et passages à bétail et piéton peu empruntés) **en passage à faune et la création de passages à faune** en priorisant les infrastructures infranchissables : les voies ferrées, les autoroutes, les routes présentant deux voies de circulation ou plus, les routes équipées de barrières ;

Les passages dit « toute faune » (20 mètres de large et plus) sont réservés aux grandes infrastructures de type voies ferrées ou infrastructures routières de grande largeur (2x2 voies et plus). Ils doivent être positionnés environ tous les 2Km. Ils permettent à toute taille de faune de traverser les infrastructures ;

Les passages « petite faune » doivent permettre à la faune de petite taille de traverser l'infrastructure tous les 300m. La largeur de ces passages dépend du type de faune visé. Il varie de quelques mètres à 7 mètres de large. Par exemple, il peut s'agir d'une simple buse d'1,5m de large pour permettre l'écoulement d'un petit ruisseau et le passage des amphibiens. On peut également mettre en place des passages à chiroptères au-dessus des infrastructures. Ces aménagements demeurent insuffisants pour les animaux de grande taille comme les chevreuils qui ont besoin d'un passage « toute faune ». Ainsi, la vocation des passages « petite faune » reste de permettre la traversée de l'infrastructure à des espèces spécifiques et aux espèces de petite taille ayant des limites en termes de distances.

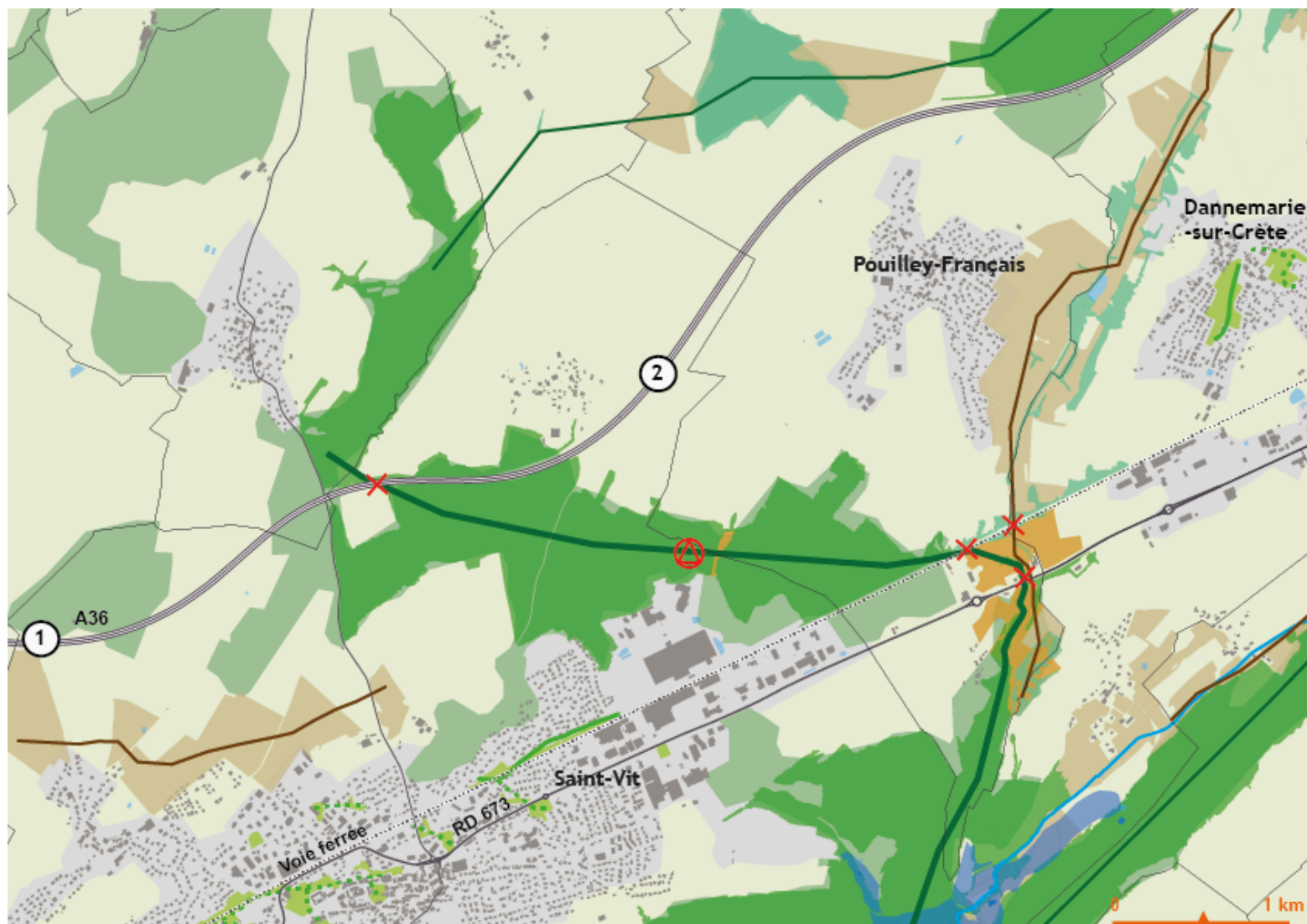
- **Orientation 3 : La création et le renforcement des trames infra urbaines** en lien avec les trames périphériques. Pour cela plusieurs actions sont nécessaires :
 - Une végétalisation des espaces urbains dans la continuité des patchs végétaux déjà présents ;
 - Le développement d'un réseau bocager des villes de qualité en proposant des essences locales, différentes strates végétales et une largeur de plusieurs mètres des ouvertures dans le bas des clôtures pour faire passer la petite faune et une suppression des obstacles à la circulation dans l'espace public et privé : remplacer les murs et clôtures par des haies de qualité, à défaut créer.

Il serait souhaitable que les particuliers soient attentifs à une gestion différenciée des jardins des particuliers et des espaces verts publics favorable au développement de la biodiversité (fauche préférée à la tonte, espaces d'herbes hautes et de fourrés).

De manière générale, la **restauration des trames écologiques fragmentées** est à prioriser pour celles qui ont une importance majeure et la **renaturation de friches** doit permettre de consolider les continuités écologiques.

Par ailleurs, dans le cas de projets entraînant une dégradation de la trame verte et bleue identifiée et en l'absence d'une alternative non impactante, il appartiendra au porteur de projet de justifier les impacts sur la trame verte et bleue et de définir les mesures visant préférence à éviter les impacts sur la trame verte et bleue ; à défaut les réduire ; et, en dernier lieu, les compenser (recréation de la continuité écologique impactée par exemple).

SECTEUR 1/6 : continuités secondaires forestières et aquatiques à l'Ouest de Besançon (St Vit / Dannemarie -sur-Crète)



Continuité écologique :

Majeure	Secondaire	Locale	
			Forestière
			Agro paysagère
			Aquatique
			Infra-urbaine
			Pelouses sèches

Réservoir écologique :

Majeur	Secondaire	Local	
			Forestier
			Agro paysager
			Milieus humides
			Milieus aquatique
			Infra-urbain
			Pelouses sèches

Fonctionnalité écologique :

	Continuité fonctionnelle
	Continuité dégradée
	Pressions liées à l'urbanisation
	Pressions liées aux infrastructures de déplacement
	Ecopont fonctionnel crée sur l'A36
	Passage à faune potentiel



Enjeux & orientations :

Ce secteur est localisé sur les communes de **St-Vit, Pouilley-Français et Dannemarie-sur-Crête**, à l'Ouest de **Besançon**. Les continuités de ce secteur assurent des liaisons entre **la vallée de l'Ognon au nord et la vallée du Doubs au sud**. Le secteur comprend **une continuité forestière secondaire** et **deux locales** qui sont fonctionnelles mais qui présentent plusieurs points de ruptures causés par l'autoroute **A36** et **la RD 673**. Le secteur est aussi traversé par deux continuités **agro-paysagères locales** fonctionnelles mais qui présentent plusieurs points de ruptures causés par **la RD 673**. Une **trame aquatique locale** est aussi présente dans le Sud-Est du secteur au niveau du ruisseau de Sobant.

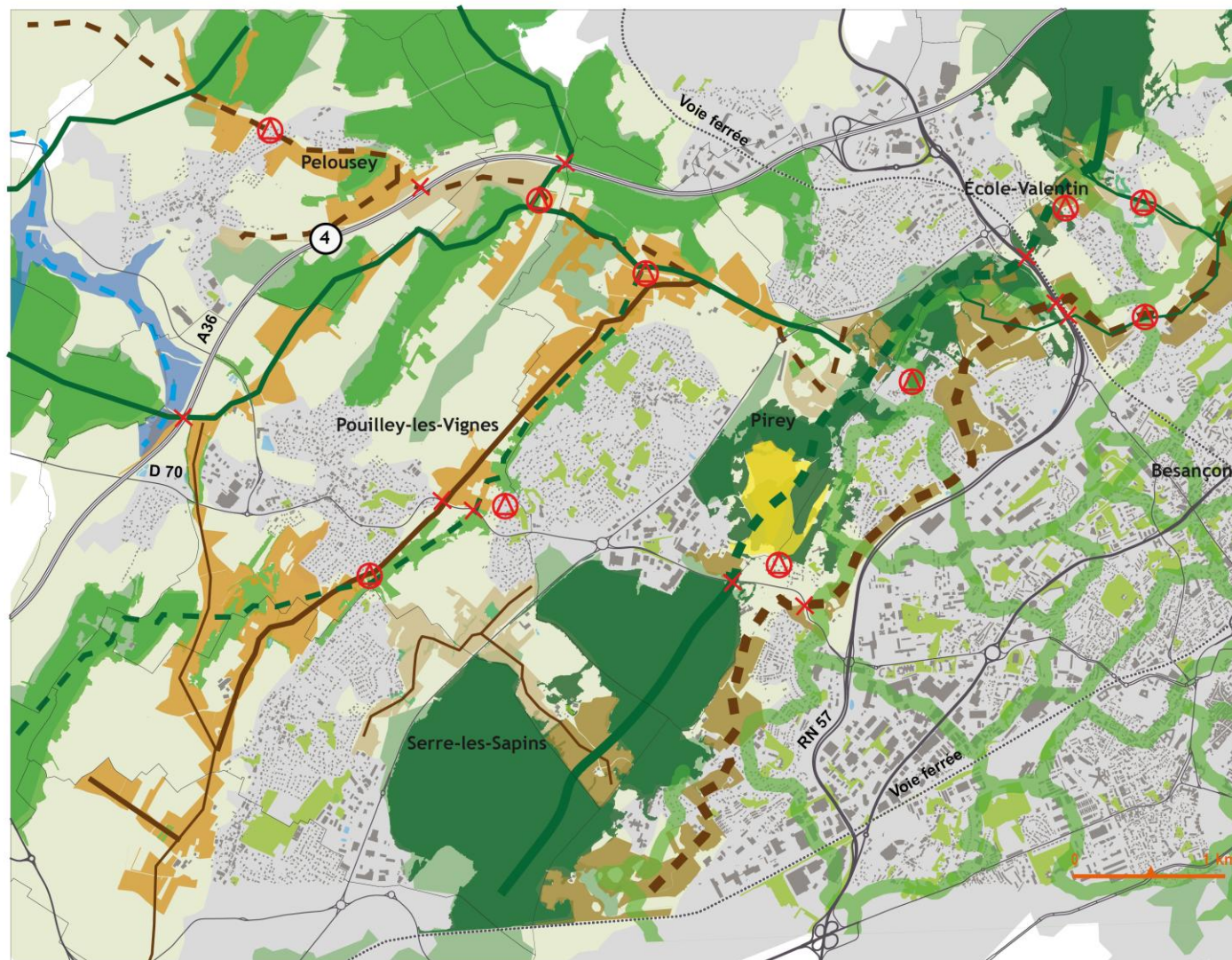
En définitive, les trames présentes dans le secteur sont **peu nombreuses** et sont **affectées pas les infrastructures de transport**.

Orientation 1 : L'urbanisation menace les continuités notamment entre les communes de Saint-Vit et Pouilley-Français ; Pouilley-Français et Dannemarie-sur-Crête, **l'urbanisation** est limitée dans ces secteurs qui ont une fonction de corridor entre la Vallée de l'Ognon et celle du Doubs.

Orientation 2 : Il n'existe pas d'infrastructures conçues à des fins de corridor écologique dans le secteur. Cependant, il existe deux tunnels pour que le bétail, les piétons et les voitures traversent **l'A36** (cf carte ci-dessus). Ces aménagements ne sont pas conçus pour permettre à la faune de circuler correctement. Ainsi, **cette orientation s'adresse aux gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires**. L'aménagement de **ces infrastructures de manière doit permettre la circulation de la faune**, en les végétalisant. Les deux autres infrastructures de transport très fréquentées sont la **ligne ferrée Besançon <> Dijon** et **la D673**. Elles coupent les trames écologiques du secteur présentes, particulièrement au niveau du Pouilley-Français. Sur ces deux infrastructures, il n'y a pas la possibilité d'aménager un passage déjà présent. La création d'un **passage à faune** sur chaque infrastructure est à envisagée à cet endroit.

Orientation 3 : Les communes de Dannemarie-sur-Crête et Saint-Vit abritent des **trames infra urbaines fragmentées**. Afin de favoriser la biodiversité, les espaces verts infra urbains sont consolidés pour **créer un réseau de continuités végétales** et pour relier cette trame infra urbaine aux trames écologiques : ici les trames agro-paysagères et la trame forestière.

SECTEUR 2/6 : continuités majeures forestière et agro-paysagère au Nord-Ouest de Besançon (Pouilley-les-Vignes / Serre-les-Sapins / Pirey / nord-ouest de Besançon)



Continuité écologique :

Majeure	Secondaire	Locale	
			Forestière
			Agro paysagère
			Aquatique
			Infra-urbaine
			Pelouses sèches

Réservoir écologique :

Majeur	Secondaire	Local	
			Forestier
			Agro paysager
			Milieux humides
			Milieux aquatique
			Infra-urbain
			Pelouses sèches

Fonctionnalité écologique :

- Continuité fonctionnelle
- Continuité dégradée
- Pressions liées à l'urbanisation
- Pressions liées aux infrastructures de déplacement
- Ecoport fonctionnel crée sur l'A36
- Passage à faune potentiel



Enjeux & Orientations :

Ce secteur est localisé sur plusieurs communes dont **Pelousey, Pirey, et le nord-ouest de la ville de Besançon**. Il abrite des trames **forestières et agro-paysagères majeures, locales et secondaires**. Certaines de ces trames sont fonctionnelles mais la plupart sont **dégradées** car elles sont entrecoupées par le **bâti** des différentes communes qu'elles traversent. Ces trames sont également rompues par plusieurs infrastructures de transport dont **l'A36**. Une **trame aquatique secondaire dégradée** est présente à l'Ouest du secteur. Des **pelouses sèches** sont présentes sur Pirey mais elles sont connectées au réseau forestier et non au réseau pelouse sèche qui ne présente pas de continuité dans le secteur. Les trames présentes dans le secteur sont orientées Nord-Est - Sud-Ouest et Est-Ouest.

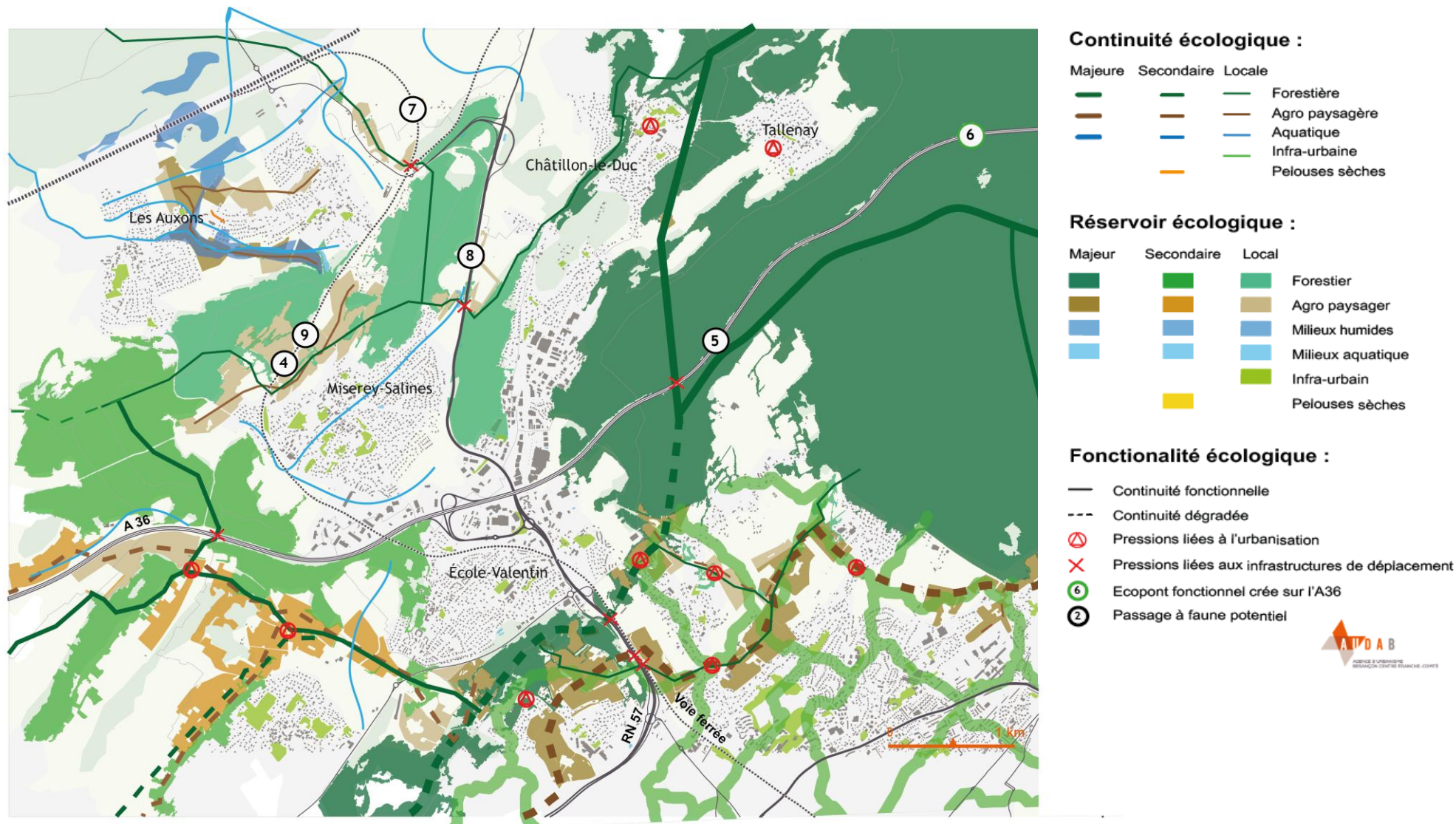
En définitive, le secteur présente de **nombreuses perturbations** négatives pour le déplacement des espèces, liées au développement de plusieurs **couronnes d'urbanisation** autour de Besançon et à la formation de **goulots d'étranglement** le long des axes routiers présents.

Orientation 1 : L'urbanisation menace les trames forestières et agro paysagères situées entre Besançon et Pirey, entre Ecole-Valentin et Besançon et entre Pouilley-les-Vignes et Serre-les-Sapins. Dans ces secteurs, **l'urbanisation** future est orientée de façon à ne pas perturber le réseau écologique tout en **restaurant, lorsque c'est possible, les continuités écologiques dégradées** notamment en privilégiant les clôtures perméables à la faune en fond de jardin.

Orientation 2 : Concernant **l'A36**, il existe un seul passage (tunnel pour que le bétail et les piétons traversent). La végétalisation du passage sous voie permettra à la faune de l'emprunter. Un passage à faune serait à envisager sur **l'A36** au niveau de **Pelousey**. Pour la **RD70** un passage à faune pourrait être envisagé au **Sud de Pirey et au niveau de Pouilley-les-Vignes**. **Le gestionnaire de cette infrastructure est invité à prendre en compte cette orientation.**

Orientation 3 : Pouilley-les-Vignes, Pirey, Serre-les-Sapins et Besançon abritent des **trames infra urbaines fragmentées** par le bâti et par les infrastructures routières. Les espaces verts infra urbains sont consolidés pour **créer une continuité urbaine** et de les **connecter aux trames écologiques périphériques** : ici les trames agro-paysagères et forestières. Par ailleurs, les communes de Pelousey et Ecole-Valentin prévoient **la préservation d'éléments de nature ou de paysage au sein de la trame bâtie** en lien avec les continuités périphériques.

**SECTEUR 3/6 : continuités majeures forestière et agro-paysagère, continuité locale forestière situées au Nord de Besançon
(Nord-Est de Besançon / Ecole-Valentin / Miserey-Salines / Les Auxons / Châtillon-le-Duc / Tallenay)**



Enjeux & Orientations :

Ce secteur est localisé au Nord de Besançon et comprend les communes de **Ecole-Valentin, Miserey-Salines, Les Auxons, Châtillon-le-Duc et Tallenay**. Il abrite des **trames forestières et agro-paysagères majeures, locales et secondaires**. Certaines de ces trames sont fonctionnelles mais la plupart sont **entrecoupées par le bâti** des communes et **par plusieurs infrastructures de transport (dont l'A36 et la RN57 doublée de la voie ferrée)**. Des **trames aquatiques locales** sont également présentes avec de nombreux ruisseaux dans l'Est du secteur. Leur continuité est assurée par des buses hydrauliques qui ont été aménagées sous les infrastructures de transport (notamment sous la voie ferrée pour le ruisseau d'Auxon). Ce type d'aménagement est bénéfique aux espèces aquatiques car il sert de corridor.

En définitive, le secteur présente **des trames importantes** mais elles sont **très dégradées** du fait de l'urbanisation et d'infrastructures de déplacements majeures. Cela cause des perturbations au niveau des déplacements est-ouest des espèces.

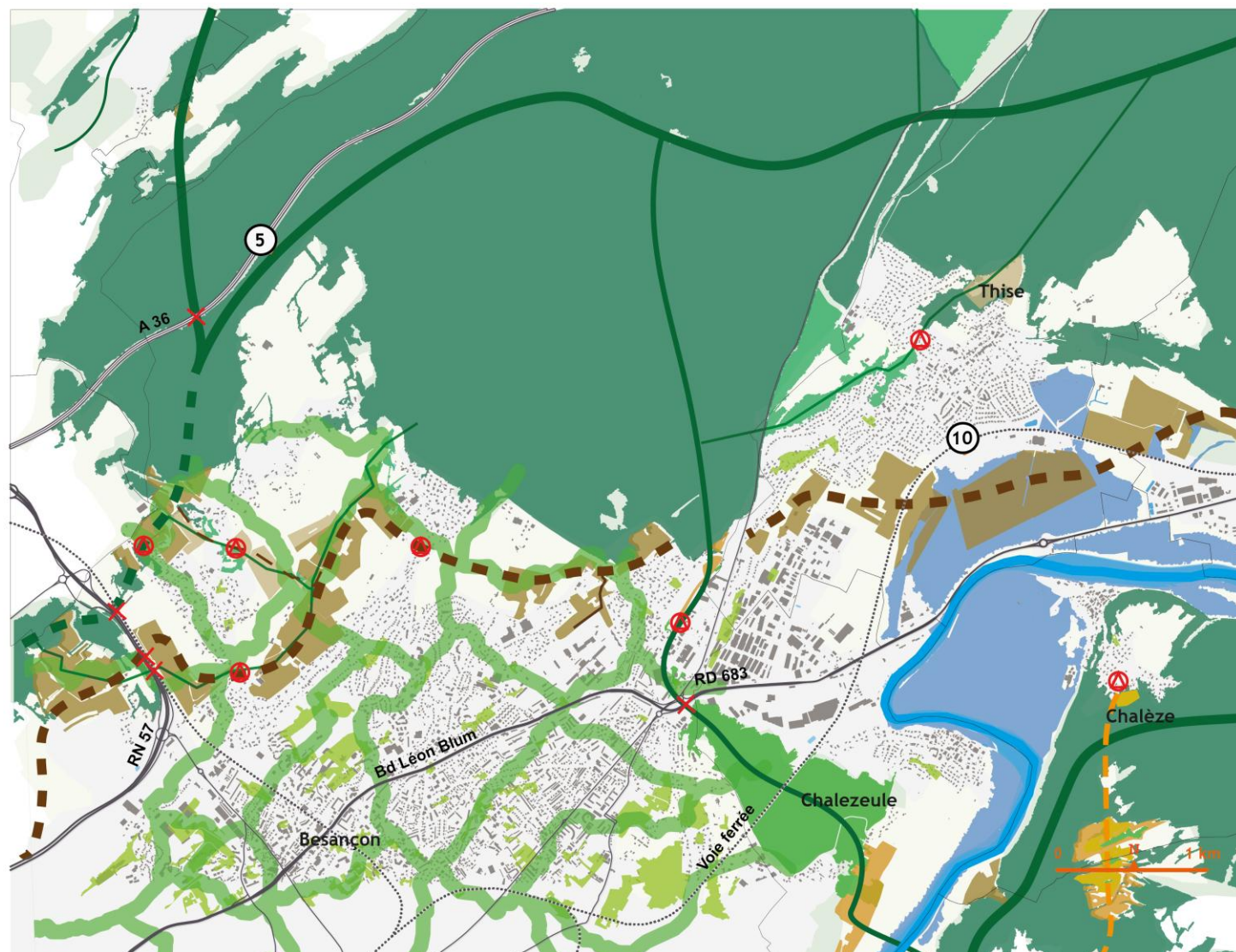
Orientation 1 : L'urbanisation menace les continuités écologiques, notamment les trames forestières et agro paysagères au niveau d'Ecole-Valentin et du nord-est de Besançon (Planches Relançons). **L'urbanisation** est limitée dans ce secteur.

Orientation 2 : Concernant l'A36, **un éco-pont a été réalisé en 2023** au niveau du bois de Chailluz. Il permet le passage de la faune terrestre ainsi que des oiseaux (tas de pierre, andains de bois, prairie mésophile, plantations arbustives et arborées). Des tunnels et ponts sont présents le long de l'A36 pour que le bétail et/ou les piétons traversent cette infrastructure, ils **nécessitent des aménagements** pour permettre à la faune de les emprunter. De plus, la **création d'un passage à faune** sur la voie ferrée et sur la RN57 entre Ecole-Valentin et Besançon est à envisager. **Le gestionnaire de ces infrastructures est invité à prendre en compte cette orientation.**

Orientation 3 : Ce secteur comporte de nombreuses **trames infra urbaines en « pas japonais »**⁴ dont la plupart sont connectées aux trames écologiques forestières et agro-paysagères. **L'amélioration de leur continuité et de leur connexion aux trames écologiques périphériques** est recherchée.

⁴ Succession de surfaces végétales généralement réduites et distantes les unes des autres ou « patches ». La succession de ces « patches » crée des corridors discontinus qui permettent à certaines espèces de circuler entre deux réservoirs de biodiversité.

SECTEUR 4/6 : continuités majeures forestière et agro-paysagère situées au Nord-Est de Besançon (Besançon / Chalezeule / Chalèze / Thise)



Continuité écologique :

Majeure	Secondaire	Locale	
			Forestière
			Agro paysagère
			Aquatique
			Infra-urbaine
			Pelouses sèches

Réservoir écologique :

Majeur	Secondaire	Local	
			Forestier
			Agro paysager
			Milieux humides
			Milieux aquatique
			Infra-urbain
			Pelouses sèches

Fonctionnalité écologique :

	Continuité fonctionnelle
	Continuité dégradée
	Pressions liées à l'urbanisation
	Pressions liées aux infrastructures de déplacement
	Ecopont fonctionnel crée sur l'A36
	Passage à faune potentiel



Enjeux & Orientations :

Ce secteur est localisé en périphérie nord-est de Besançon, sur les communes de **Besançon, Chalezeule, Chalèze et Thise**. Il présente des perturbations du fait des pressions sur les milieux agricoles et forestiers liées au développement de l'urbanisation et de la présence **d'infrastructures de transport à fort trafic (A36, RD683)**. De ce fait, la sous trame pelouses sèches secondaire et les sous trames agroforestières majeures et locales présentes dans le secteur sont **dégradées**. Les sous trames forestières sont fonctionnelles hormis la continuité majeure située dans le secteur Ouest, qui **est dégradée par la RN 57** (secteur 3/6). La continuité aquatique est quant à elle fonctionnelle dans ce secteur.

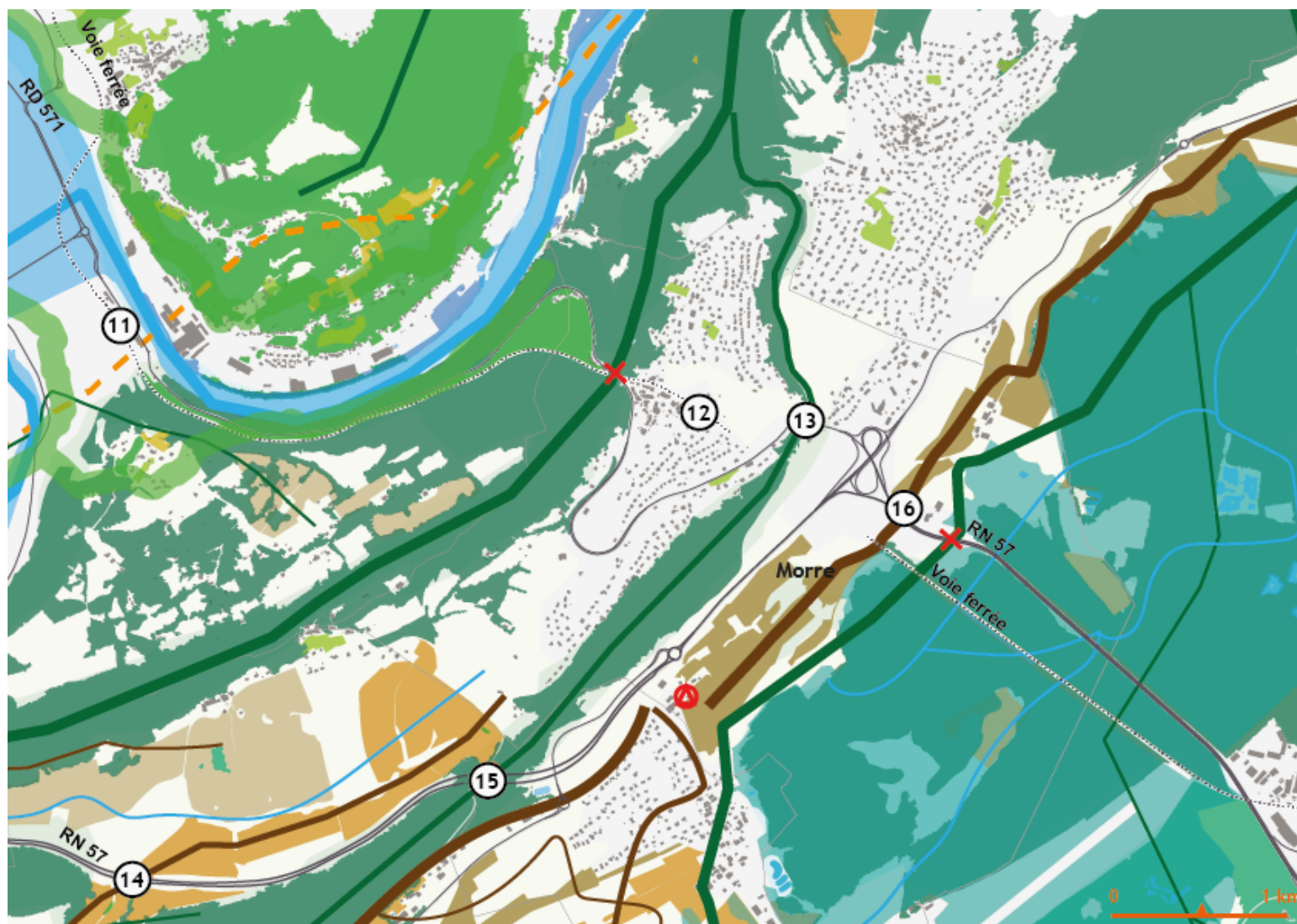
En définitive, le secteur présente des trames importantes pour assurer les déplacements de la faune. Cependant, ces trames présentent des **discontinuités** du fait des nombreuses infrastructures de transport et sont dégradées du fait de l'urbanisation des différentes communes.

Orientations 1 et 3 : La **trame infra urbaine de Thise est pérenniser** pour assurer pleinement son rôle de corridor urbain permettant de passer d'un espace forestier à l'autre. La **trame infra urbaine entre Besançon et Chalezeule étant très fragmentée**, une **trame en « pas japonais »** est envisagée, dans la continuité des patches végétaux⁵ déjà présents et **en direction des trames périphériques**.

Orientation 2 : Des tunnels et des ponts sont présents le long de **l'A36** pour que le bétail et/ou les piétons traversent cette infrastructure, leur végétalisation permettrait la faune de les utiliser. De plus, lorsque les infrastructures de transport coupent la trajectoire d'une trame écologique et qu'il n'y a pas la possibilité d'aménager un passage déjà présent, il faudrait créer de nouveaux passages à faune. C'est le cas pour les trames écologiques coupées par **la N57 au niveau d'Ecole-Valentin**. Concernant la **RD 683 et le Boulevard Léon Blum**, un passage à faune serait favorable à la trame forestière passant par Chalezeule. **Les gestionnaires de ces infrastructures sont invités à prendre en compte cette orientation**.

⁵ Les patches végétaux sont de petites zones de végétation, isolées dans un environnement différent, ici dans le milieu urbain. Ils favorisent la biodiversité locale.

SECTEUR 5/6 : continuités majeures forestière et agro-paysagère situées au Sud de Besançon (Morre / Fontain)



Continuité écologique :

Majeure	Secondaire	Locale	
			Forestière
			Agro paysagère
			Aquatique
			Infra-urbaine
			Pelouses sèches

Réservoir écologique :

Majeur	Secondaire	Local	
			Forestier
			Agro paysager
			Milieux humides
			Milieux aquatique
			Infra-urbain
			Pelouses sèches

Fonctionnalité écologique :

- Continuité fonctionnelle
- Continuité dégradée
- Pressions liées à l'urbanisation
- Pressions liées aux infrastructures de déplacement
- Ecopont fonctionnel crée sur l'A36
- Passage à faune potentiel



Enjeux & Orientations :

Ce secteur est localisé autour de **Morre**, au Sud de Besançon. Il abrite des trames **forestières et agro-paysagères majeures, locales et secondaires fonctionnelles** qui présentent quelques points de rupture au niveau de la **RD571 et la RN57 et la ligne ferrée des horlogers**. Une **trame pelouse sèche secondaire** est également présente mais elle est dégradée. Le secteur comprend aussi **une trame aquatique majeure** le long du Doubs et un réseau de trames locales fonctionnelles ayant pour milieu support le Marais de Saône. Les trames écologiques traversent toutes le secteur du Nord-Est au Sud-Ouest.

En définitive, le secteur présente de nombreuses trames qui assurent les **continuités des milieux variés** du secteur. Cependant ces trames sont **rompues au niveau de Morre par les infrastructures routières**.

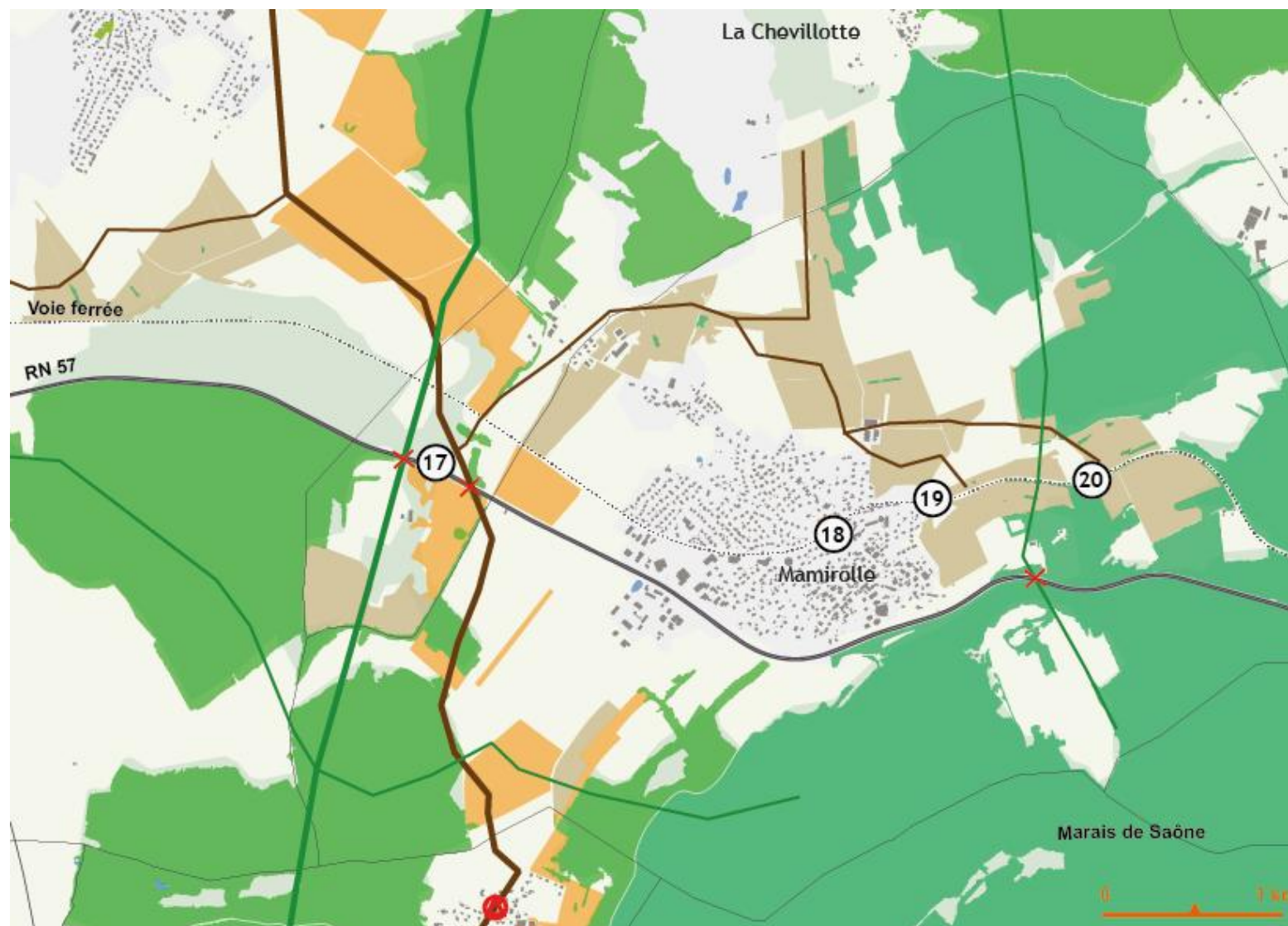
Orientation 1 : L'urbanisation à tendance à former des **goulots d'étranglement** autour des trames forestières situées entre Morre et Besançon. **L'urbanisation** est limitée dans ce secteur pour veiller à préserver ces continuités écologiques (barrières perméables, ...).

Orientation 2 : Concernant la **RD 471 et la voie ferrée** (ligne des Horlogers) dans la descente de Morre, la **création d'un passage à faune** permettrait de rendre fonctionnelle la continuité forestière.

Concernant la **RD571, RD 143** (pont sur la RN 57) **et la voie ferrée** (ligne des Horlogers) sur les hauteurs de Morre, des continuités sont rendues possibles par des **ponts ou des tunnels** partiellement végétalisés. Il convient de **maintenir la couverture végétale en place, de ne pas insérer d'élément obstruant ces corridors** (bâti, grillages, glissières...). En complément, le **Chemin de la Couvre et la voie communale à Fontain (cf carte ci-dessus)** seraient à **aménager** pour favoriser le passage de la faune tout en limitant le trafic routier. **Les gestionnaires de ces différentes infrastructures routières et ferroviaires sont invités à prendre en compte cette orientation.**

Orientation 3 : Les **patchs végétaux** présents sur la commune de Morre sont **confortés dans leur rôle de continuité infra urbaine**. Besançon présente une trame infra urbaine très intéressante **le long du Doubs** qui est **confortée** en conservant des **berges bien végétalisées**.

SECTEUR 6/6 : continuités secondaires et locales forestière et agro-paysagère situées sur le plateau, au Sud-Est de Besançon



Continuité écologique :

Majeure	Secondaire	Locale	
			Forestière
			Agro paysagère
			Aquatique
			Infra-urbaine
			Pelouses sèches

Réservoir écologique :

Majeur	Secondaire	Local	
			Forestier
			Agro paysager
			Milieux humides
			Milieux aquatique
			Infra-urbain
			Pelouses sèches

Fonctionnalité écologique :

	Continuité fonctionnelle
	Continuité dégradée
	Pressions liées à l'urbanisation
	Pressions liées aux infrastructures de déplacement
	Ecopont fonctionnel créé sur l'A36
	Passage à faune potentiel



Enjeux & Orientations :

Ce secteur est localisé autour de **Mamirolle**, au Sud-Est de Besançon. Le secteur ne comprend pas de trame aquatique car les milieux associés sont des **petites mares diffuses**. Des **trames forestières et agro-paysagères secondaires et locales** sont présentes avec leur milieu support : les espaces forestiers et les champs. Ces trames sont **globalement fonctionnelles** hormis quelques ruptures de continuités localisées au niveau de la **RN57 et de la ligne des Horlogers**. Les trames secondaires traversent le secteur du Nord au Sud. Les trames locales sont plutôt orientées Est-Ouest et se rattachent aux trames majeures au niveau du marais de Saône ainsi qu'aux trames secondaires. La voie ferrée passe à travers plusieurs trames secondaires et locales. Cependant, elle comprend une seule ligne de rails qui est facilement traversable par de nombreuses espèces.

En définitive, le secteur présente principalement des trames forestières et agro-paysagères qui sont globalement fonctionnelles mais rompues au niveau de la **RN57 et de la ligne des Horlogers**.

Orientations 1 et 3 : Le phénomène d'extension de Mamirolle notamment dans le secteur de la Combe sur L'Epine est limité pour ne pas endommager les trames agro-paysagères présentes.

Orientation 2 : Concernant la **RN57**, le gestionnaire de cette infrastructure est invité à créer un ou deux **passages à faune** en périphérie de Mamirolle puisqu'elle constitue le principal obstacle aux continuités écologiques dans le secteur. Un tunnel sous la **RN57** pour une voie communale est toutefois identifié (cf. carte ci-dessus) et permet de relier des zones végétales entre elles. Concernant la voie ferrée, franchissable par de nombreuses espèces, il convient de la **maintenir perméable** en évitant de construire des obstacles entre les espaces végétaux et la voie ferrée (pas de grillages hauts, le moins possible de clôtures). De plus, il existe de **petites routes et un chemin piéton** qui pourraient être **aménagés** pour favoriser le passage de la faune (cf carte ci-dessus). Ces passages, peu empruntés jouent le rôle de corridor lorsqu'il n'y a pas de circulation. Il est attendu que ces passages **restent ouverts sur la végétation** (pas de grillages ni de clôtures au niveau des zones végétales situées de part et d'autre).

Planche photographique des passages à faune potentiels :

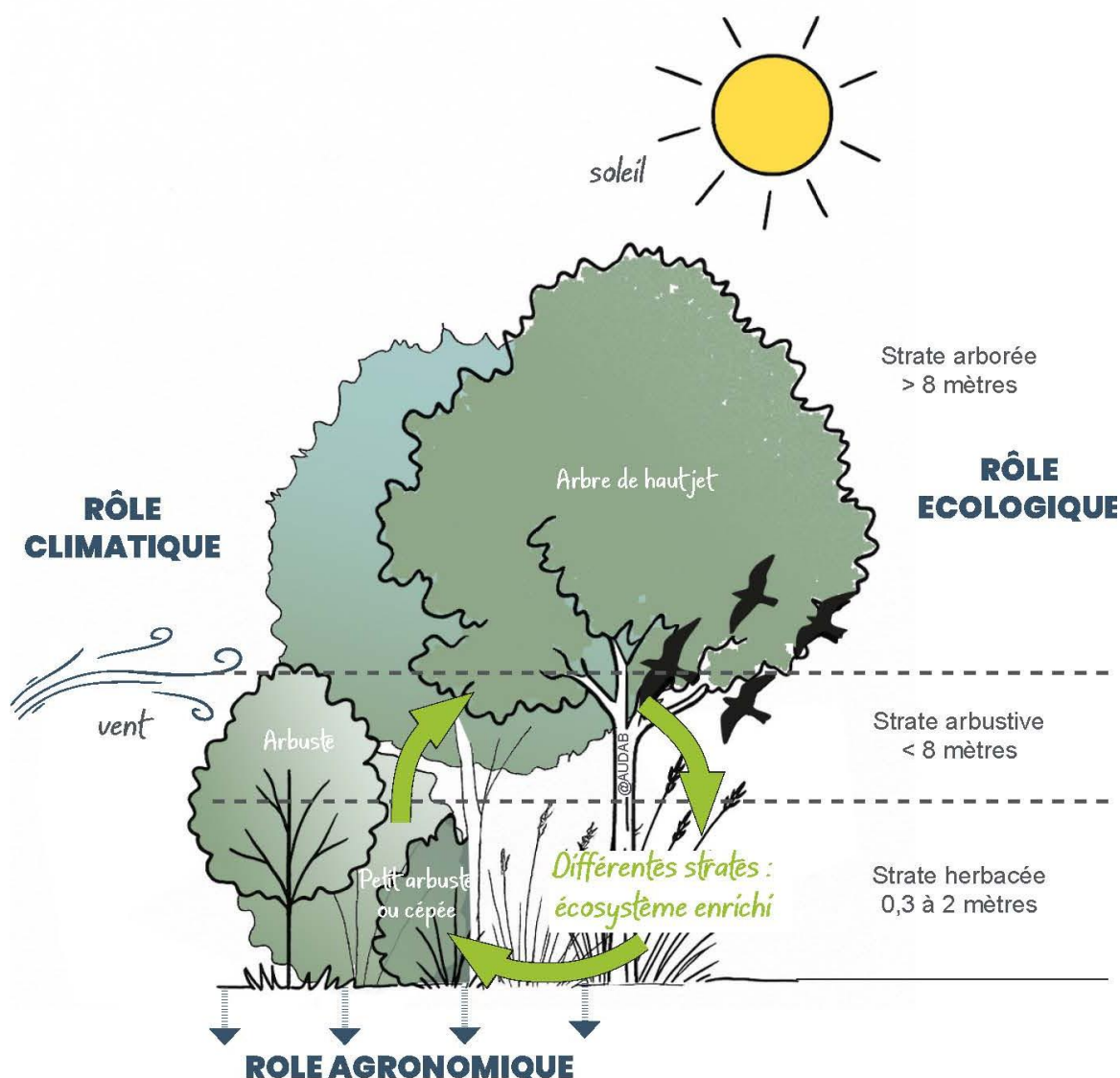


3.2 Renforcer le maillage de haies bocagères dans les secteurs dégradés

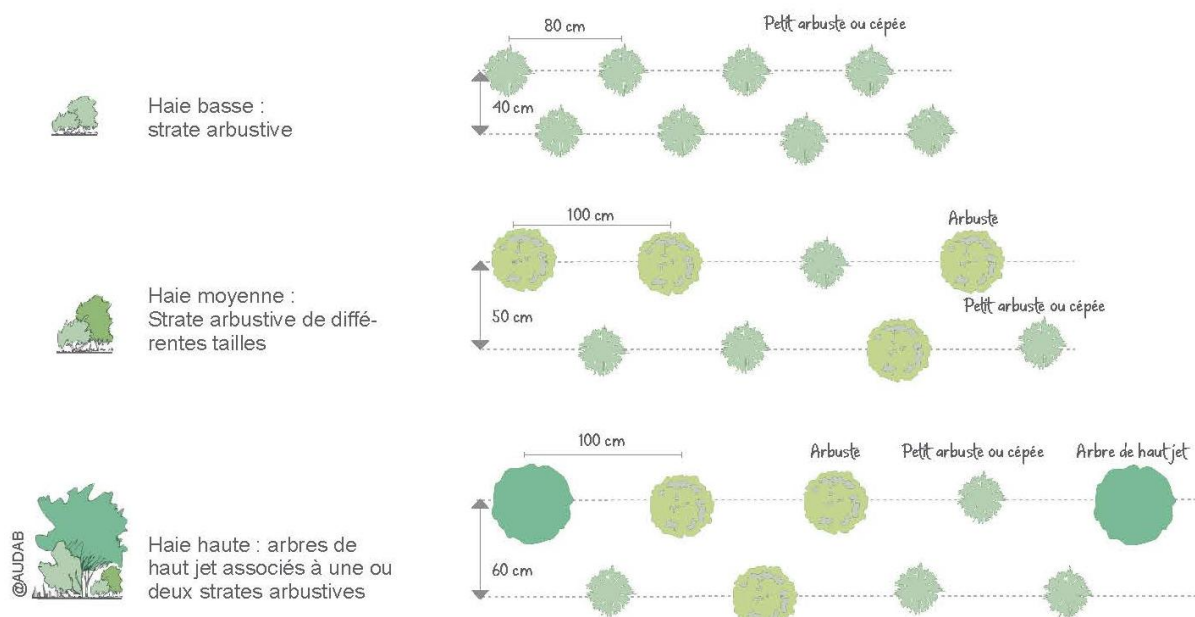
Le maillage de linéaires boisés sur le territoire communautaire est renforcé en particulier le long des continuités écologiques dégradées identifiées. Il s'agit plus particulièrement de veiller à la qualité des linéaires de haies afin de maintenir leur fonctionnalité écologique et celle de la trame verte et bleue par extension : une attention particulière sera apportée à la structuration des linéaires végétalisés, à la diversité et aux choix d'essences, aux strates et aux dimensions de l'ensemble.

Des essences locales, diversifiées, nécessitant peu d'entretien et adaptées aux conditions climatiques existantes et futures (*liste des espèces dans les annexes de l'OAP « Paysage »*) seront privilégiées à une haie monospécifique et les linéaires devront présenter des strates herbacées, arbustives et arborées. Afin de prévenir les dégradations futures, le maillage de haies devra être préservé de tout projet d'aménagement.

Haies multistrates et les bienfaits sur l'environnement



Composer des haies aux essences diversifiées et adapter leurs dimensions en fonction des effets recherchés (brise-vent, écran visuel, etc.)



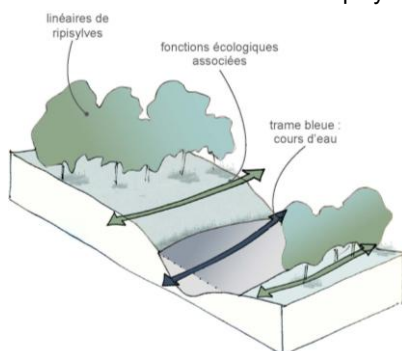
Arbres à grand développement	Arbres à moyen développement	arbustes
> 5 à 6 m3	> 3 à 4 m3	> 2 m3

Ci-contre : Dimensions minimales recommandées pour les fosses individuelles de plantation

3.3 Renforcer les ripisylves le long des cours d'eau

Les continuités aquatiques et humides doivent également être restaurées si besoin car elles présentent des enjeux primordiaux pour la biodiversité. Afin de restaurer ou de conforter la trame bleue et les fonctions écologiques associées, des actions peuvent être mises en place :

- La restauration des zones humides ainsi que du lit majeur des cours d'eau sous forme de « zones tampons » afin de contenir les débordements liés aux fortes crues ;
- Débétonner le lit des cours d'eaux et opérer des reméandrages afin d'augmenter l'infiltration de l'eau et de réduire le débit en aval ;
- La restauration au maximum de la fonction écologique en prenant en compte les besoins des espèces impactées (en mettant en place des passes à poisson par exemple) ;
- La restauration des ripisylves.

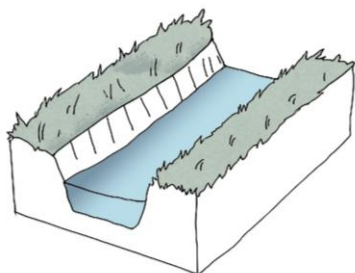


La ripisylve est composée des différentes formations végétales présentes le long des berges des cours d'eau. Elles jouent des rôles écologiques particuliers : accueil de la biodiversité, maintien des terres, infiltration et épuration des eaux de surface, etc. La restauration de la trame bleue et de la qualité hydromorphologique des cours d'eau favorise une amélioration de la qualité des ripisylves.

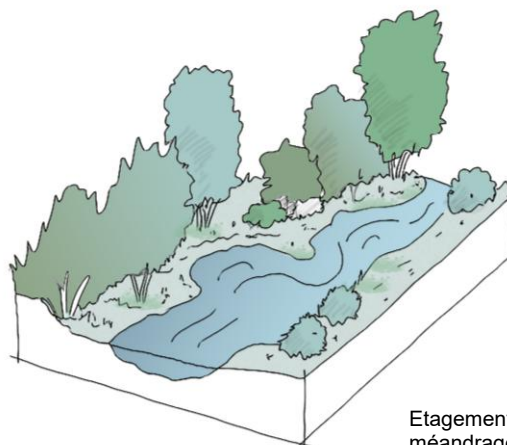
Le renforcement des linéaires de ripisylves existants le long des cours d'eau du territoire s'appuie sur des plantations d'espèces adaptées, représentatives des strates herbacées, arbustives et arborées, dans le respect des objectifs de l'orientation 1.4.

Favoriser des reméandrages

Illustrations : AUDAB, inspirées du PLU Villebon-sur-Yvette. 2025



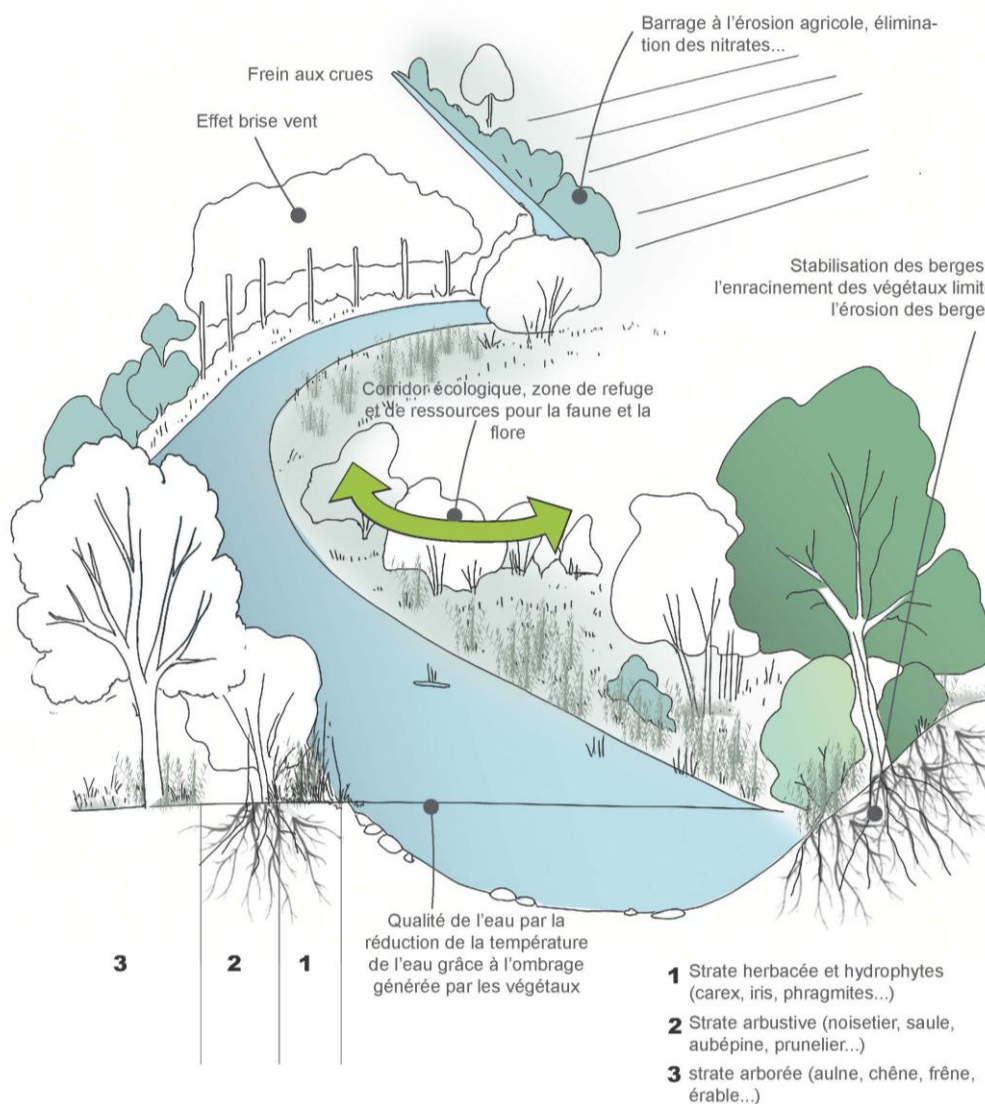
Cours d'eau calibré et berges nues
(absence de ripsylve)



Étagement de la ripsylve et
méandrage du cours d'eau pour
retrouver les fonctionnalités
écologiques

Rôle et fonction de la végétation des berges

Illustration : AUDAB, inspirée du SMACA



4. Favoriser la présence de la nature en ville

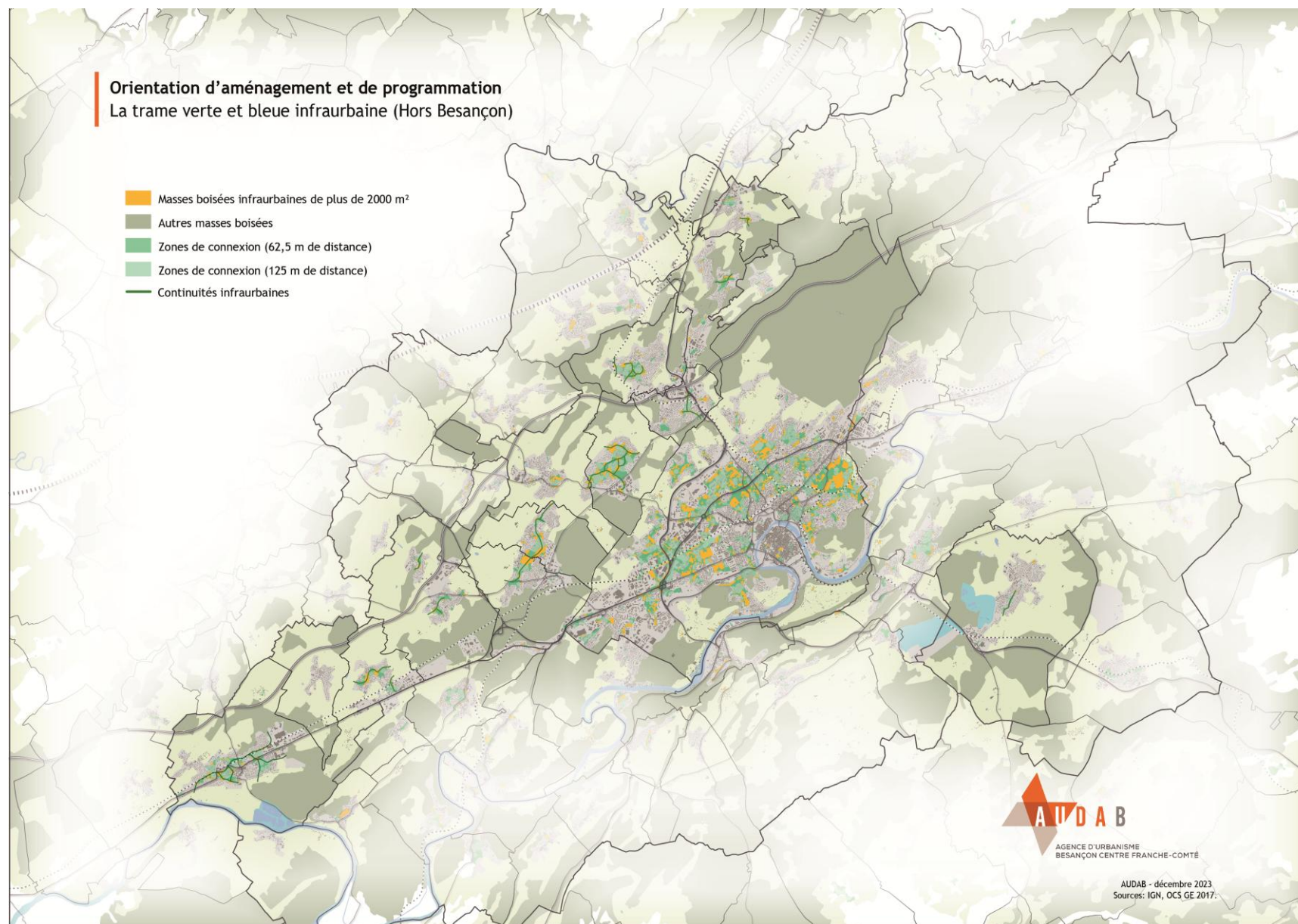
4.1 Préserver et renforcer les espaces de nature existants au sein du tissu urbain

Les éléments de nature en ville existants sont confortés pour le développement de réseaux écologiques infra-urbains, en connexion avec les autres milieux naturels supports de la trame verte et bleue en périphérie de la trame bâtie.

Pour cela, il s'agit de :

- Considérer plus largement la nature en ville comme l'ensemble des éléments de végétation accompagnant ou composant les espaces publics, les voiries, les espaces verts, privés comme publics ;
- Veiller à préserver les fonctions écologiques des milieux concernés lors des projets d'urbanisation ;
- Protéger les espaces boisés en les maintenant lors des projets d'aménagement.

La carte suivante de la trame infra urbaine permet de localiser les espaces de nature en ville à conserver et à renforcer pour permettre à la faune de se déplacer au sein des communes ayant connu un fort développement ces dernières années (hors Besançon).



4.2 Préserver les espaces de nature existants au sein du tissu urbain de Besançon

Concernant la ville-centre de Besançon, la présence de la nature en ville est renforcée, tant sur les espaces publics que privés, tout en favorisant le développement de réseaux écologiques infra-urbains en lien avec les milieux naturels périphériques.

De manière générale,

- **des stratégies de désimperméabilisation** des espaces publics et privés lors des renouvellements urbains, afin de maximiser la végétalisation, notamment pour les aires de stationnement ;
- **la protection des arbres remarquables.**

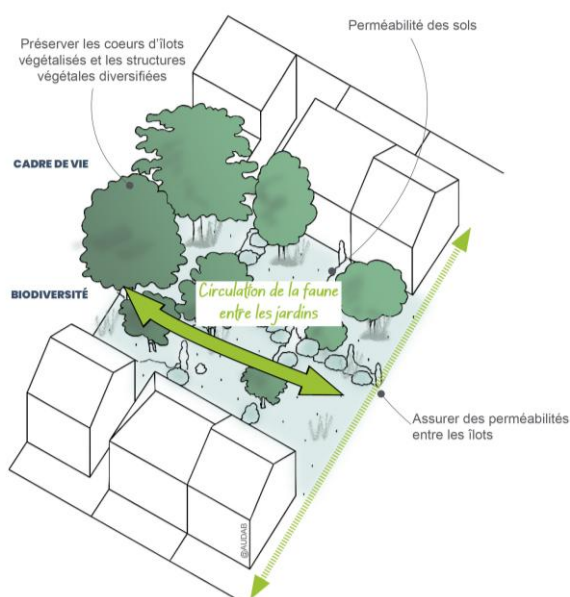
Dans les projets d'aménagement :

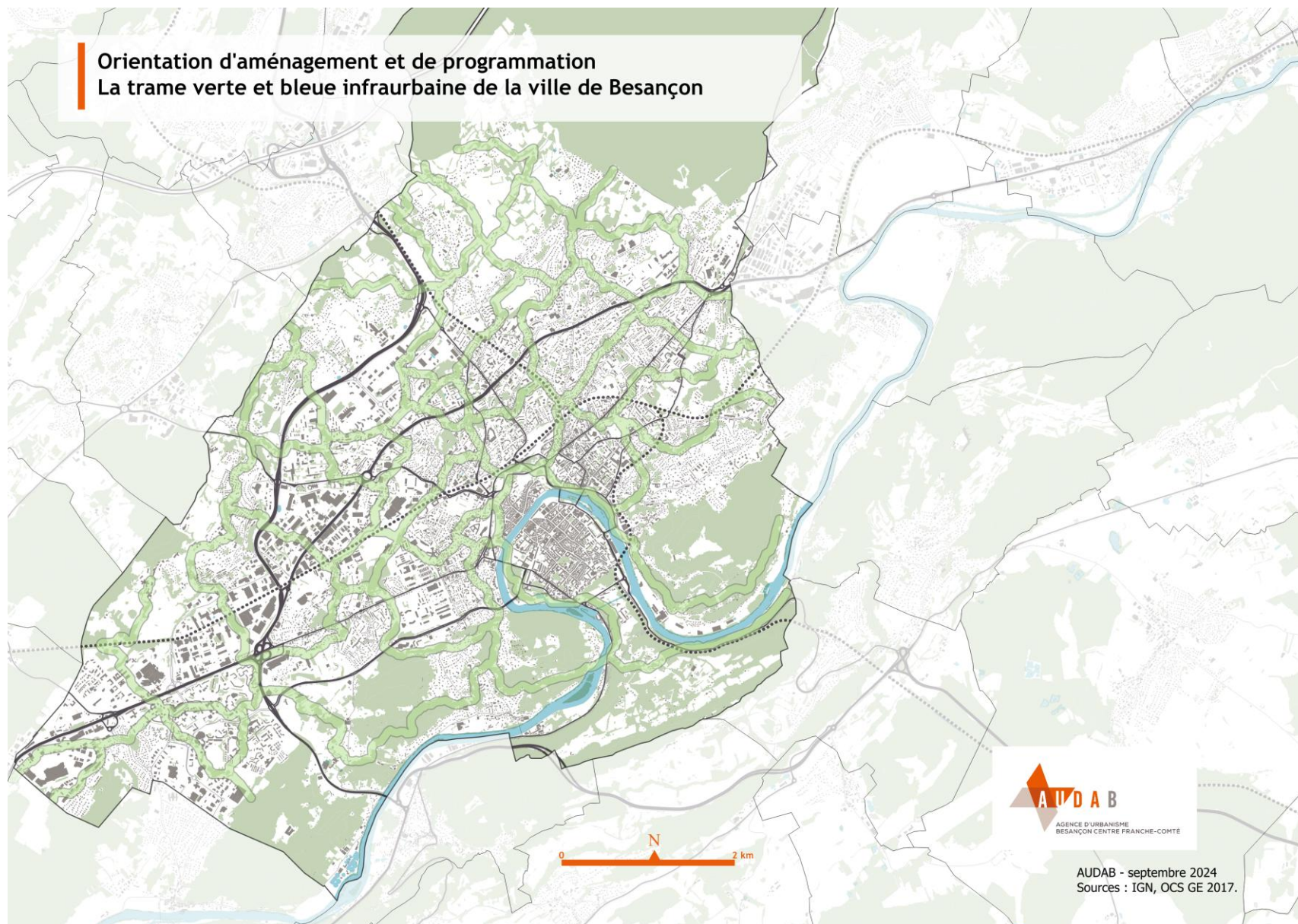
- **la préservation des espaces de nature** comme les parcs, squares, vergers, jardins ... ;
- **la pérennité des boisements ;**
- **la sensibilisation à la trame infra-urbaine** : les porteurs de projet doivent envisager un dialogue avec les services municipaux de biodiversité dès les premières phases du projet pour garantir que l'implantation des bâtiments favorise la continuité de la trame infra-urbaine.
- **la préservation des caractéristiques architecturales qui constituent des habitats pour l'avifaune urbaine, dans le cadre des projets de rénovation sur le bâti ancien.** Les travaux devront ainsi veiller à conserver les cavités, interstices et éléments en renforcement situés en façade ou sous toiture, qui accueillent des espèces comme les martinets, les moineaux ou les hirondelles. Une attention particulière doit être portée à la préservation des accès aux combles et aux espaces sous toiture, souvent utilisés comme sites de nidification ou de repos. Lorsque ces éléments ne peuvent être maintenus, des dispositifs compensatoires adaptés (nichoirs intégrés, accès spécifiques) devront être mis en œuvre, dans une logique d'« éviter, réduire, compenser » conciliant performance énergétique et maintien de la biodiversité.

Dans les faisceaux identifiés (continuités écologiques potentielles), le maintien d'une continuité végétale et de pleine terre permet le passage de la faune, en veillant à espacer suffisamment les constructions pour faciliter la circulation de la faune.

Préserver les cœurs d'îlots jardinés

Illustrations : AUDAB, inspirées du PLUi Plaine Commune. 2020





4.3 Intégrer la trame noire au maillage écologique (trame noire)

L'activité biologique des espèces nocturnes est favorisée en limitant l'impact des pollutions lumineuses en réduisant ou régulant l'éclairage artificiel nocturne en extérieur en :

- Tenant compte notamment du type d'éclairage et de son efficacité énergétique (les lampes à économies d'énergies type LED sont privilégiées),
- Privilégiant un éclairage vers le bas pour limiter la nuisance lumineuse vers le ciel,
- Se référant au Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) dans le cadre des publicités et des enseignes ;
- Réfléchissant à son implantation et aux possibilités de mutualisation de l'éclairage ;
- Adaptant les périodes d'éclairage aux usages et/ou en utilisant des dispositifs de détection de présence.

4.4 Renforcer la continuité et la vitalité des sols (trame brune)

L'imperméabilisation des sols diminue l'infiltration naturelle des eaux pluviales, augmente le ruissellement, et amplifie les risques d'inondations et de pollution des milieux aquatiques. Ainsi, afin de permettre l'infiltration, il est nécessaire de préserver voire restaurer les milieux naturels, les continuités écologiques et les espaces de nature en ville en se référant aux orientations précédentes. Un équilibre entre le développement urbain et la protection des ressources en eau est recherchée, tout en contribuant à la préservation des fonctions écologiques des sols par :

- **la limitation de l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols** : les zones déjà urbanisées sont privilégiées afin de minimiser la création de nouvelles surfaces imperméables. L'imperméabilisation des sols est également réduite, en désimperméabilisant notamment les zones existantes, comme les friches ou les espaces peu utilisés.
- **le maintien des sols en pleine terre** pour maximiser l'infiltration des eaux et soutenir les cycles hydrologiques locaux. Le maintien de ces sols est priorisé, sauf en cas de contraintes techniques inévitables.
- **la gestion des eaux pluviales à la source par des aménagements paysagers** (fossés, noues, ou bassins de rétention) favorisant l'infiltration tout en offrant des espaces verts ou de loisirs.
- **l'utilisation des revêtements perméables pour les espaces extérieurs** : l'utilisation de matériaux perméables pour les parkings notamment facilite l'infiltration des eaux de pluie et réduit le ruissellement. Cela contribue également à la recharge des nappes phréatiques.

Il est attendu que les opérations d'aménagement permettent de préserver au maximum la pleine terre ou d'en recréer en :

- recherchant le maintien des sols en place (limitation des mouvements de terrain) ;
- visant le maintien et la préservation de la pleine terre en optimisant les emprises bâties en surface mais également en sous-sol (limiter les débords de parking au-delà de la superstructure) ;
- permettant la continuité des espaces de pleine terre aux différentes échelles de l'opération d'aménagement par une limitation de la fragmentation au sein des parcelles ;
- favorisant la continuité des sols entre les pieds d'arbres ;
- recréant des espaces de pleine terre (technosols).



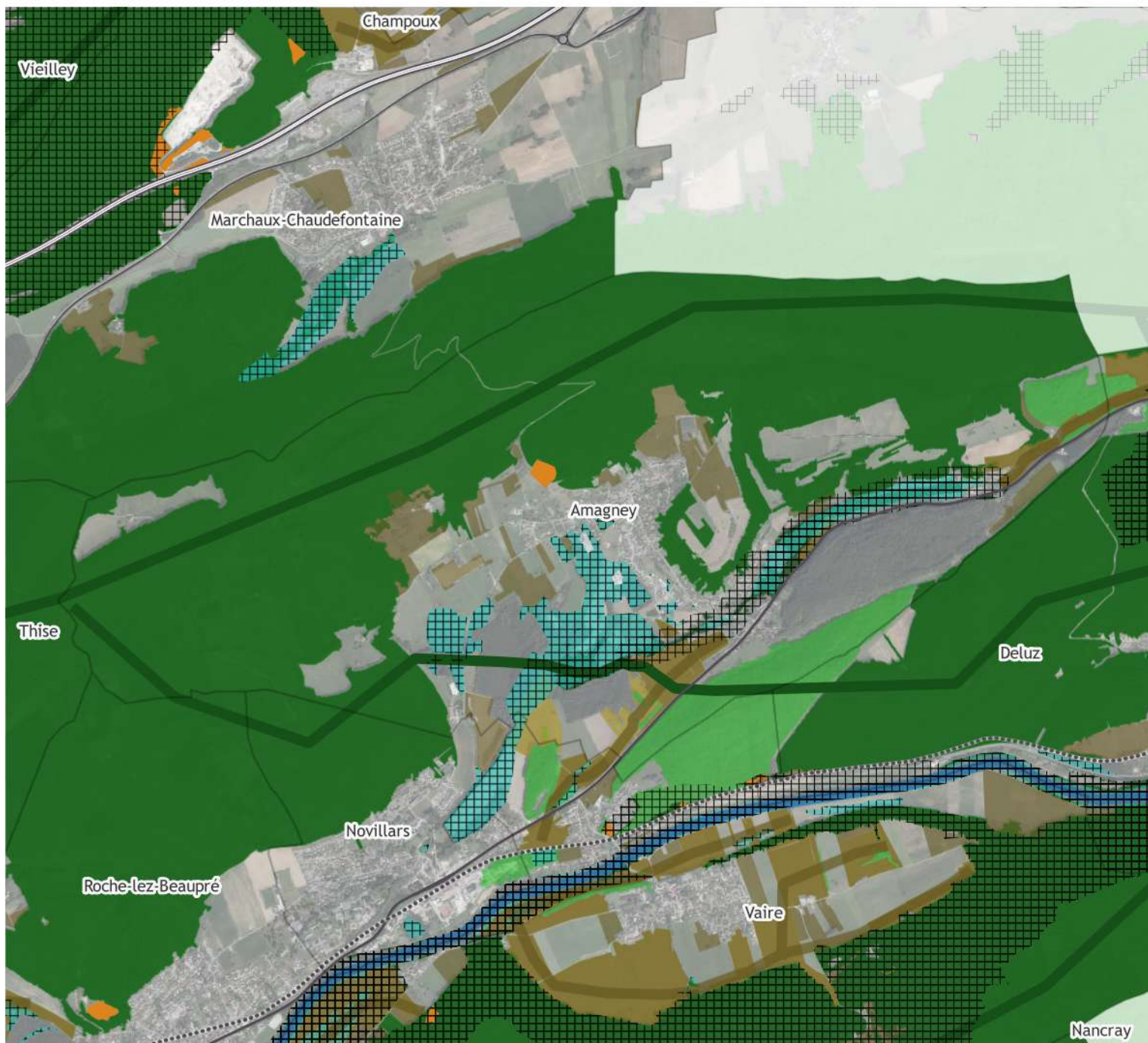
Création d'espace de pleine terre (technosols) sur le site de Grette-Brulard (ex 408) @ AUDAB - 2024

ANNEXES

FICHES COMMUNALES



Zoom sur la commune de Amagney



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

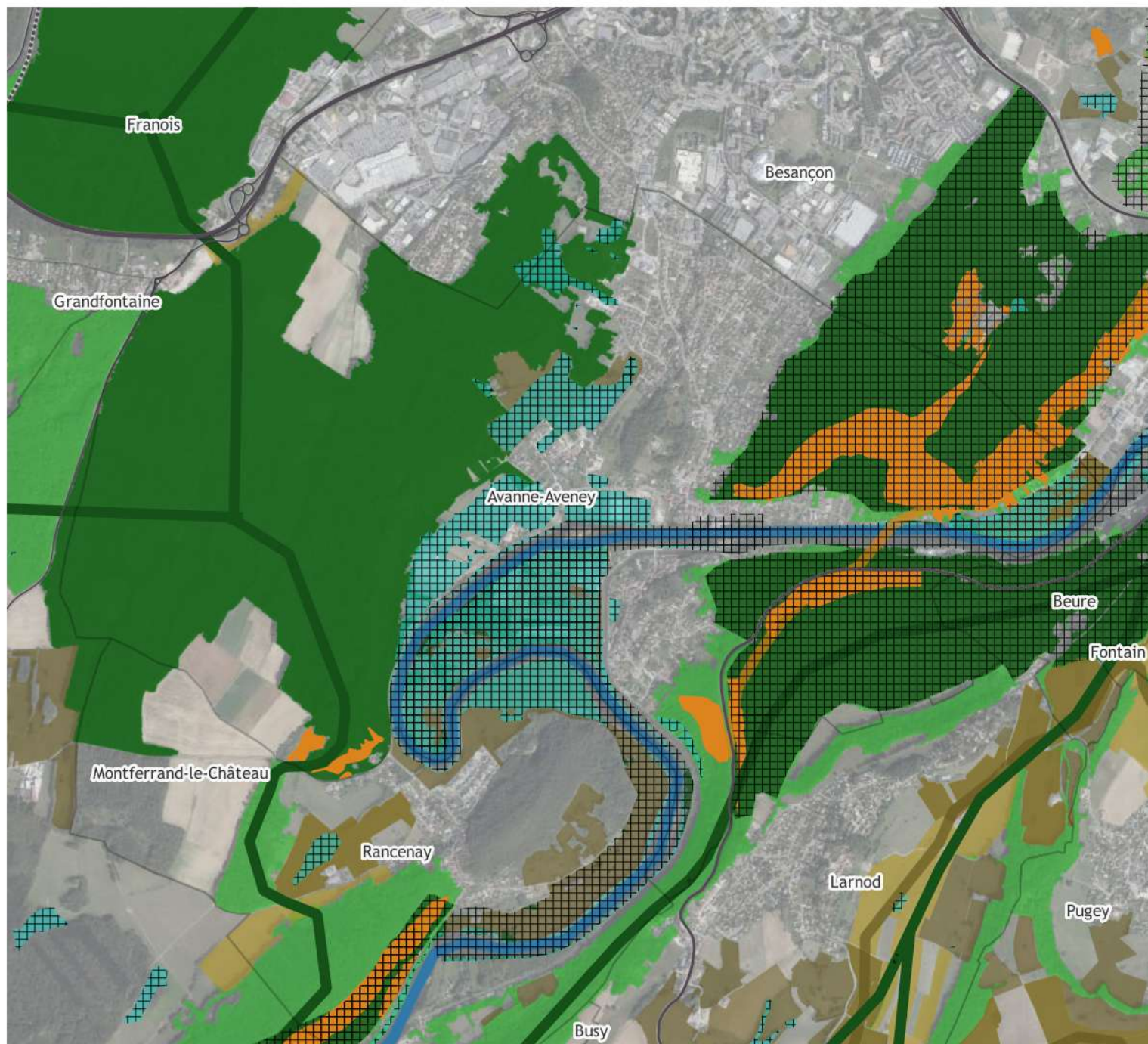
■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km

Zoom sur la commune de Avanne-Aveney



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

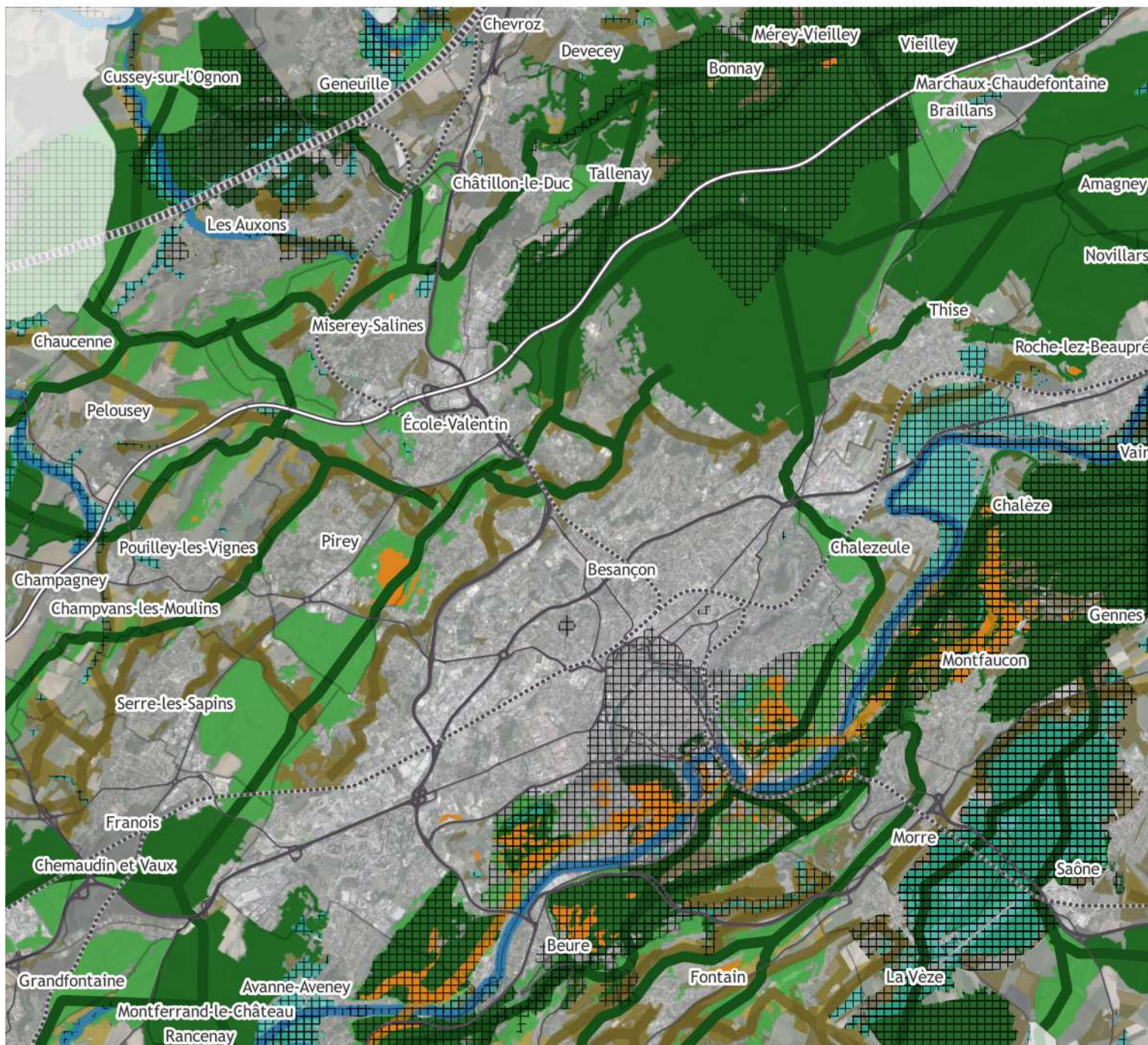


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Besançon



Protéger les réservoirs de biodiversité

- ▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réservoir des milieux secs
- Réservoir des milieux aquatiques et humides
- Réservoir agro-paysager
- Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

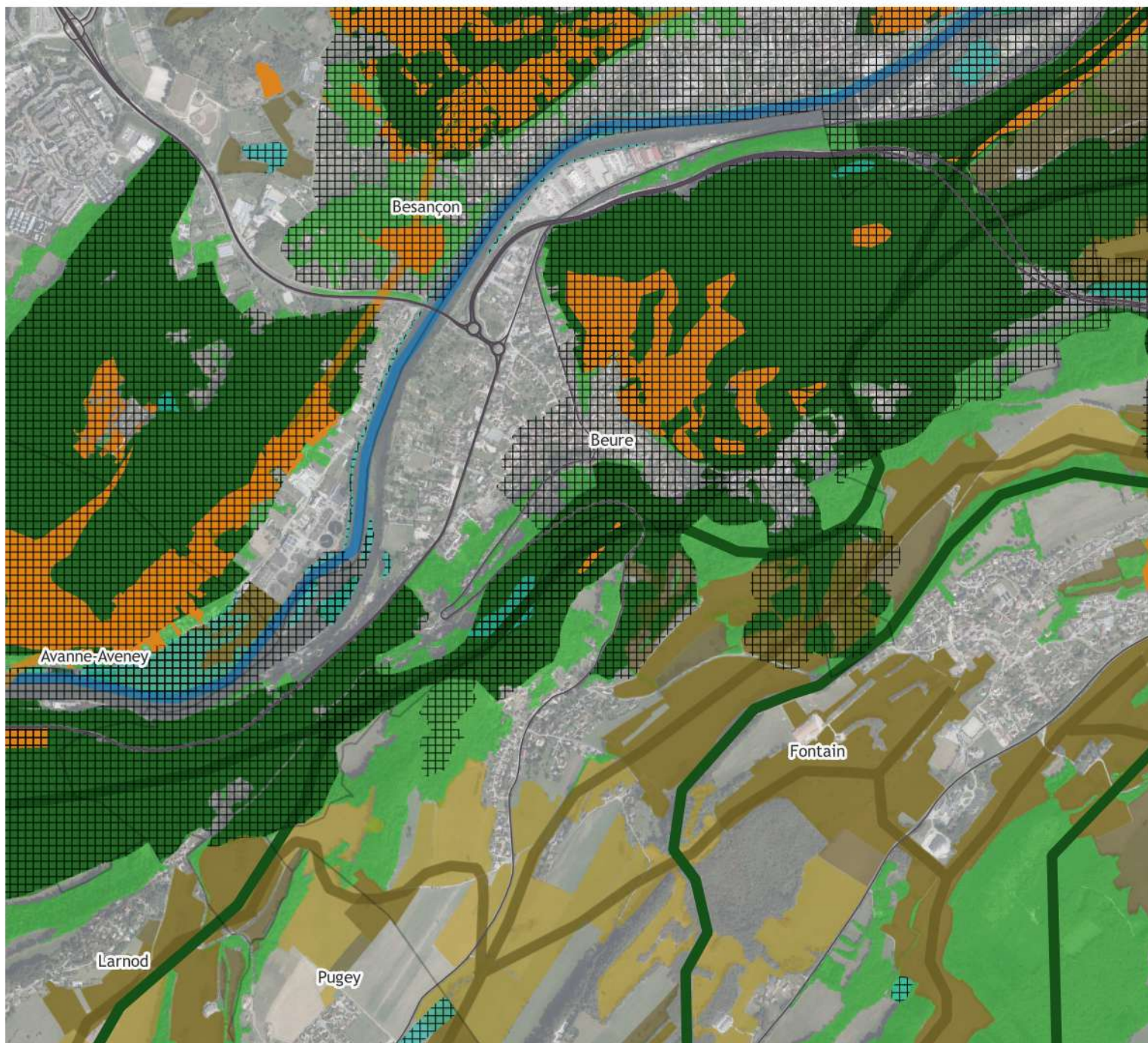
- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCOT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

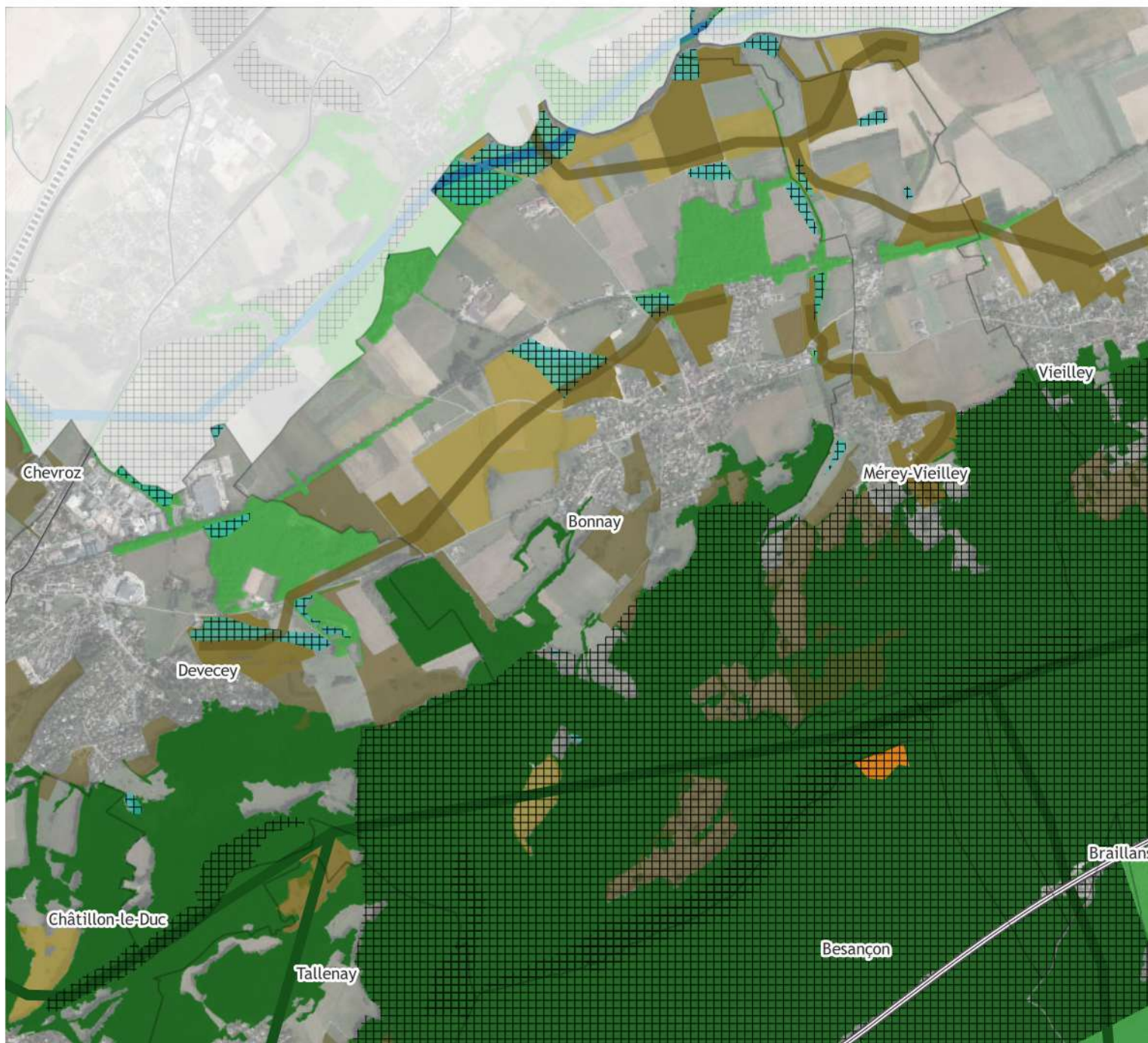


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Bonnay



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Boussières



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCOT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Braillans



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

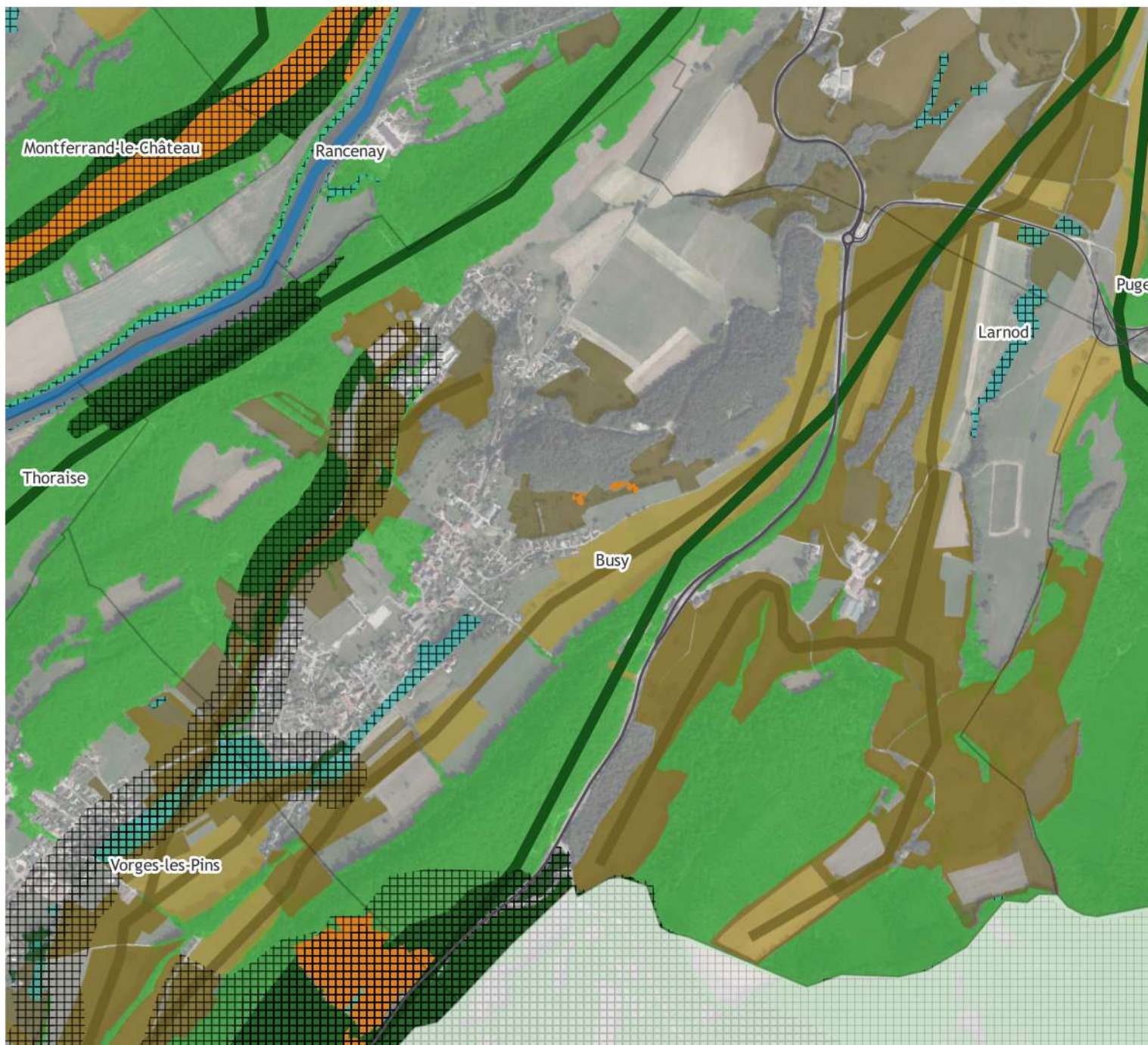


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Busy



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Byans-sur-Doubs



0 0,5 km

Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Zoom sur la commune de Chalezeule



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

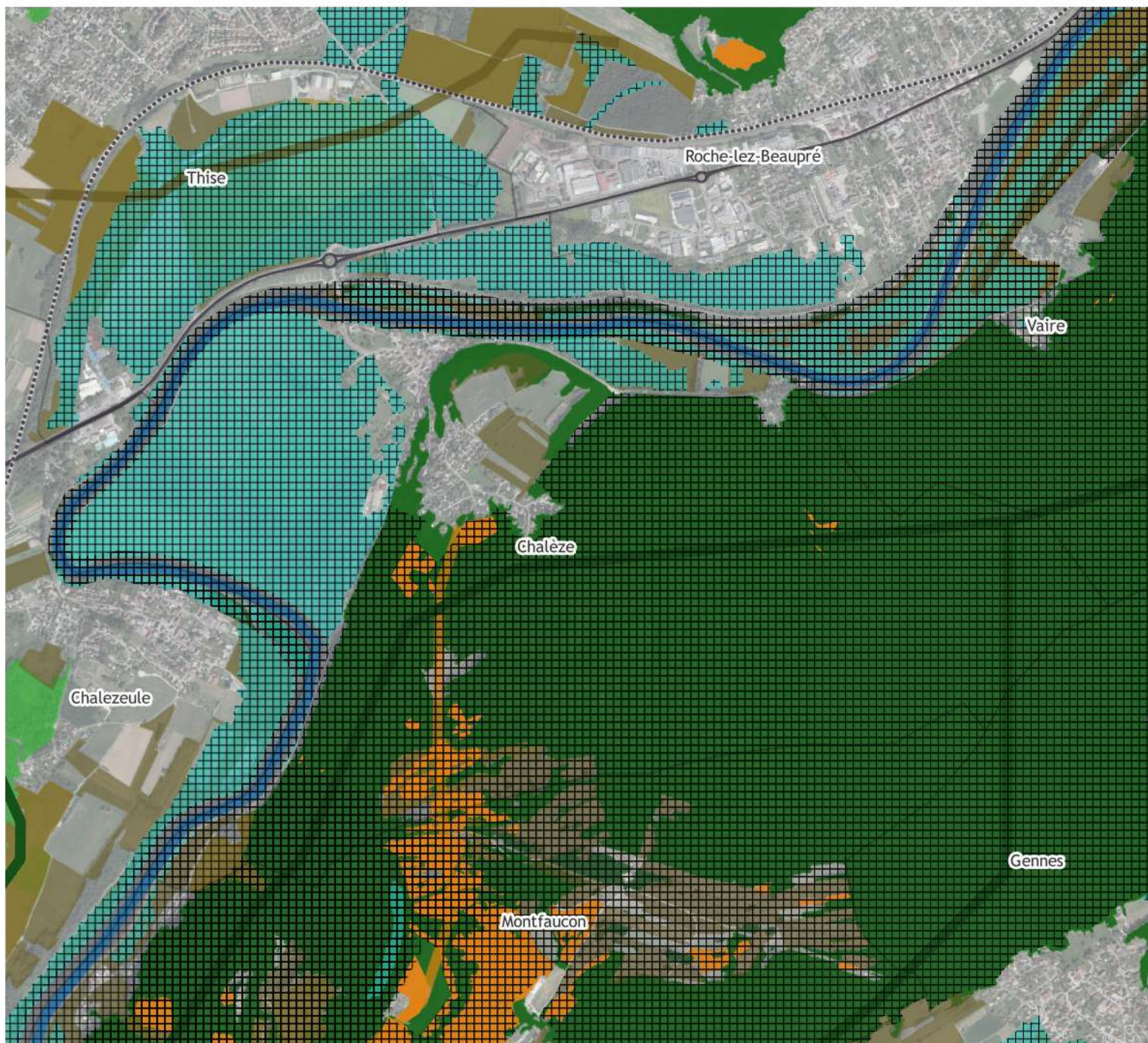


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Chalèze



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

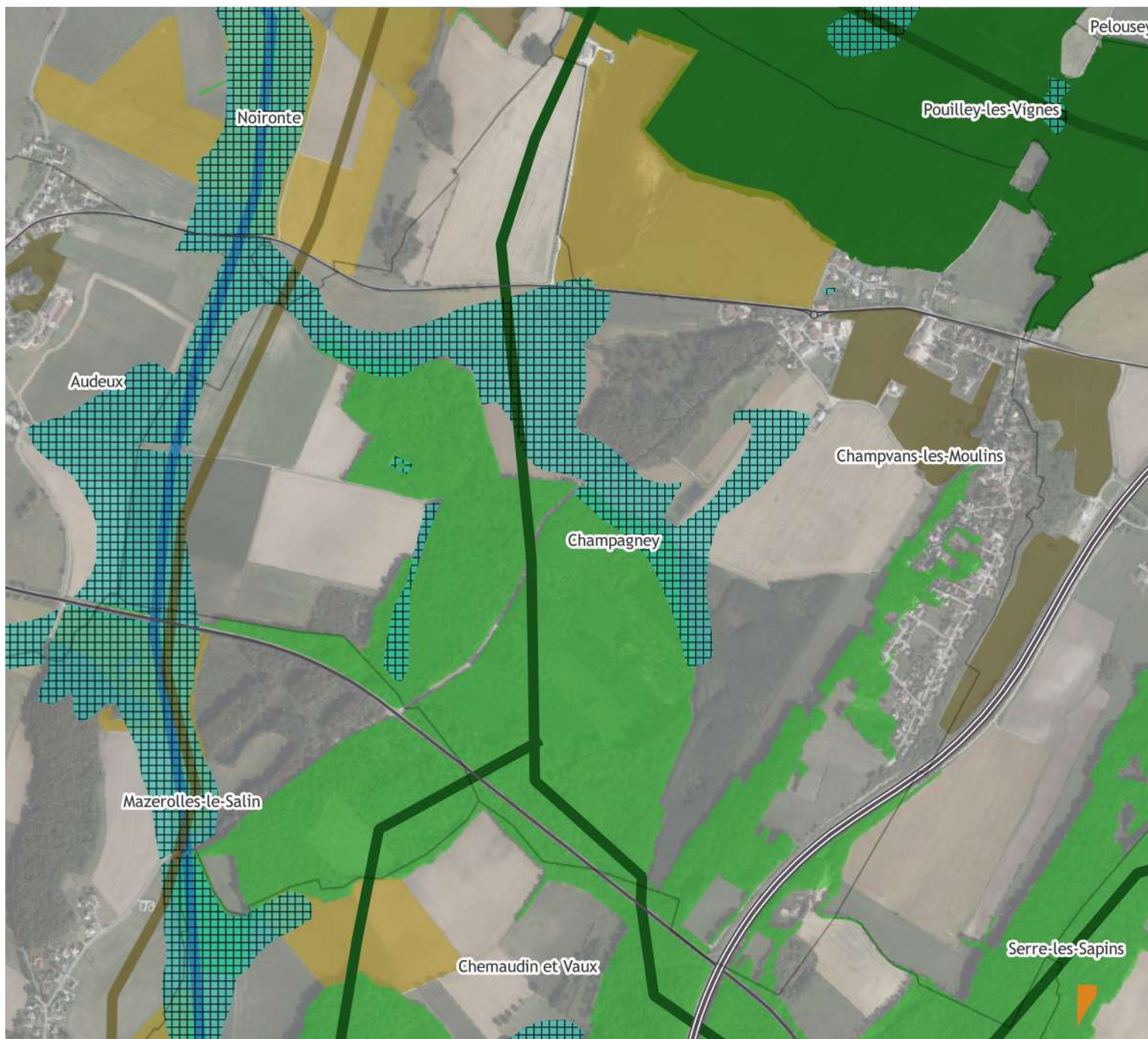


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCOT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Champagney



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

- ▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réservoir des milieux secs
- Réservoir des milieux aquatiques et humides
- Réservoir agro-paysager
- Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

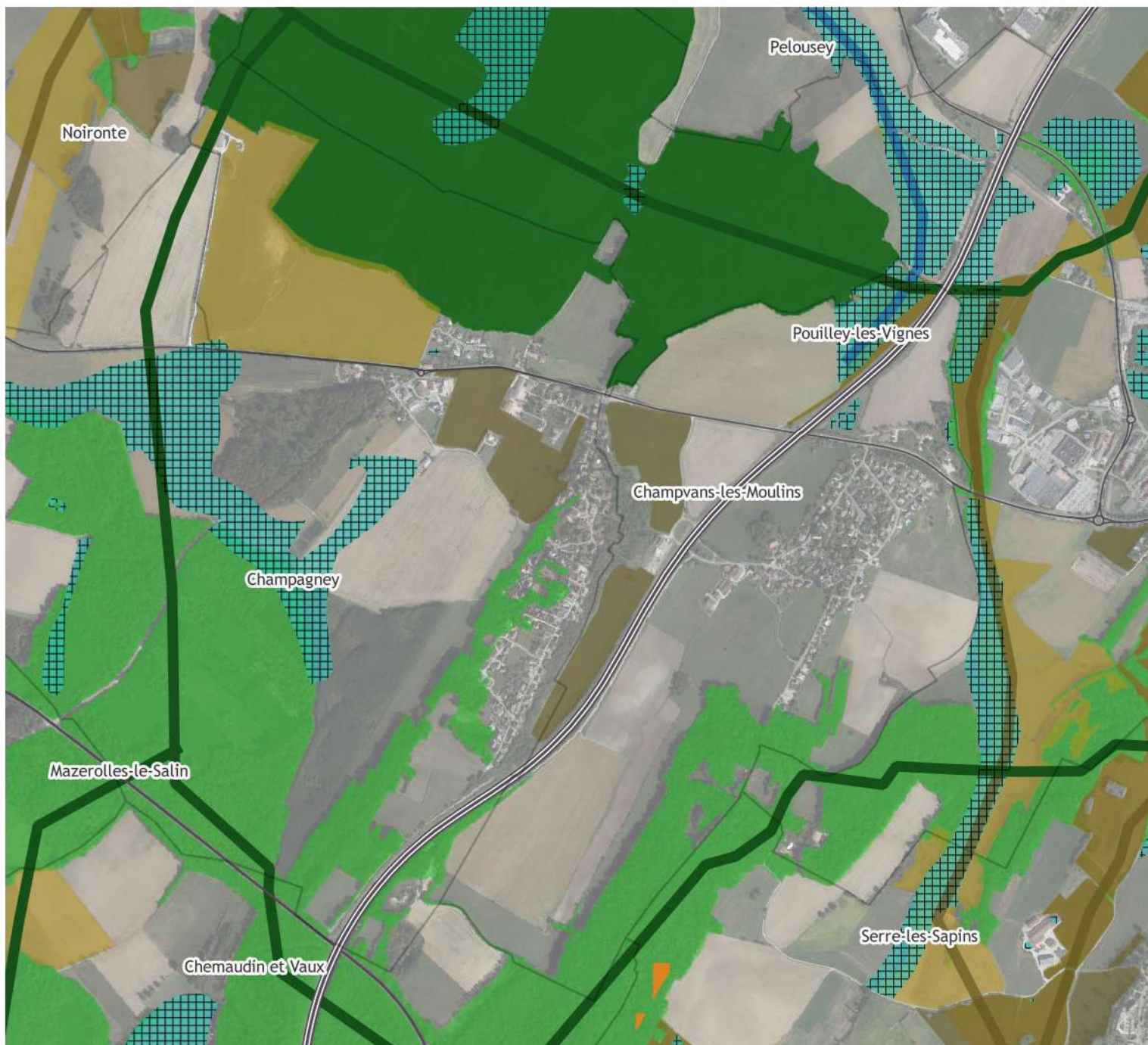
- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Champvans-les-Moulins



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

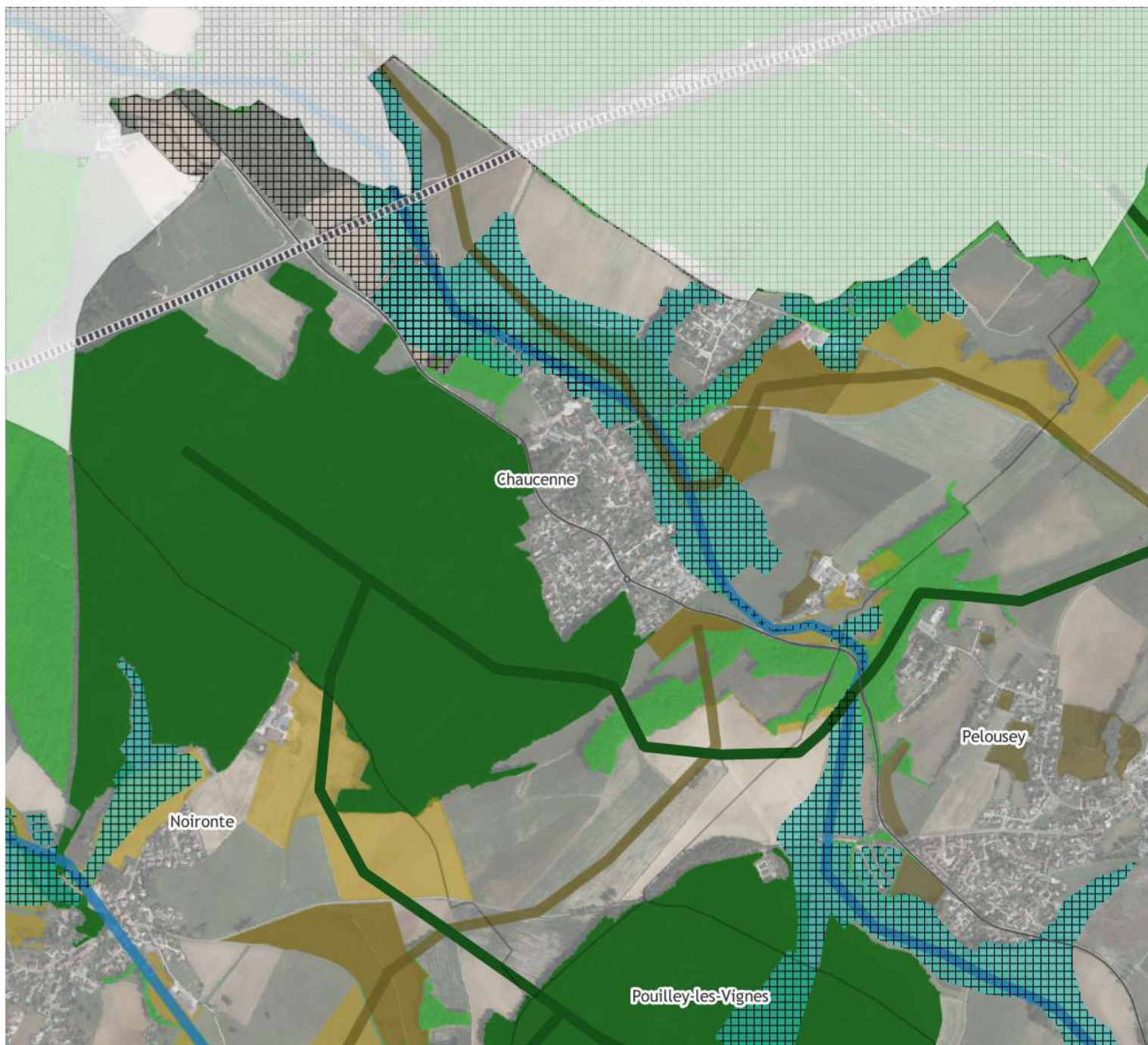


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Chaucenne



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

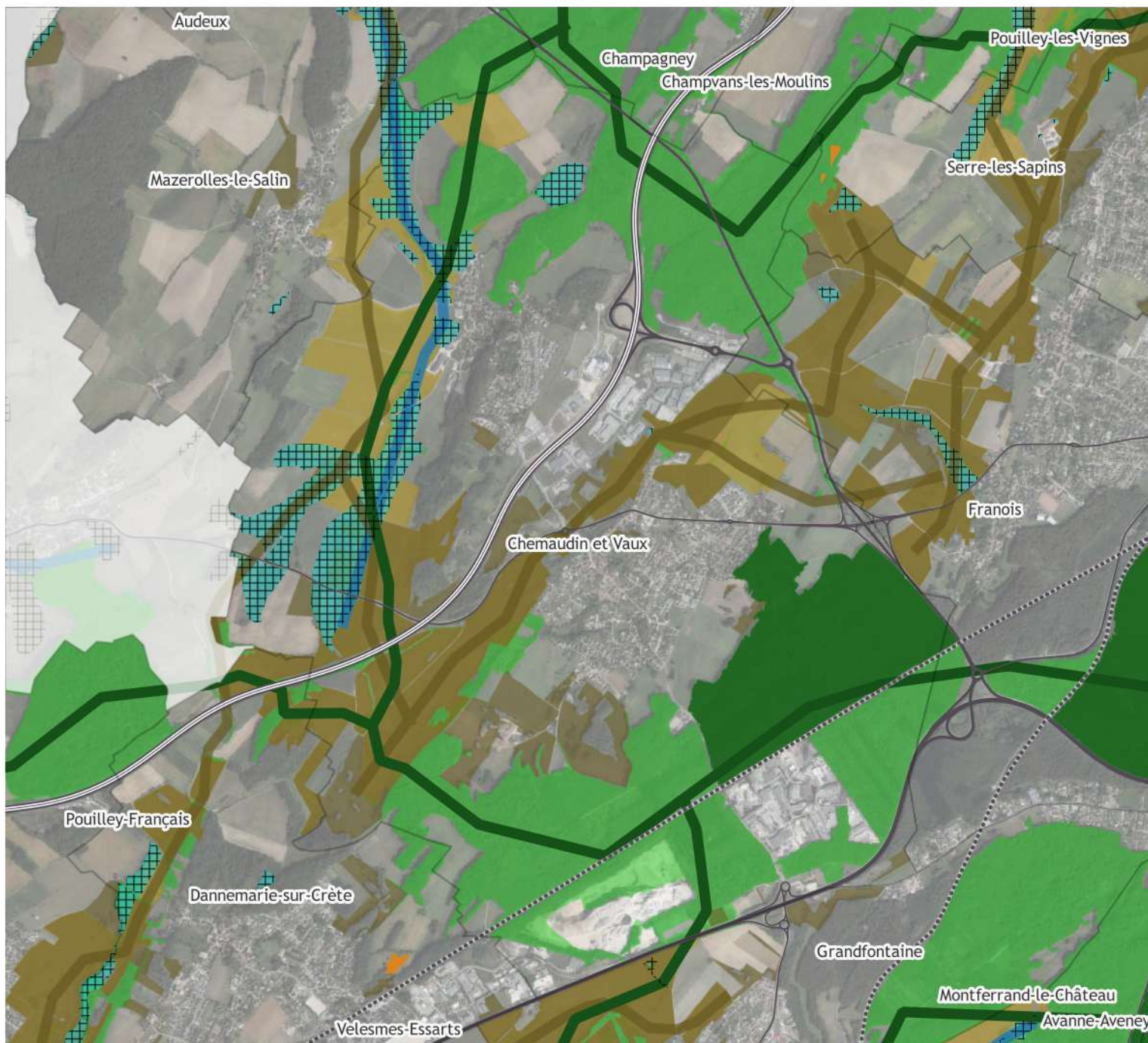


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Chemaudin et Vaux



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

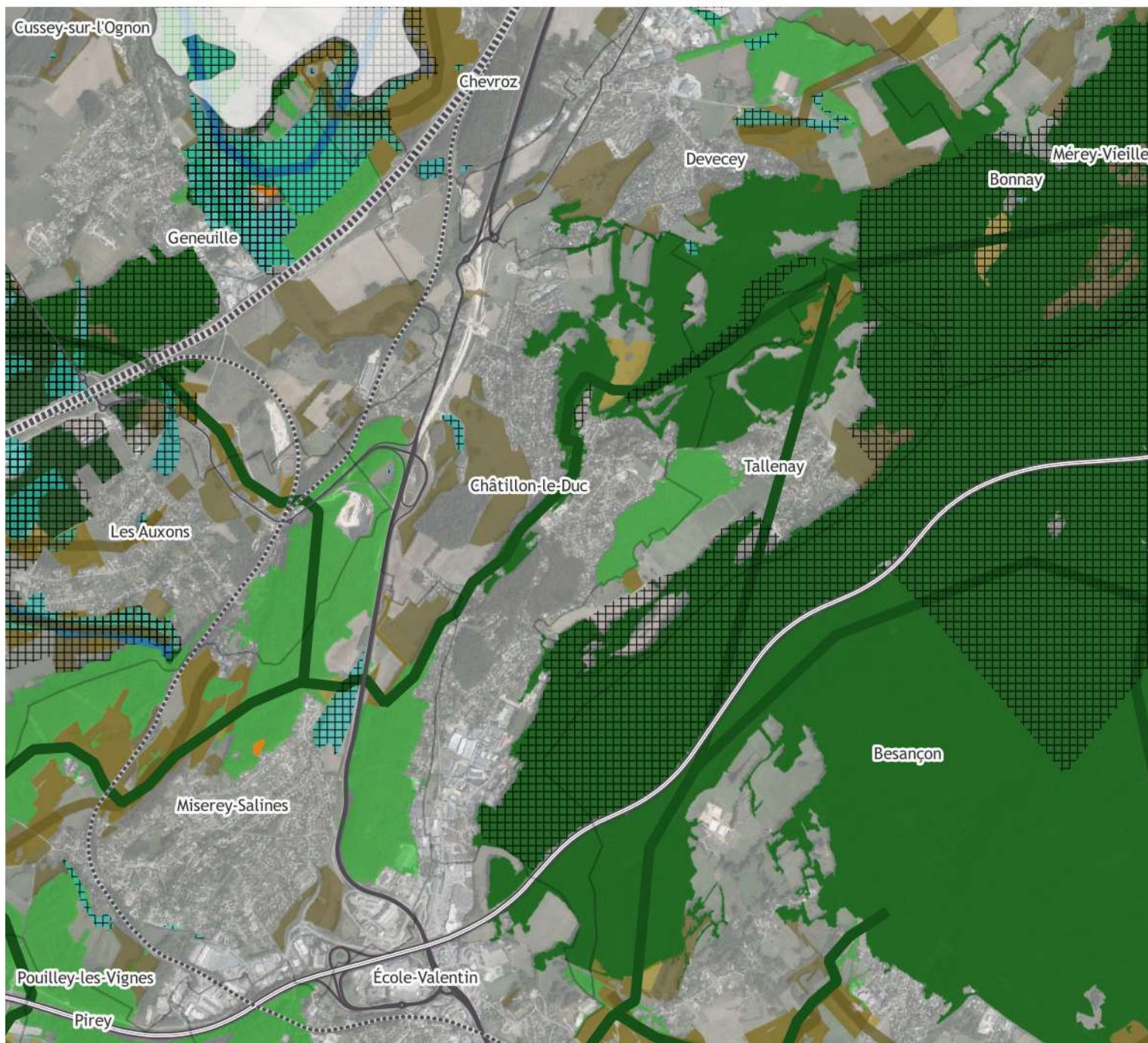
■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km

Zoom sur la commune de Châtillon-le-Duc



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

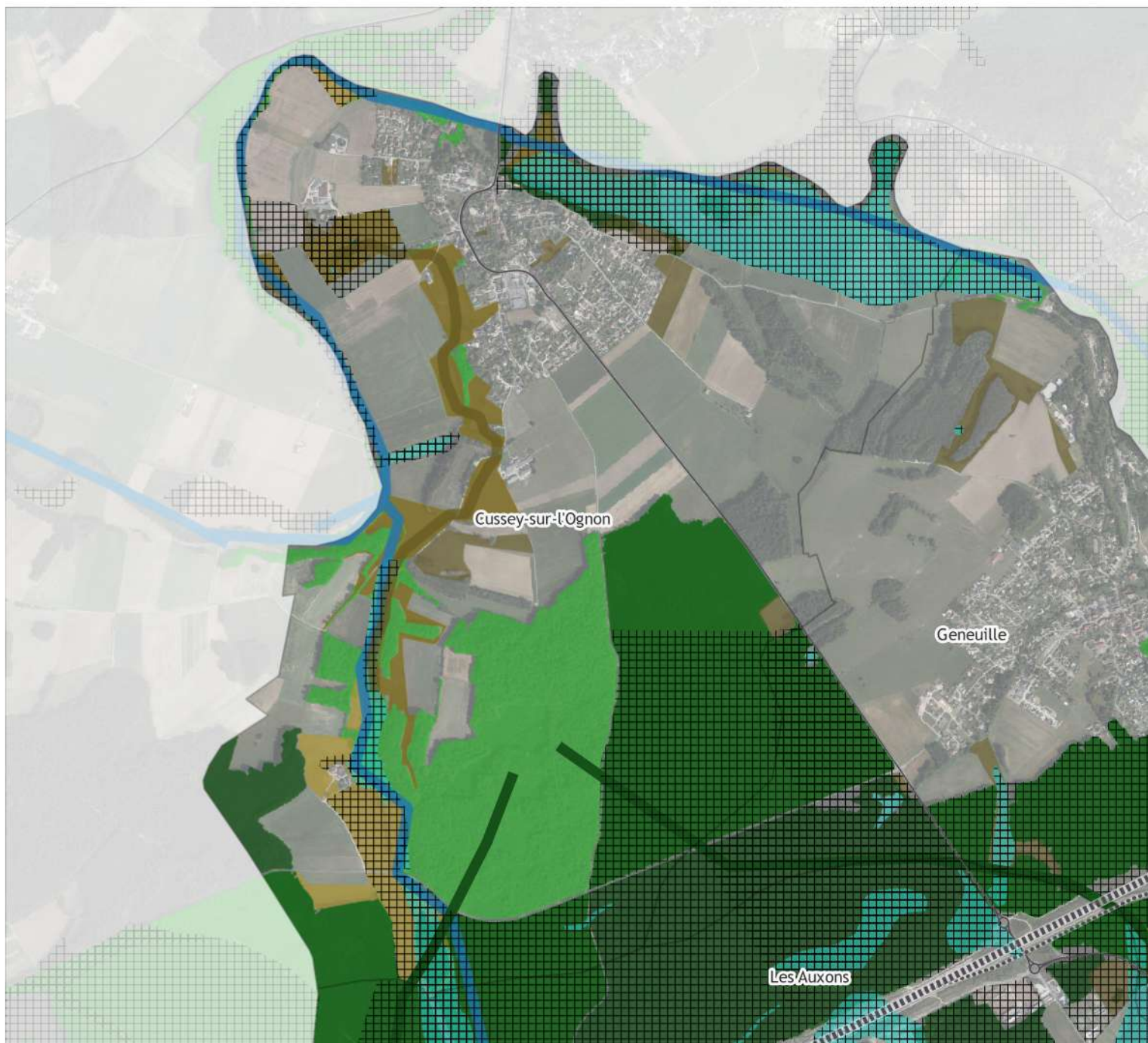
■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

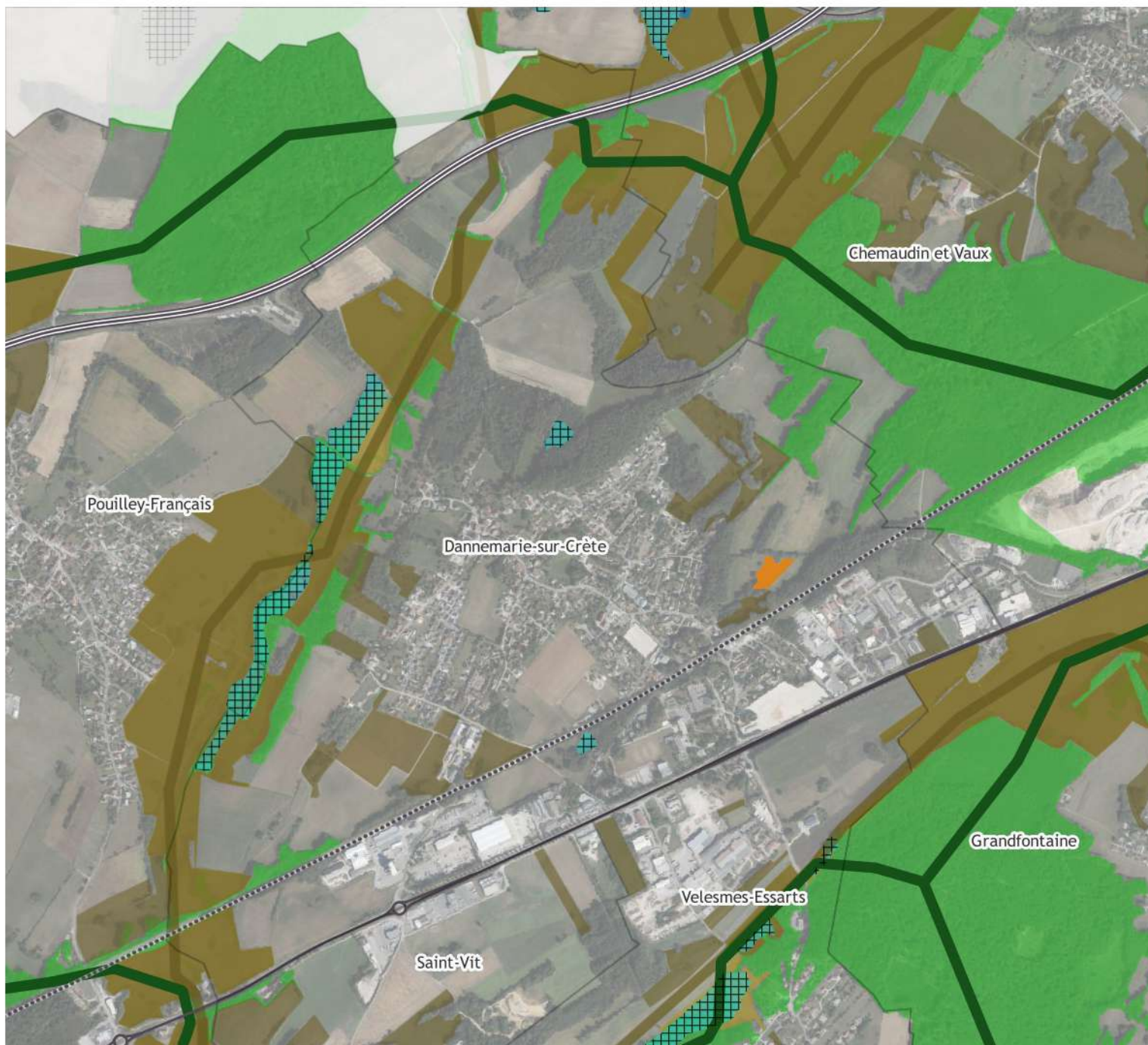
■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Dannemarie-sur-Crète



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

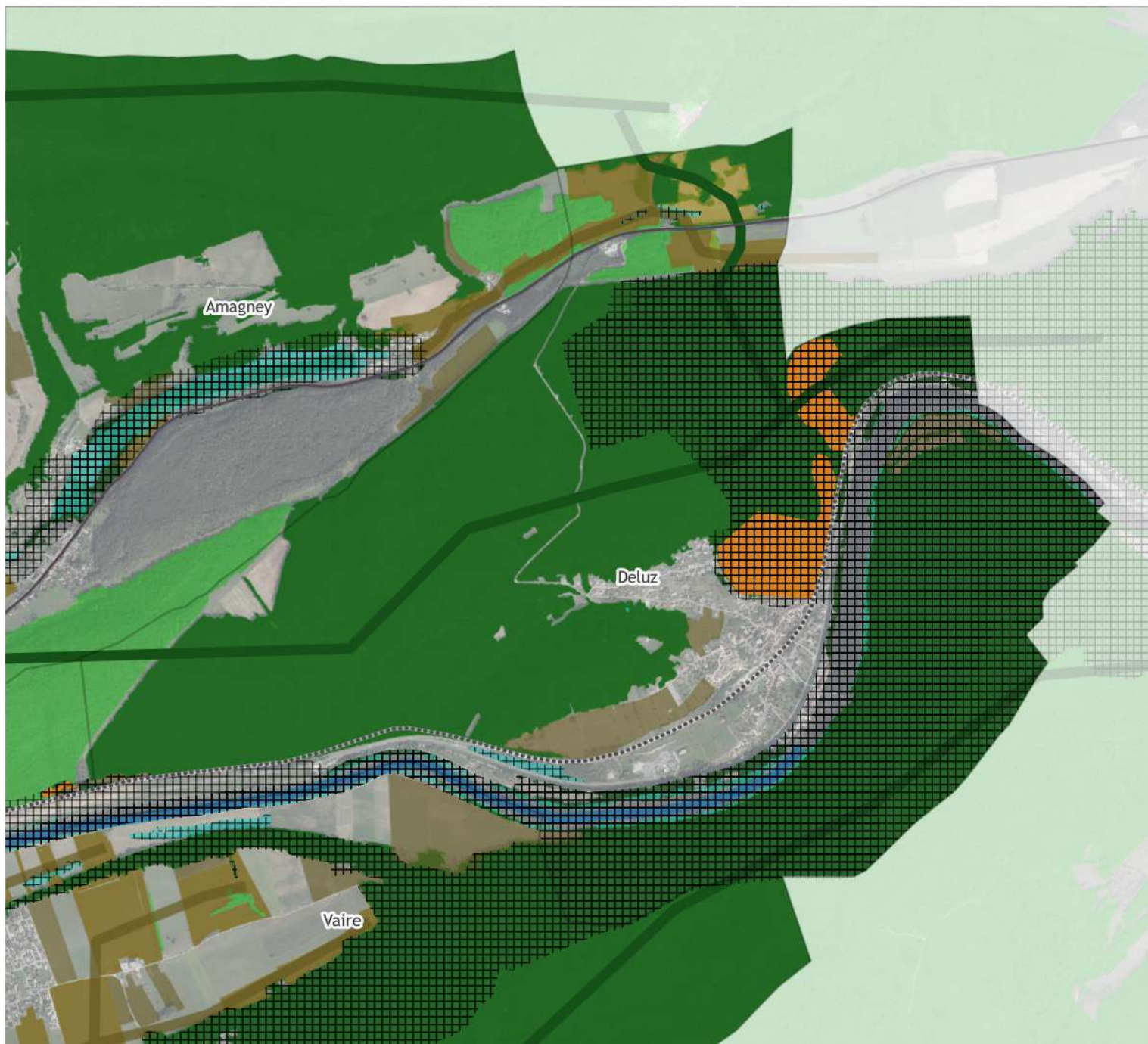
■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

- ▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réserve des milieux secs
- Réserve des milieux aquatiques et humides
- Réserve agro-paysager
- Réserve forestière

Préserver les corridors écologiques

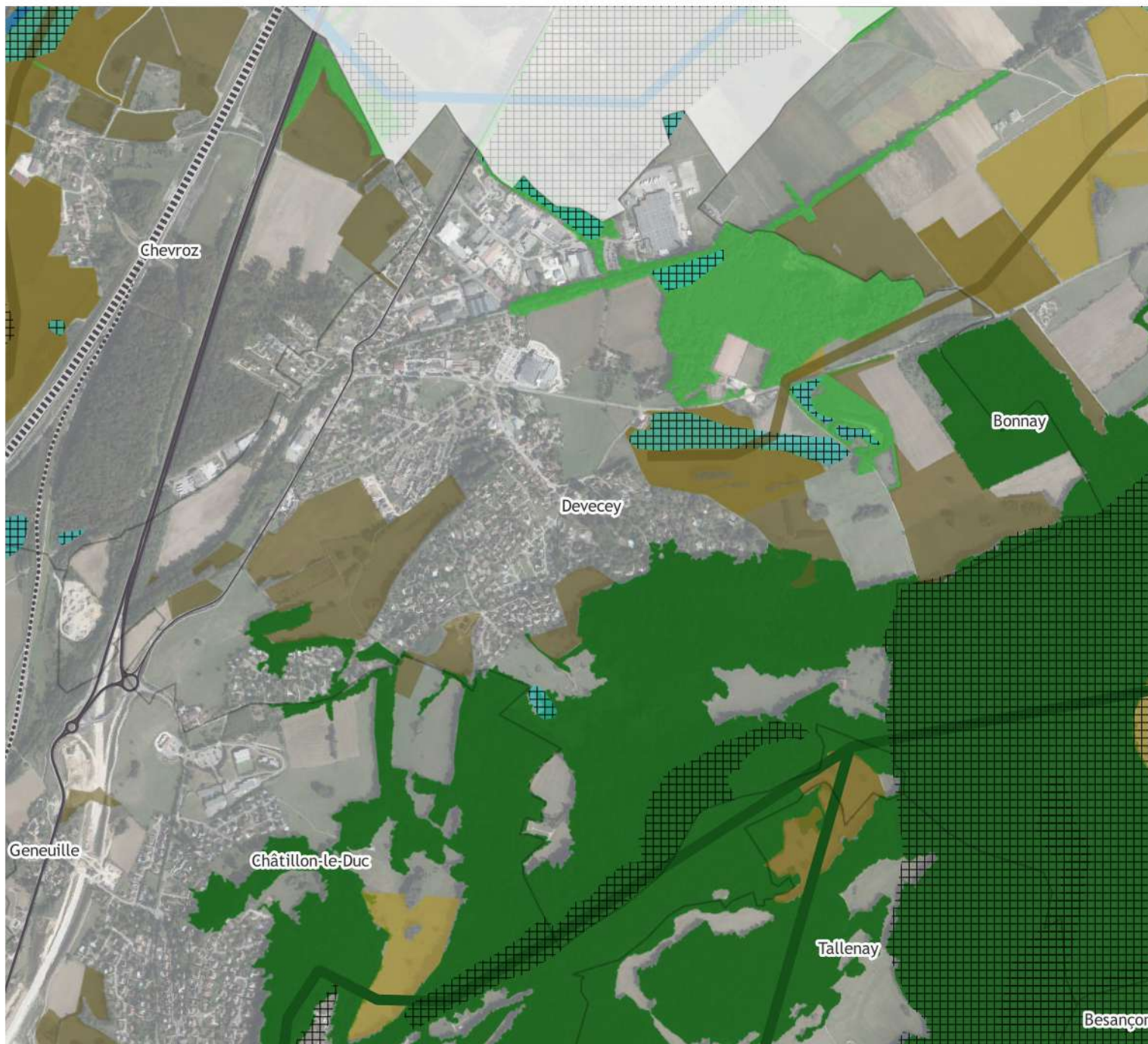
- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Devecey



Protéger les réservoirs de biodiversité

- Millieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réservoir des milieux secs
- Réservoir des milieux aquatiques et humides
- Réservoir agro-paysager
- Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière



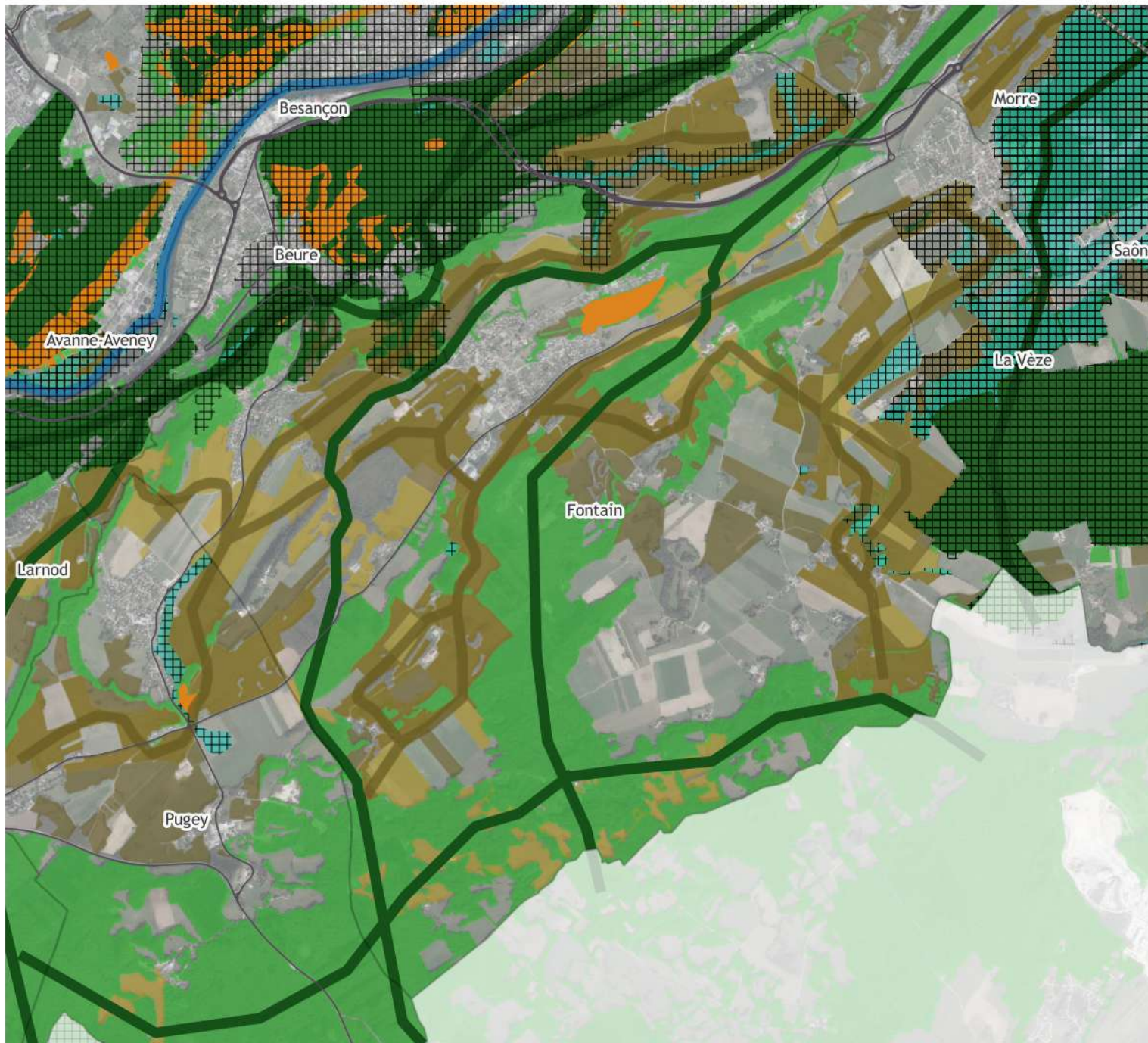
0 0,5 km



Besançon

Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

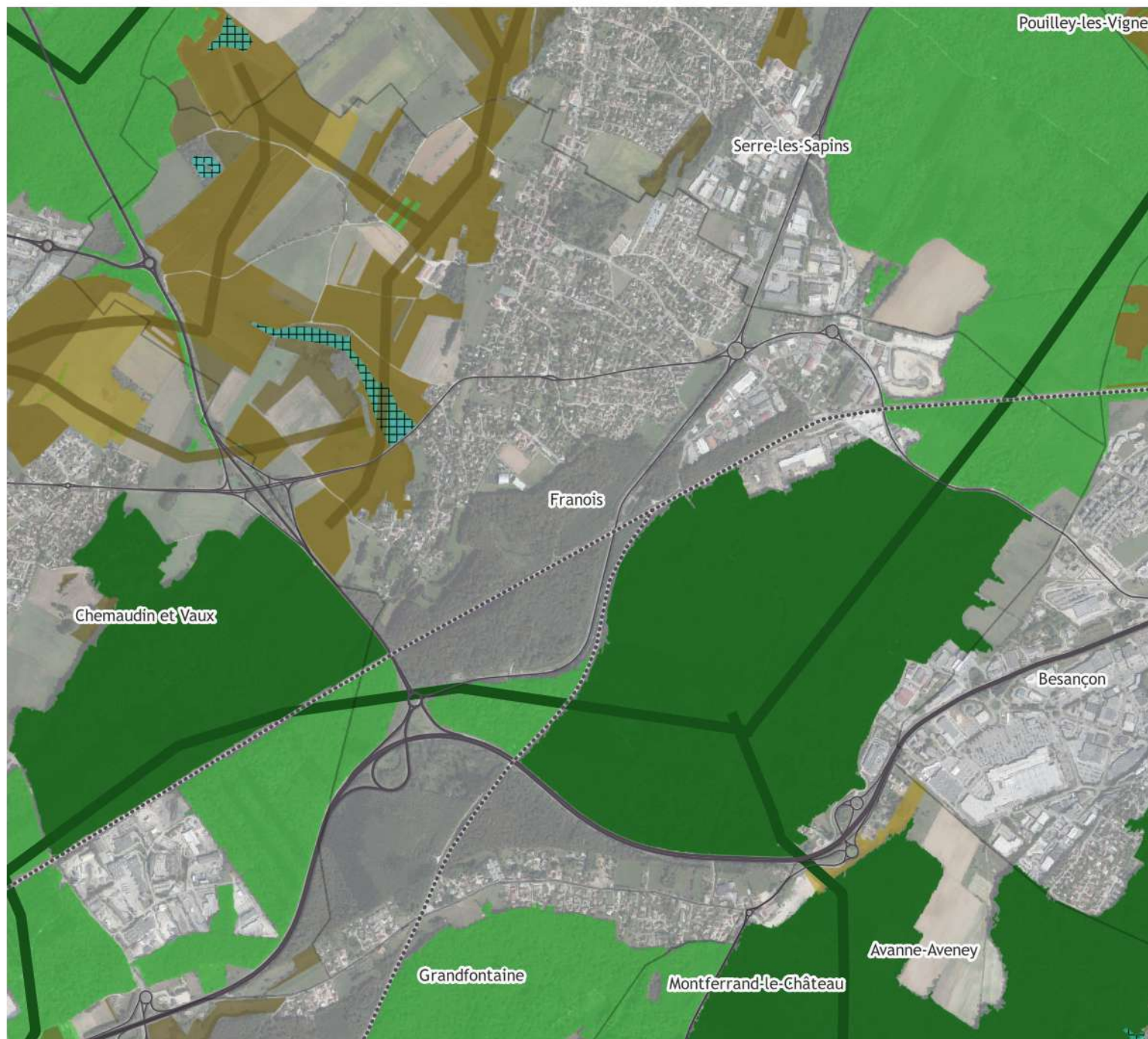
Zoom sur la commune de Fontain



0 0,5 km

Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025





Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Geneuille



Protéger les réservoirs de biodiversité

- ▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réservoir des milieux secs
- Réservoir des milieux aquatiques et humides
- Réservoir agro-paysager
- Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

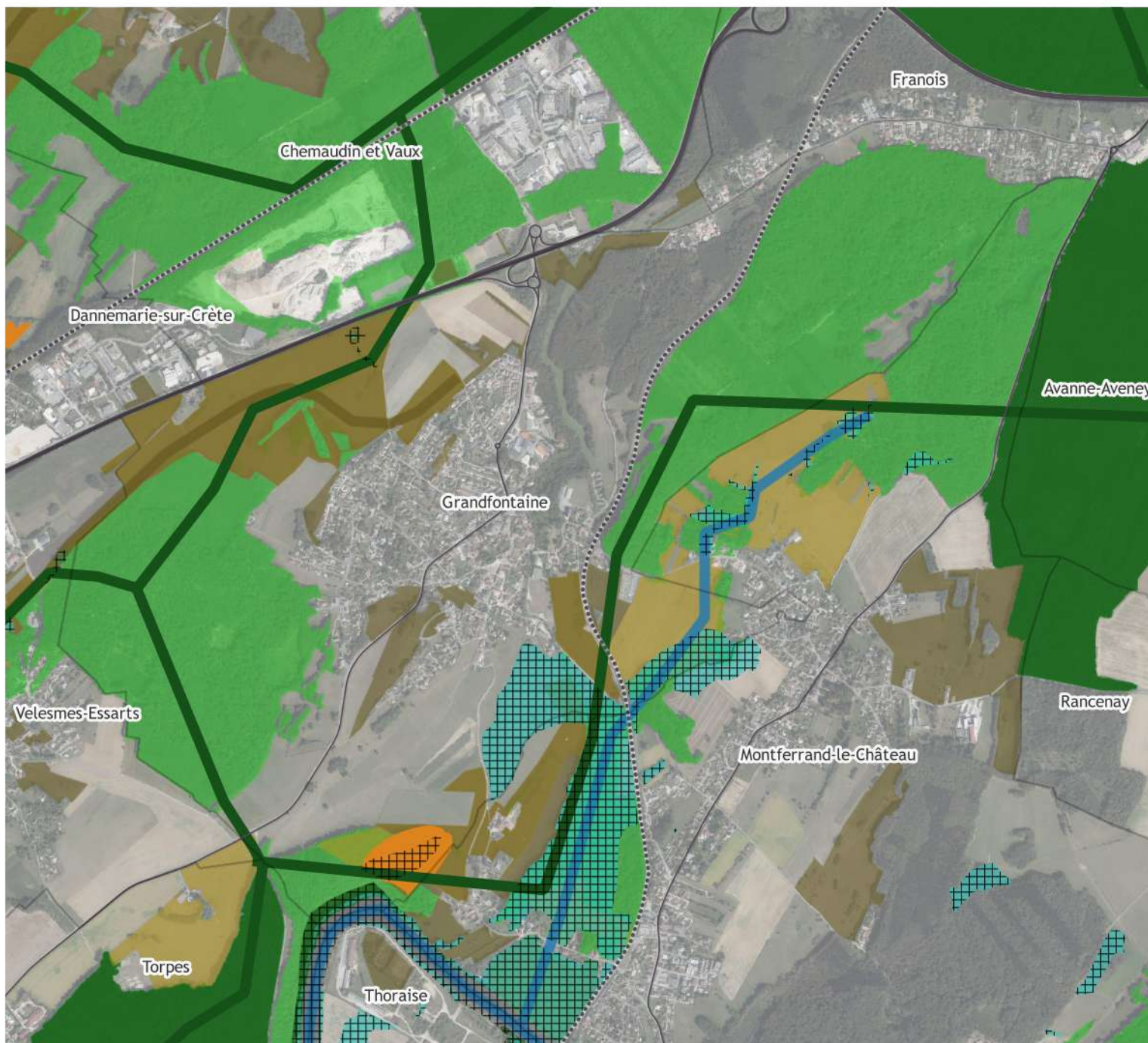
■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Grandfontaine



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

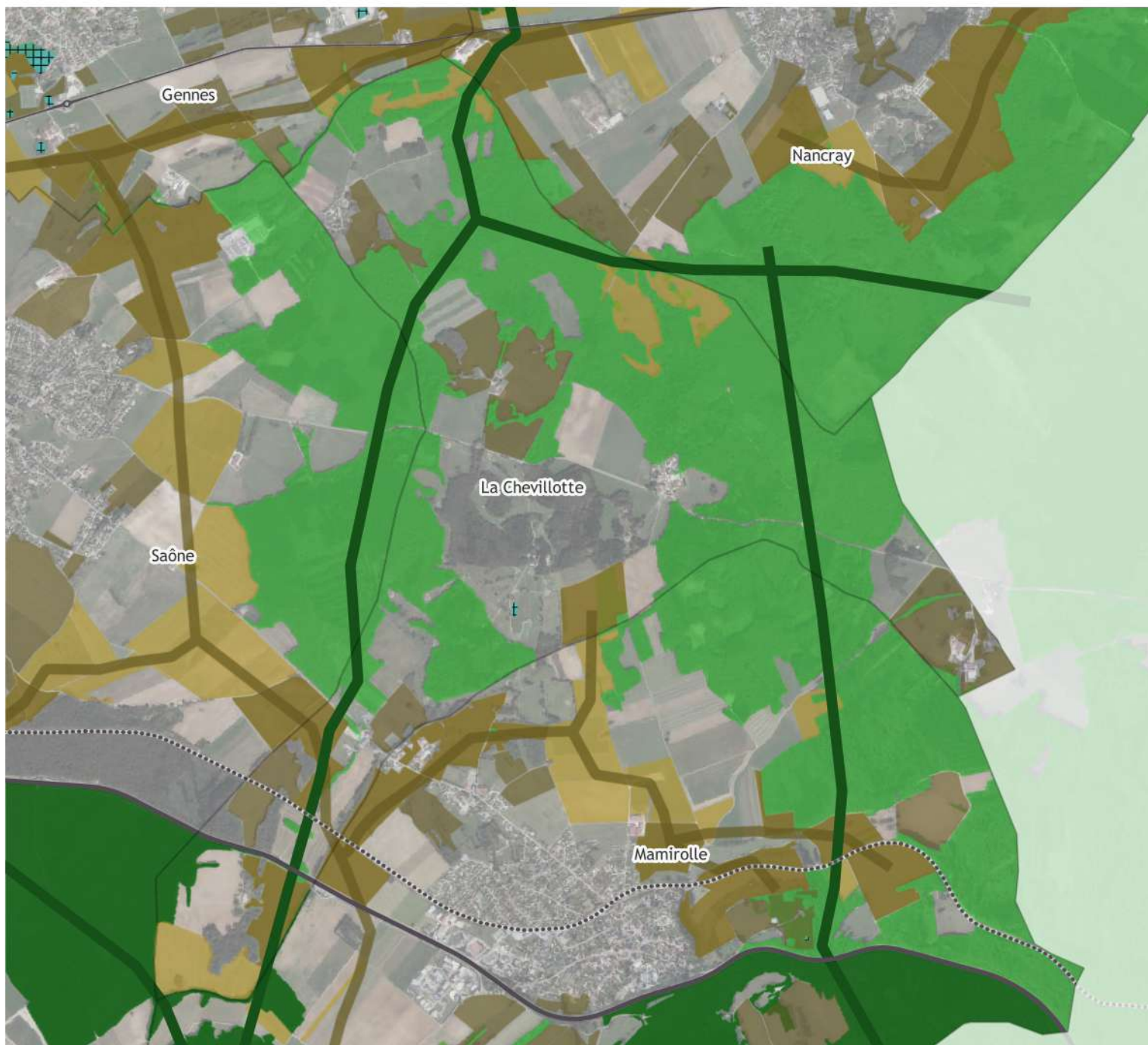


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de La Chevillotte



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de La Vèze



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

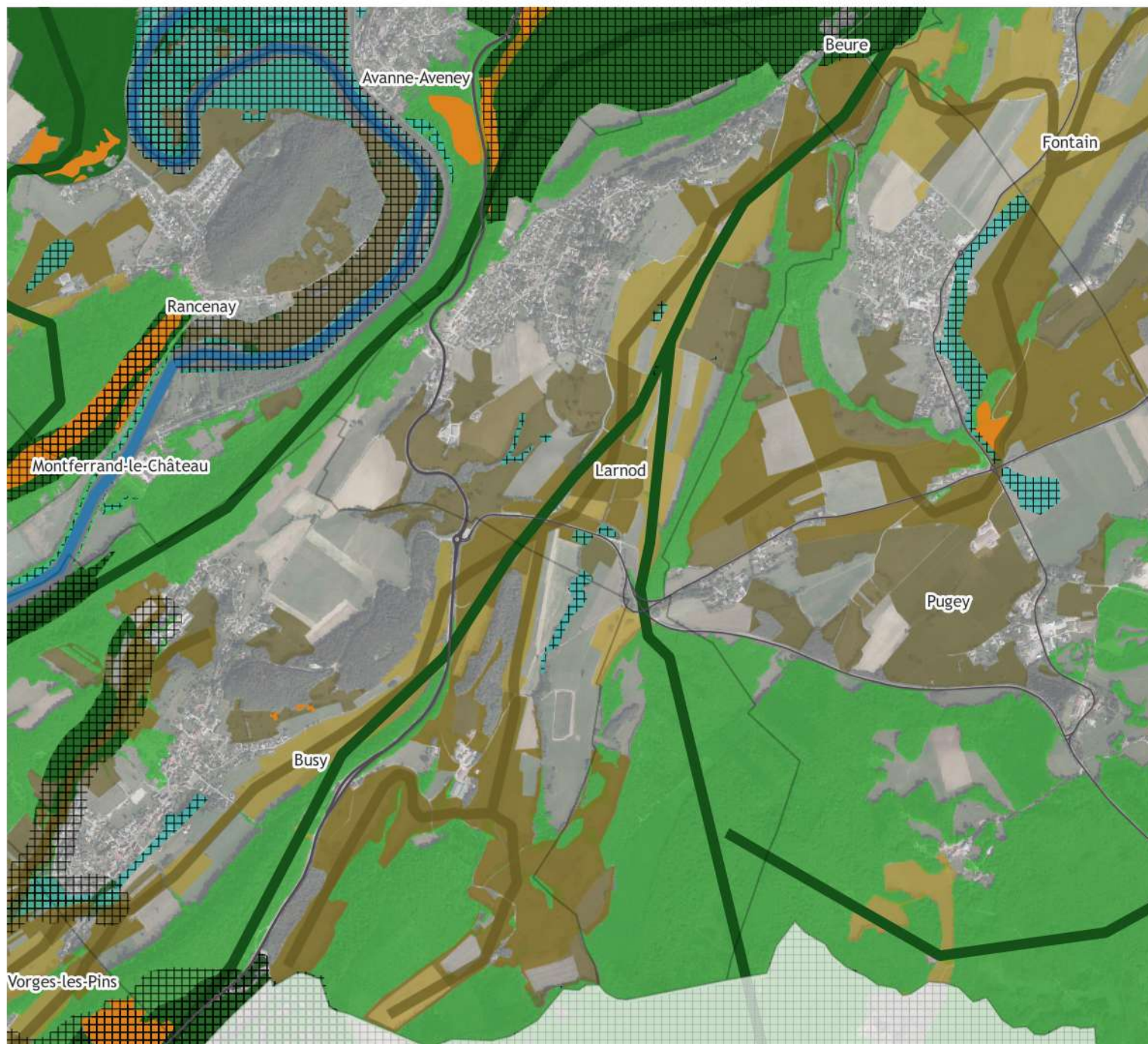


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Larnod



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

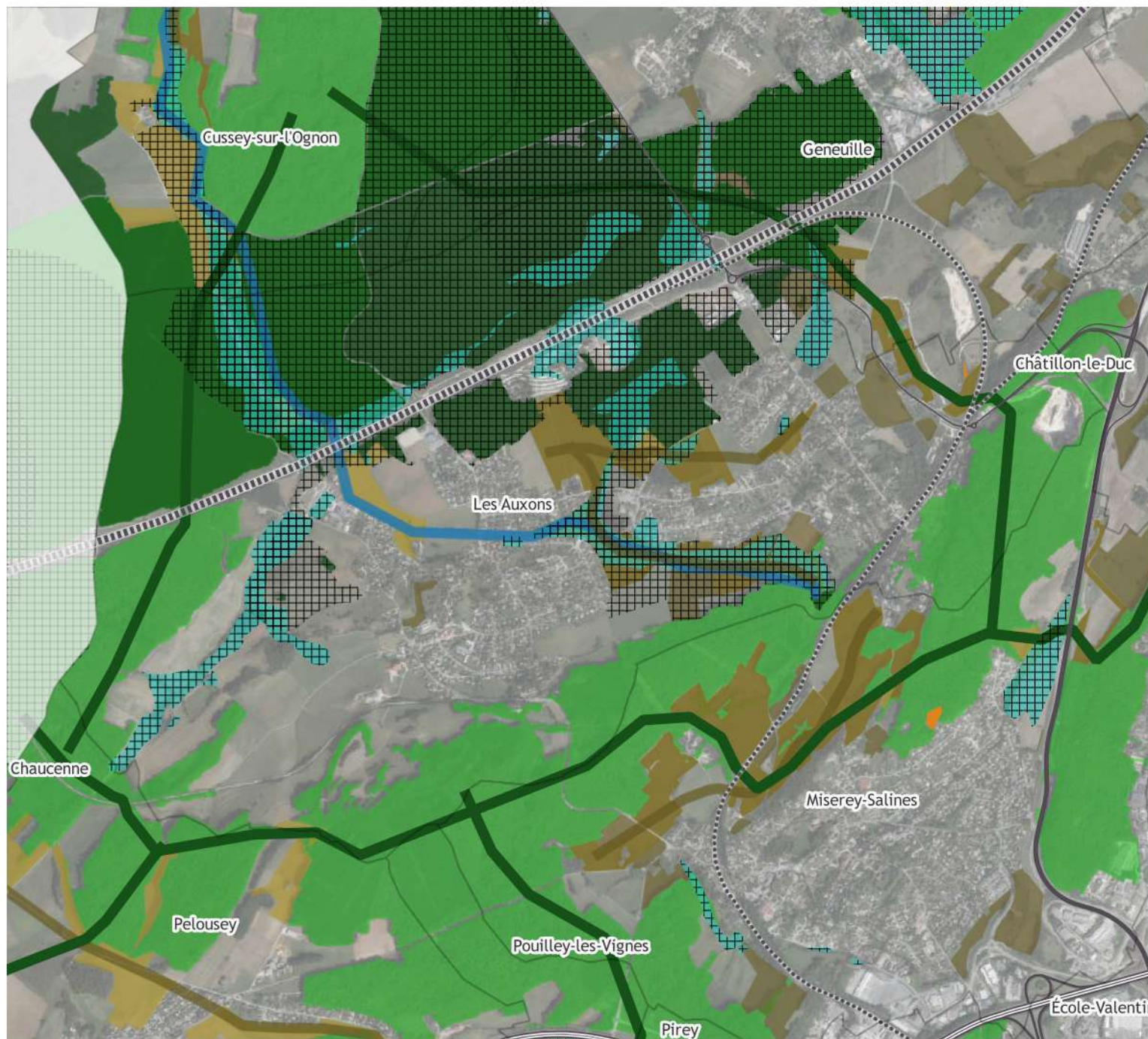


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Les Auxons



Protéger les réservoirs de biodiversité

- ▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réservoir des milieux secs
- Réservoir des milieux aquatiques et humides
- Réservoir agro-paysager
- Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

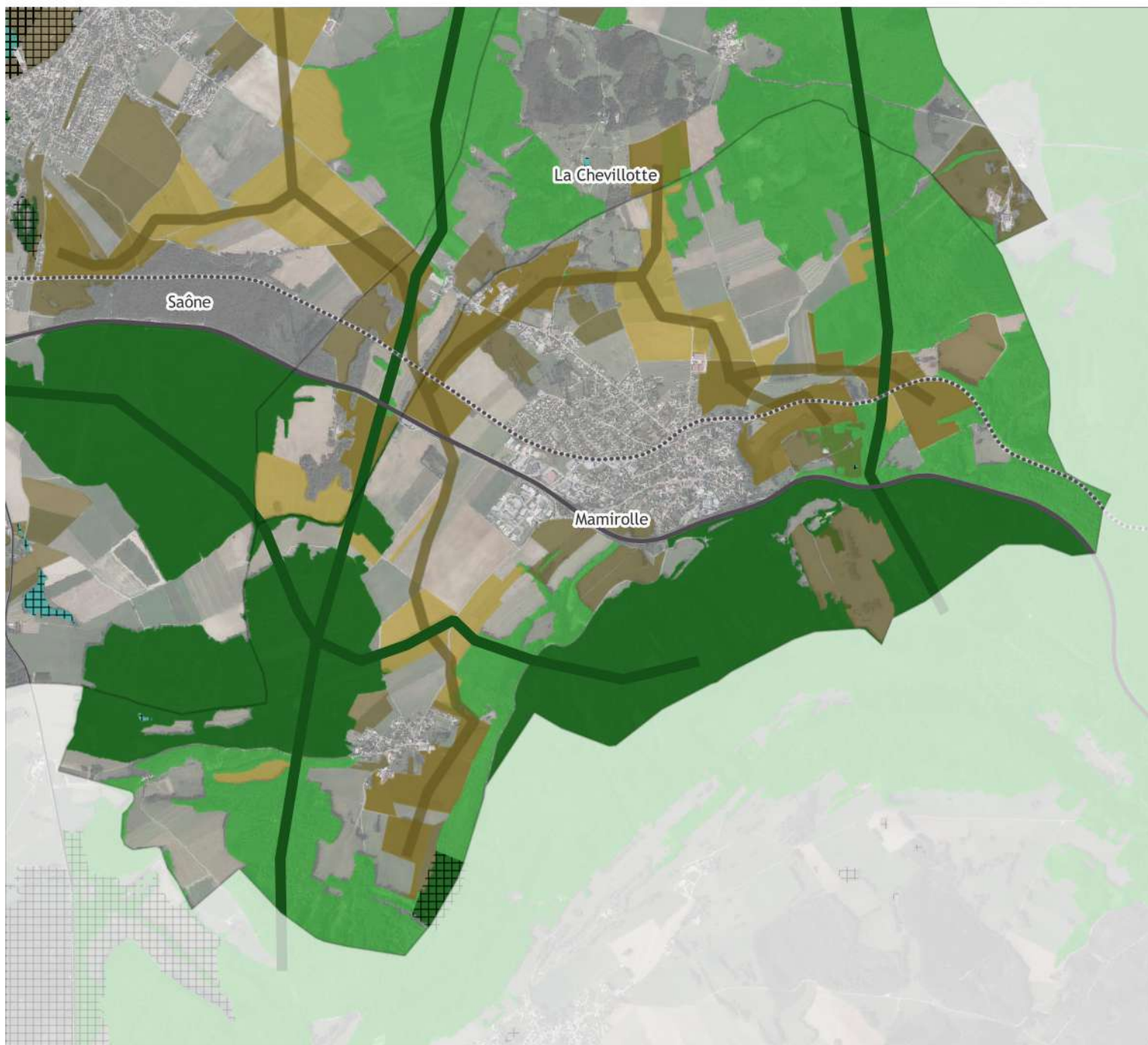
- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

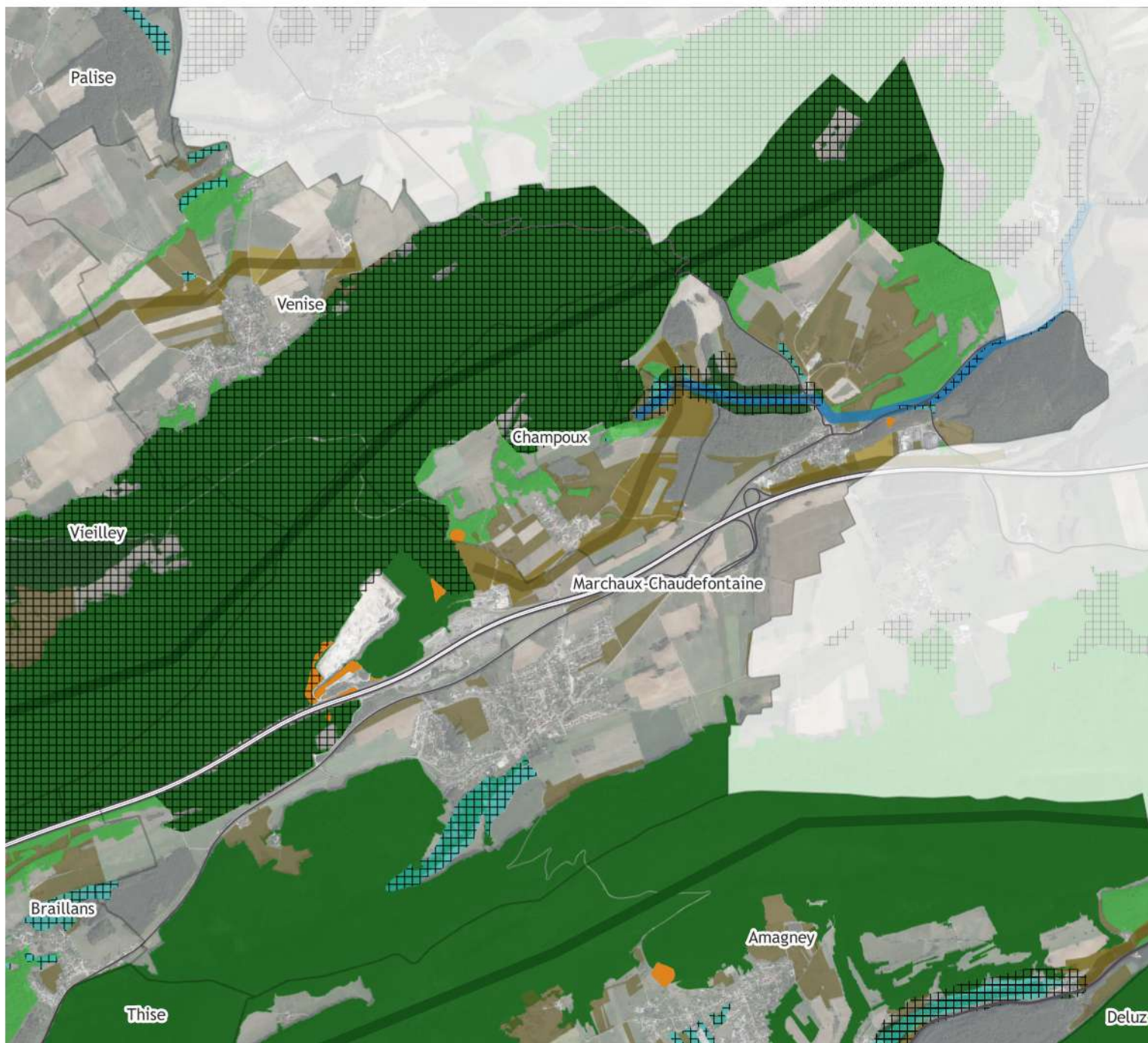
■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Marchaux-Chaudefontaine



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

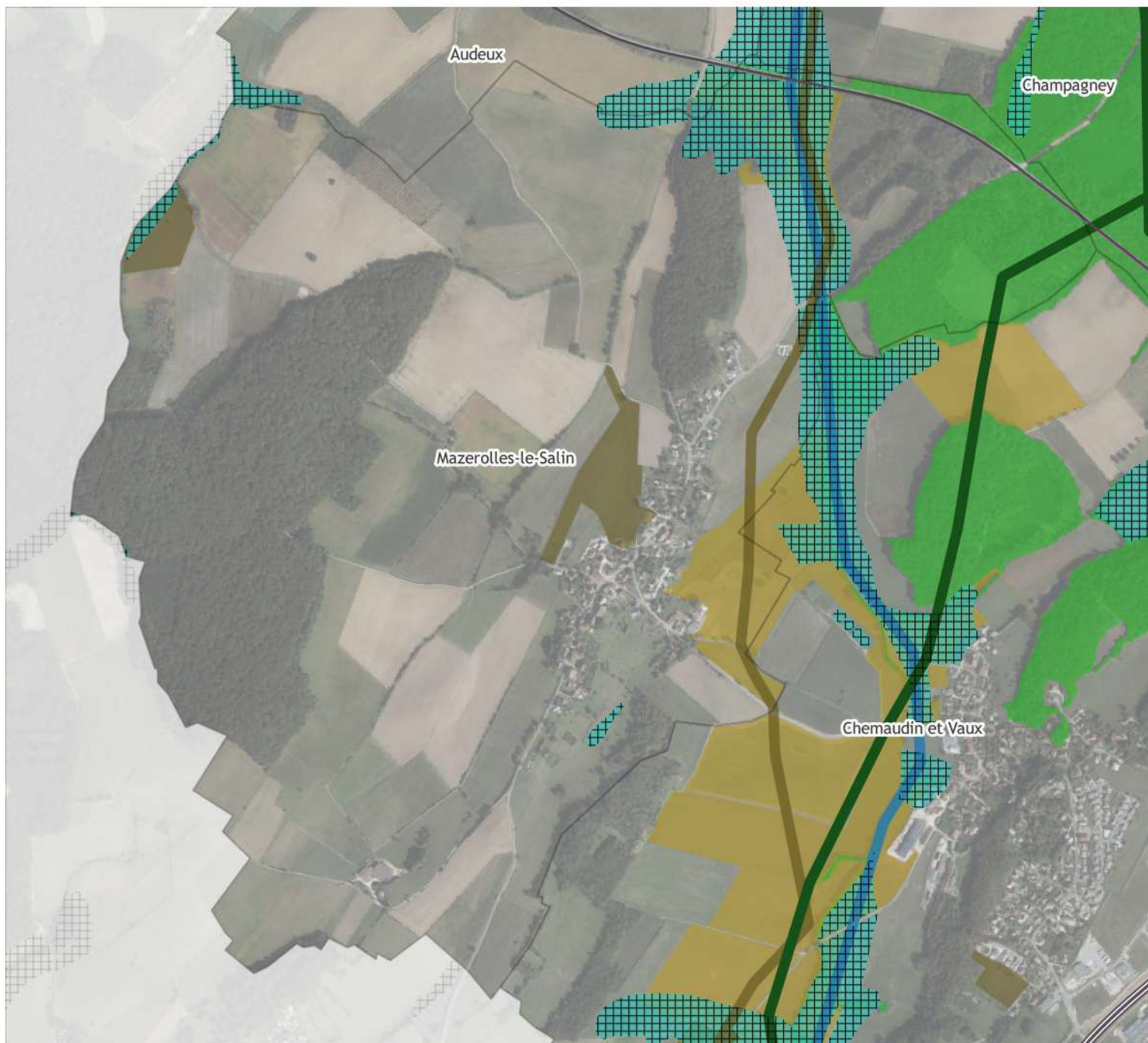


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Mazerolles-le-Salin

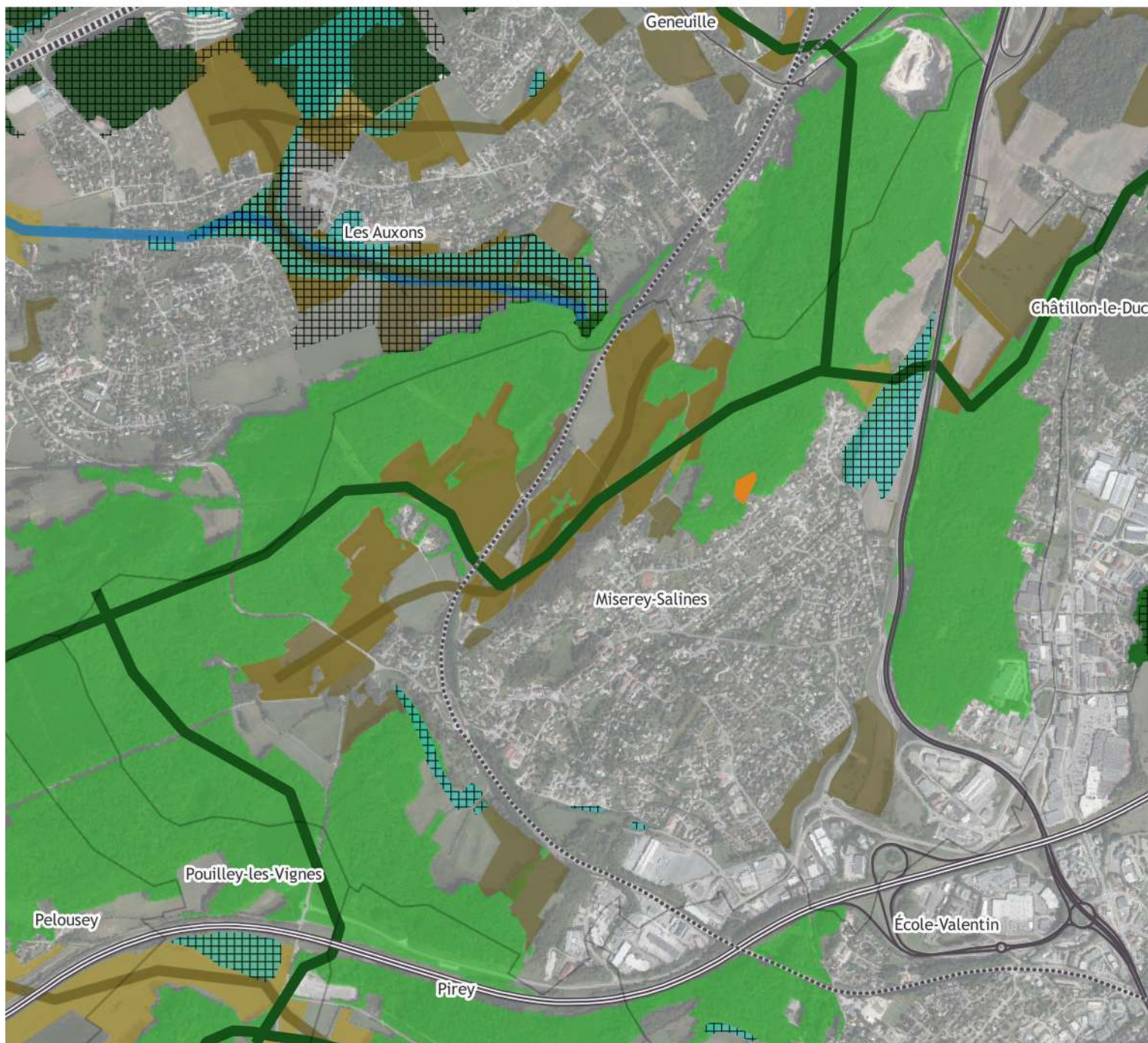


0 0,5 km

Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Zoom sur la commune de Miserey-Salines



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

-  Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
-  Réservoir des milieux secs
-  Réservoir des milieux aquatiques et humides
-  Réservoir agro-paysager
-  Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

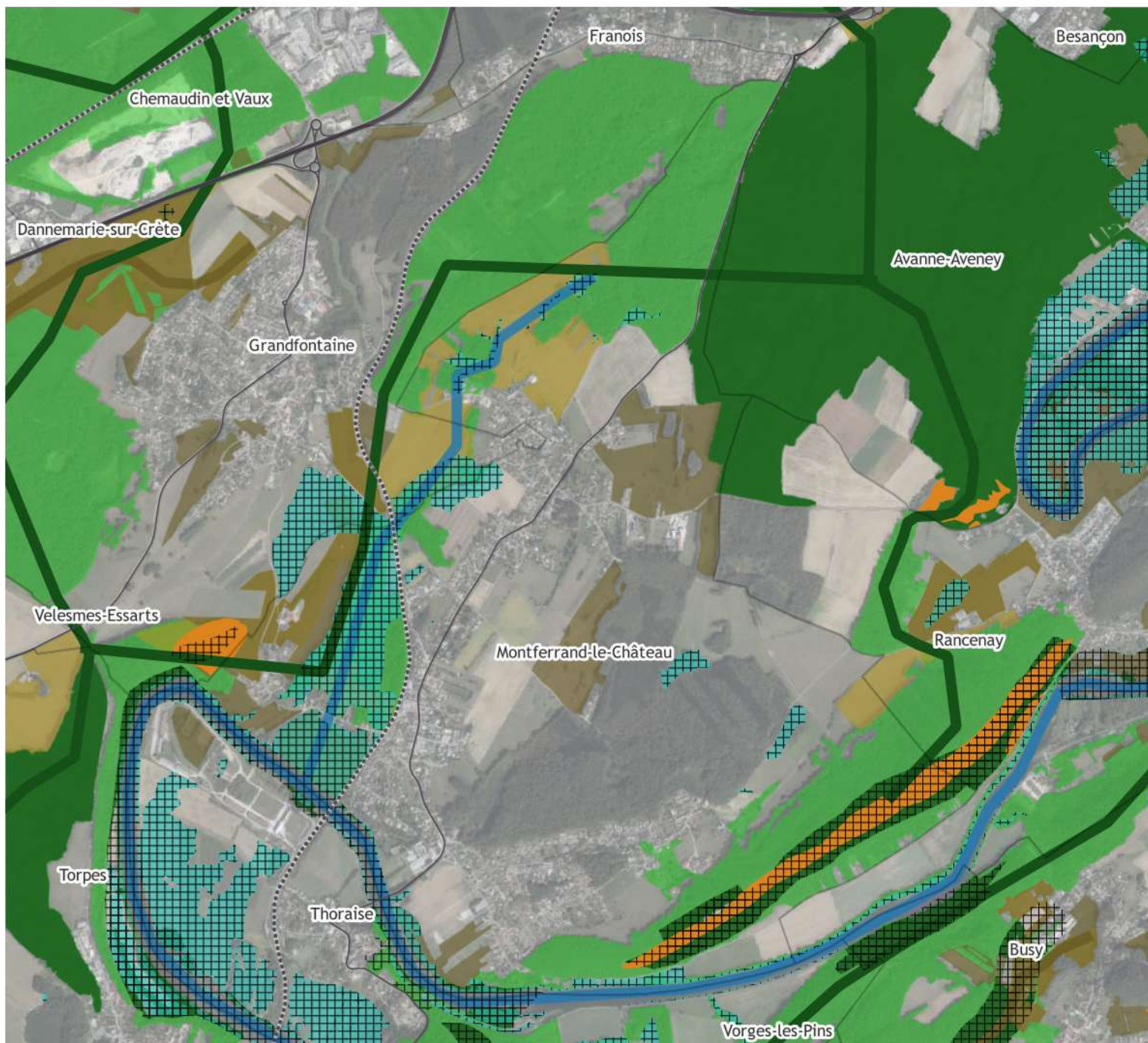
-  Corridor des milieux secs
-  Corridor des milieux aquatiques et humides
-  Corridor agro-paysager
-  Milieu support de la trame agro-paysagère
-  Corridor forestier
-  Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Montferrand-le-Château



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Mérey-Vieilley



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

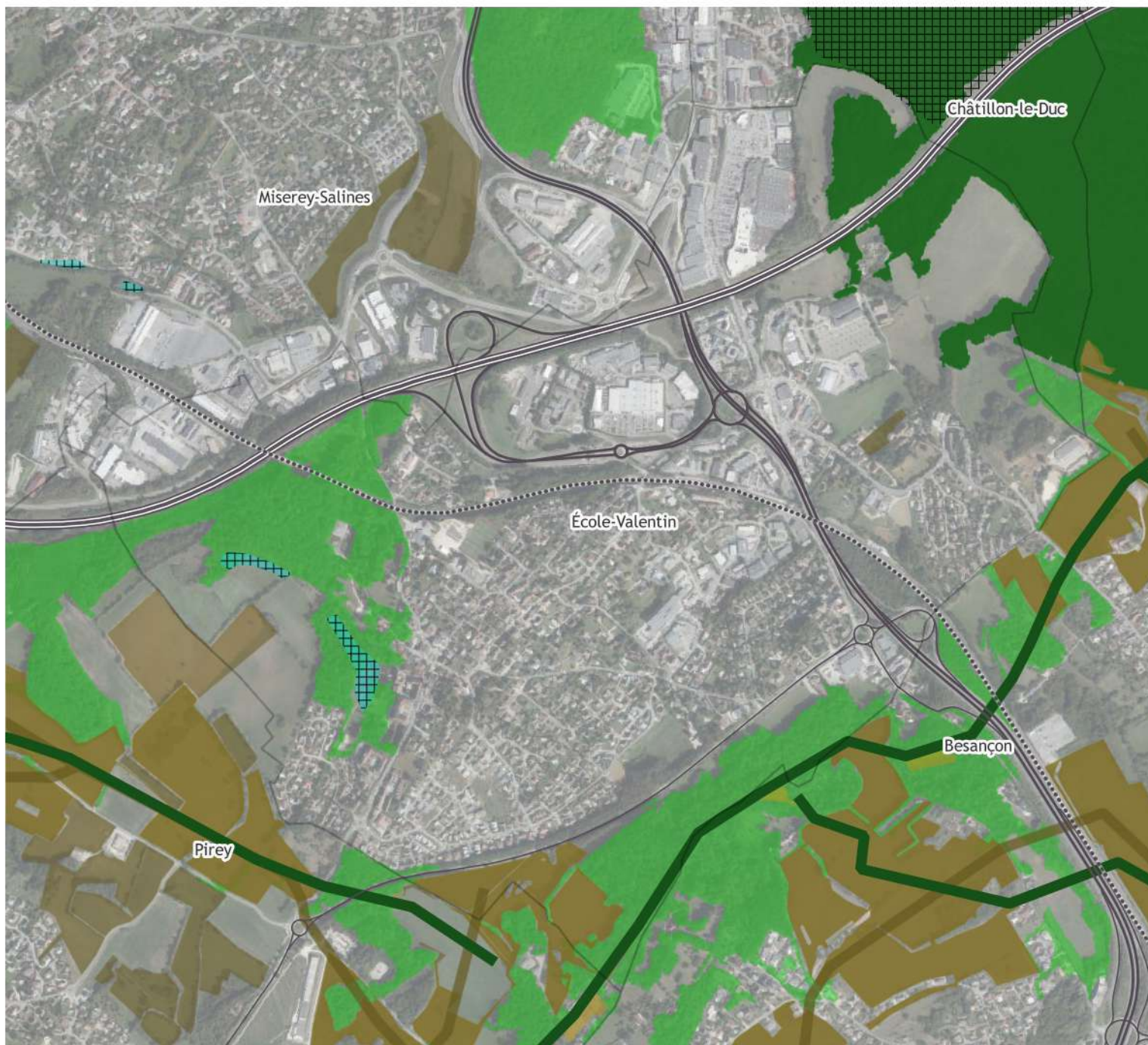


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de École-Valentin



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

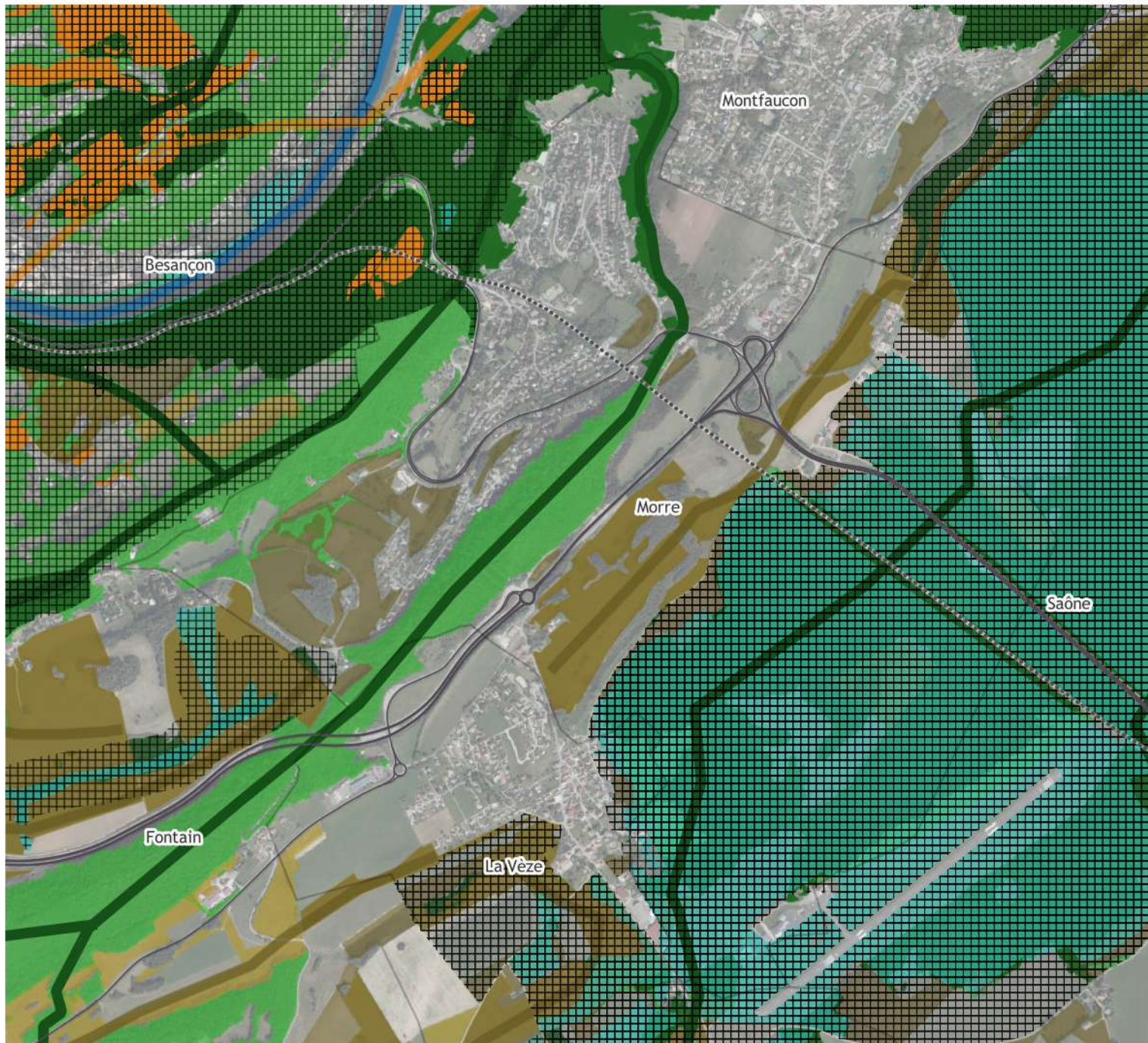
■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

▣ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

▣ Réservoir des milieux secs

▣ Réservoir des milieux aquatiques et humides

▣ Réservoir agro-paysager

▣ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

▣ Corridor des milieux secs

▣ Corridor des milieux aquatiques et humides

▣ Corridor agro-paysager

▣ Milieu support de la trame agro-paysagère

▣ Corridor forestier

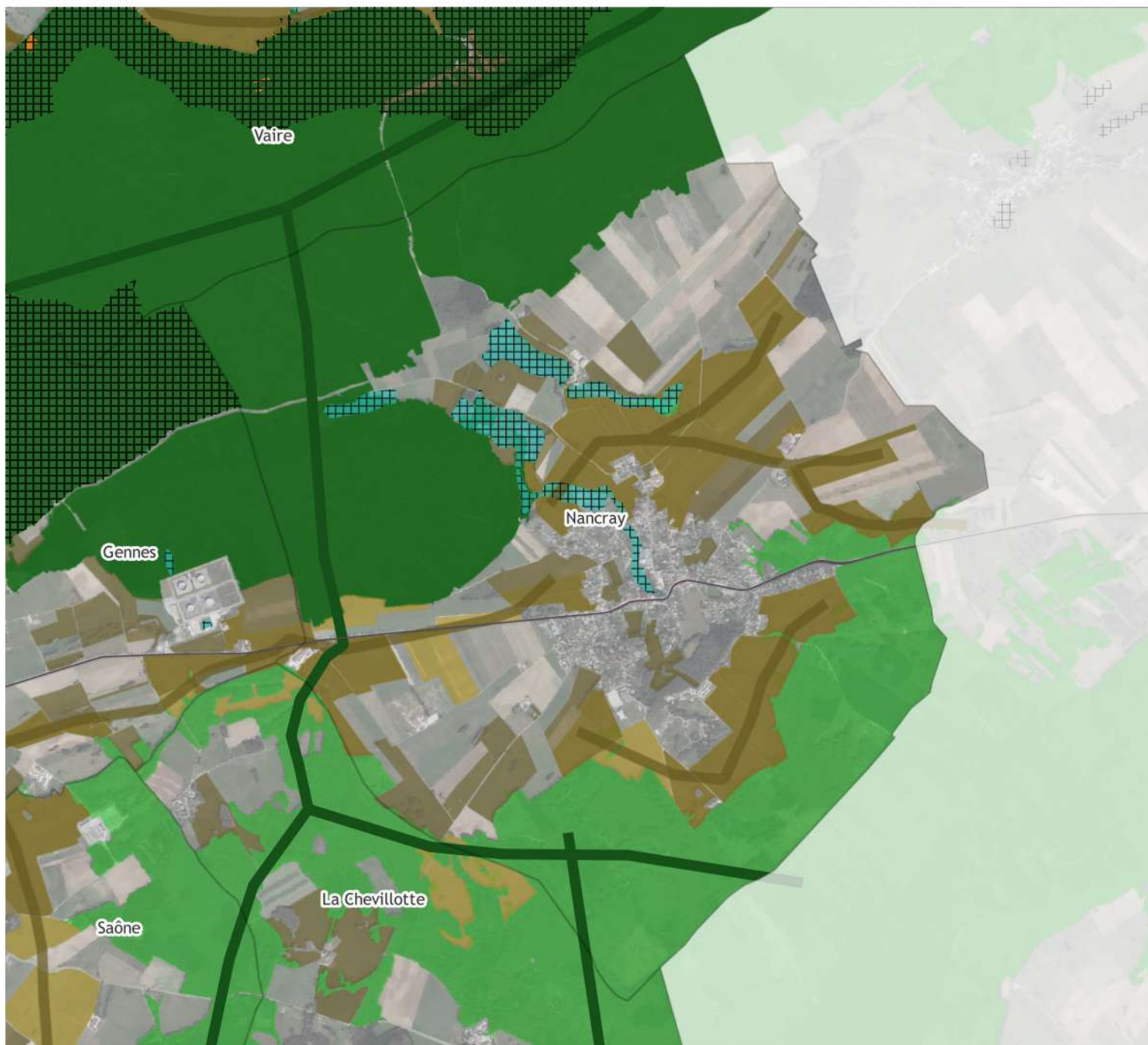
▣ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Nancray



Protéger les réservoirs de biodiversité

▣ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

▣ Réservoir des milieux secs

▣ Réservoir des milieux aquatiques et humides

▣ Réservoir agro-paysager

▣ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

▣ Corridor des milieux secs

▣ Corridor des milieux aquatiques et humides

▣ Corridor agro-paysager

▣ Milieu support de la trame agro-paysagère

▣ Corridor forestier

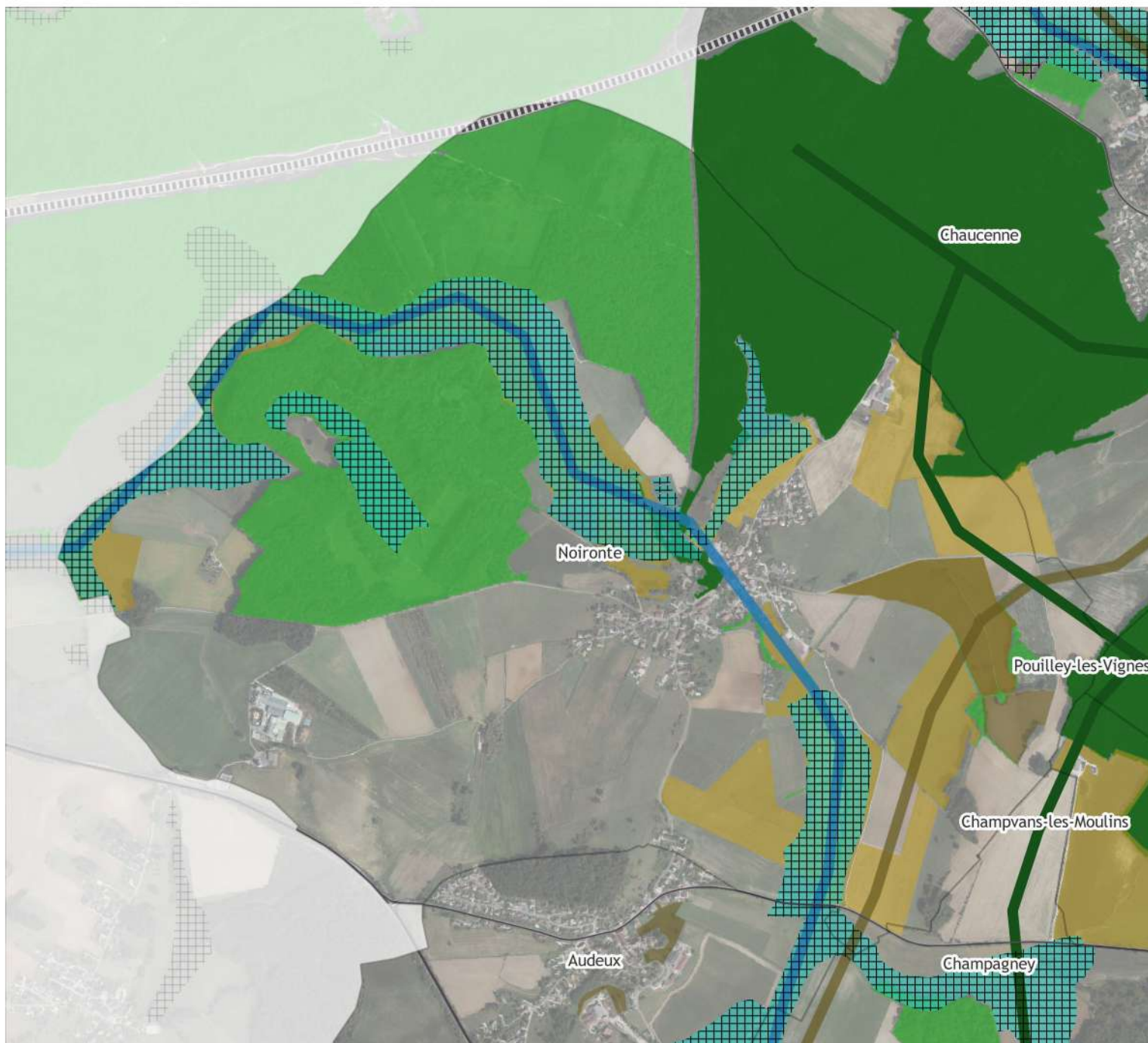
▣ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km





Protéger les réservoirs de biodiversité

- ▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réservoir des milieux secs
- Réservoir des milieux aquatiques et humides
- Réservoir agro-paysager
- Réservoir forestier

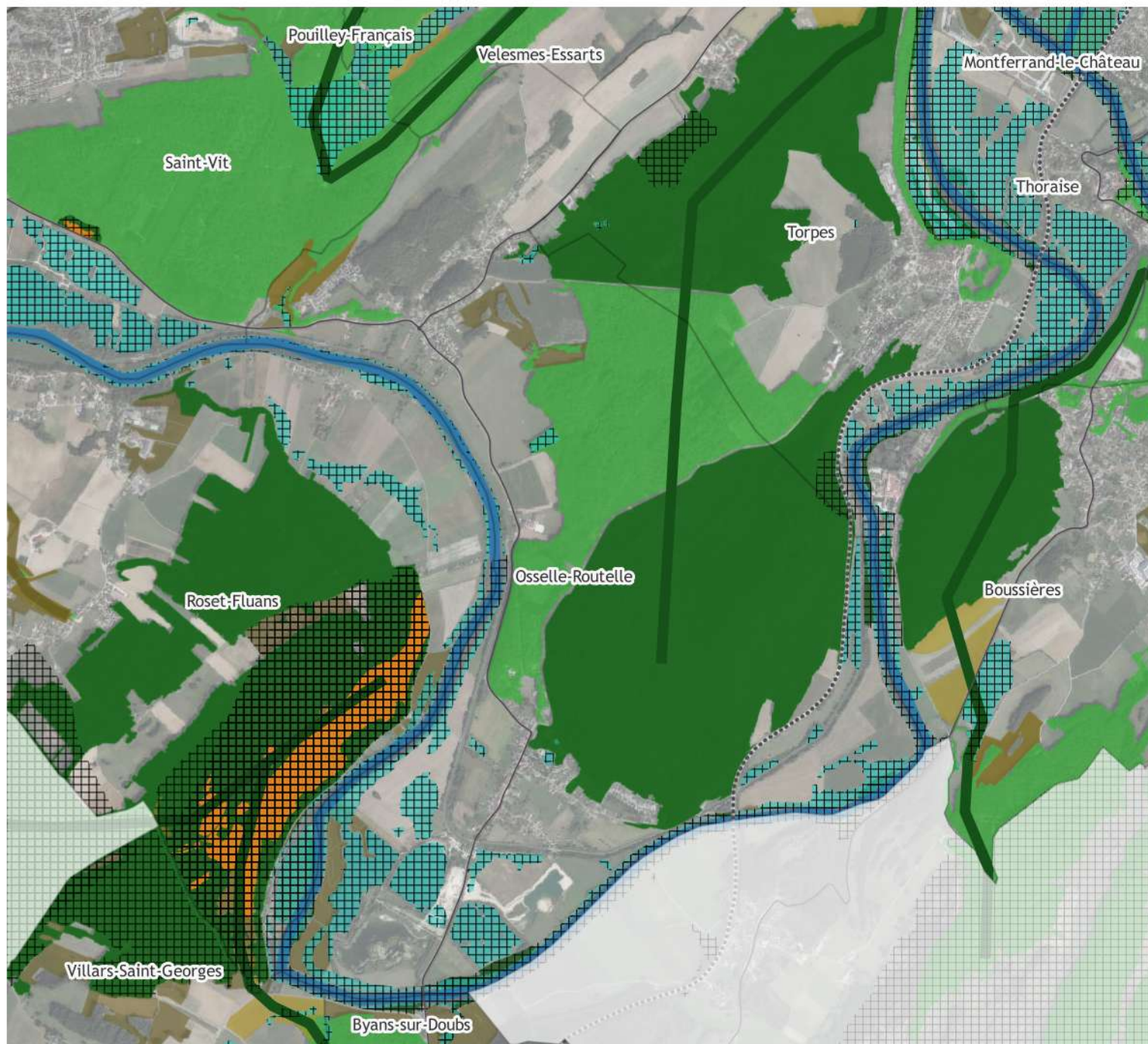
Préserver les corridors écologiques

- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km

Zoom sur la commune de Osselle-Routelle



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

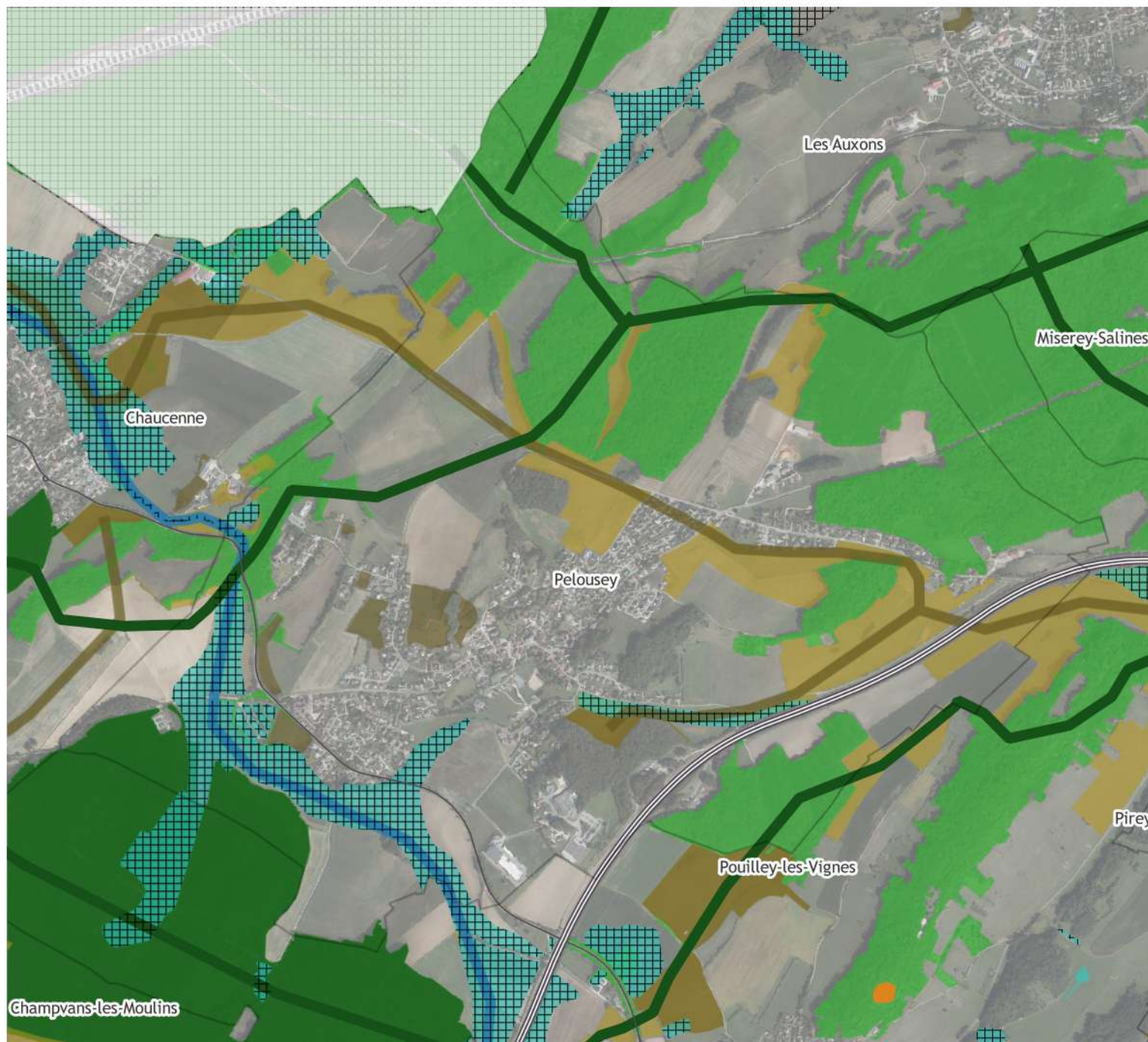
■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km

Zoom sur la commune de Pelousey



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

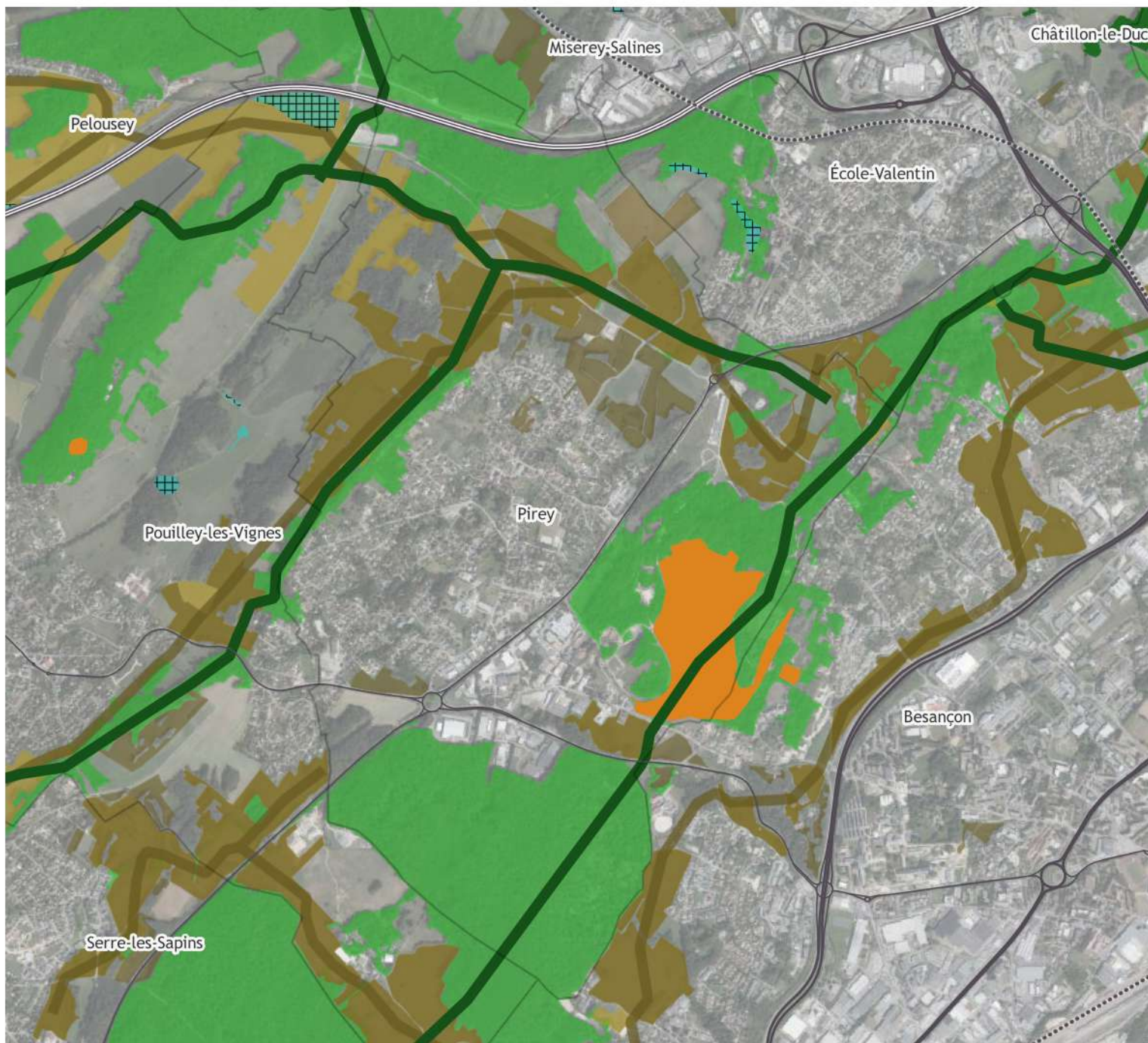


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Pirey



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

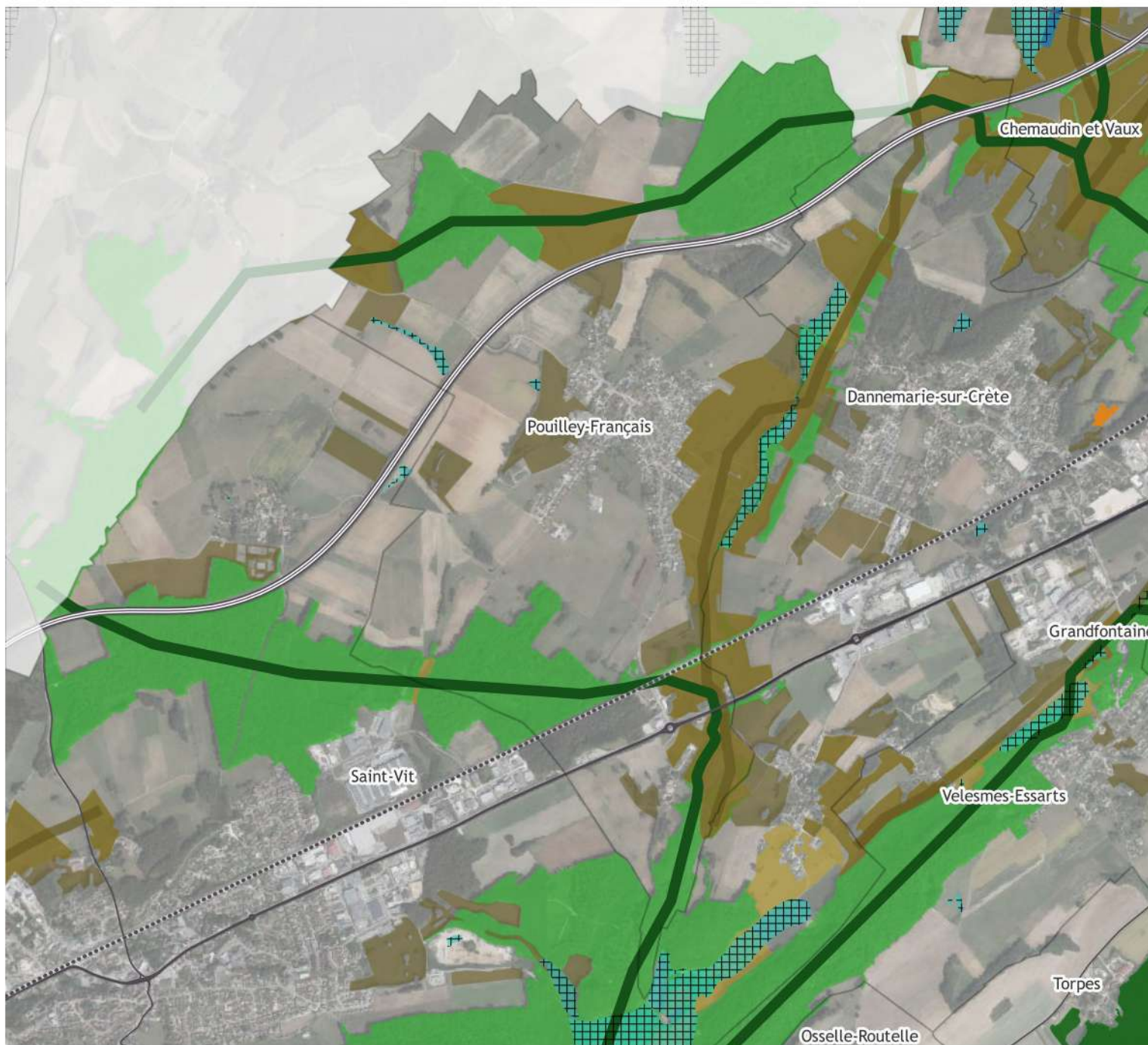


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Pouilley-Français



Protéger les réservoirs de biodiversité

▤ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

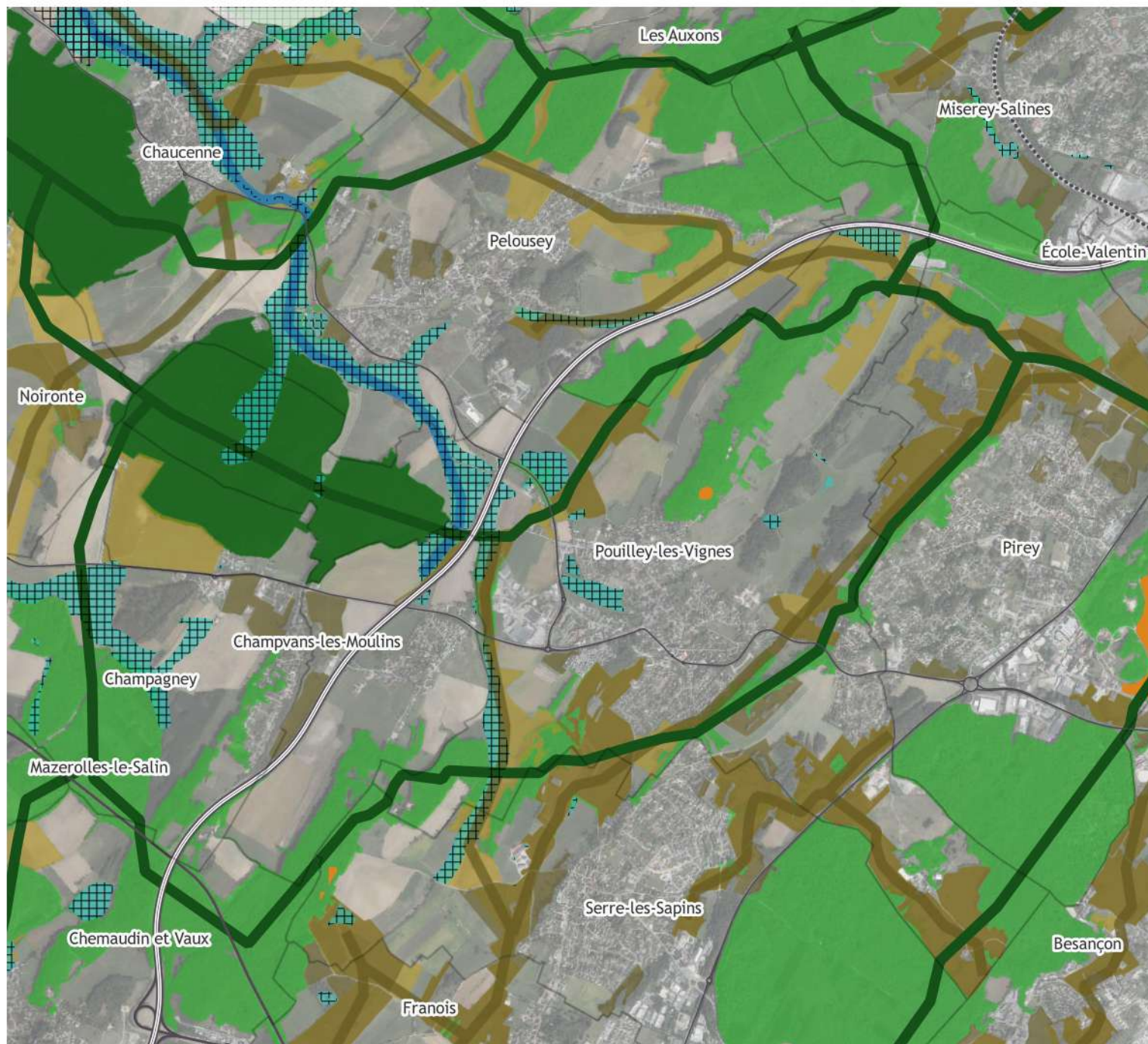


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Pouilley-les-Vignes



Protéger les réservoirs de biodiversité

- ▣ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- ▣ Réservoir des milieux secs
- ▣ Réservoir des milieux aquatiques et humides
- ▣ Réservoir agro-paysager
- ▣ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

- ▣ Corridor des milieux secs
- ▣ Corridor des milieux aquatiques et humides
- ▣ Corridor agro-paysager
- ▣ Milieu support de la trame agro-paysagère
- ▣ Corridor forestier
- ▣ Milieu support de la trame forestière

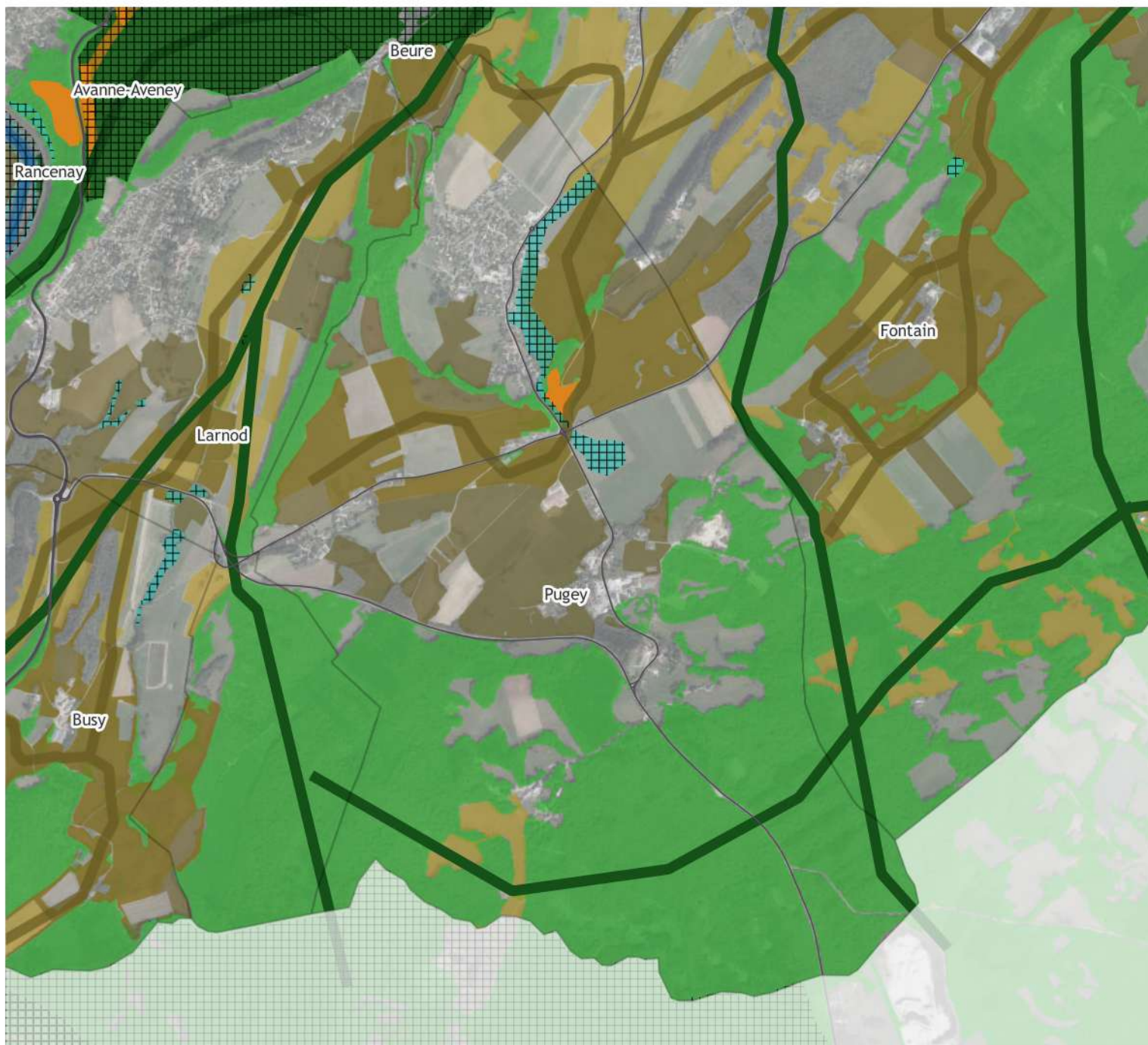


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Pugey



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

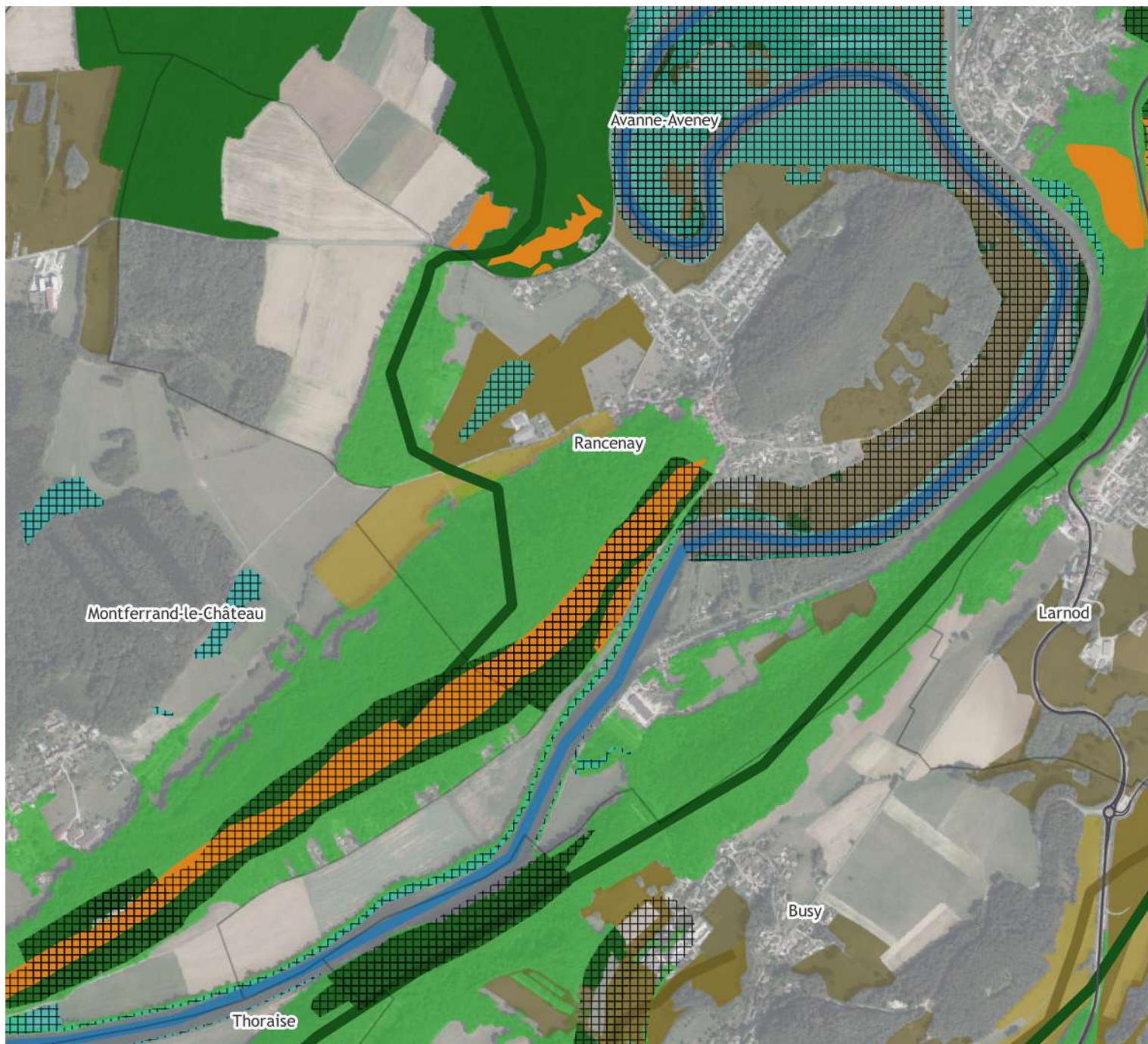


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Rancenay



Protéger les réservoirs de biodiversité

- Millieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réservoir des milieux secs
- Réservoir des milieux aquatiques et humides
- Réservoir agro-paysager
- Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Roche-lez-Beaupré



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

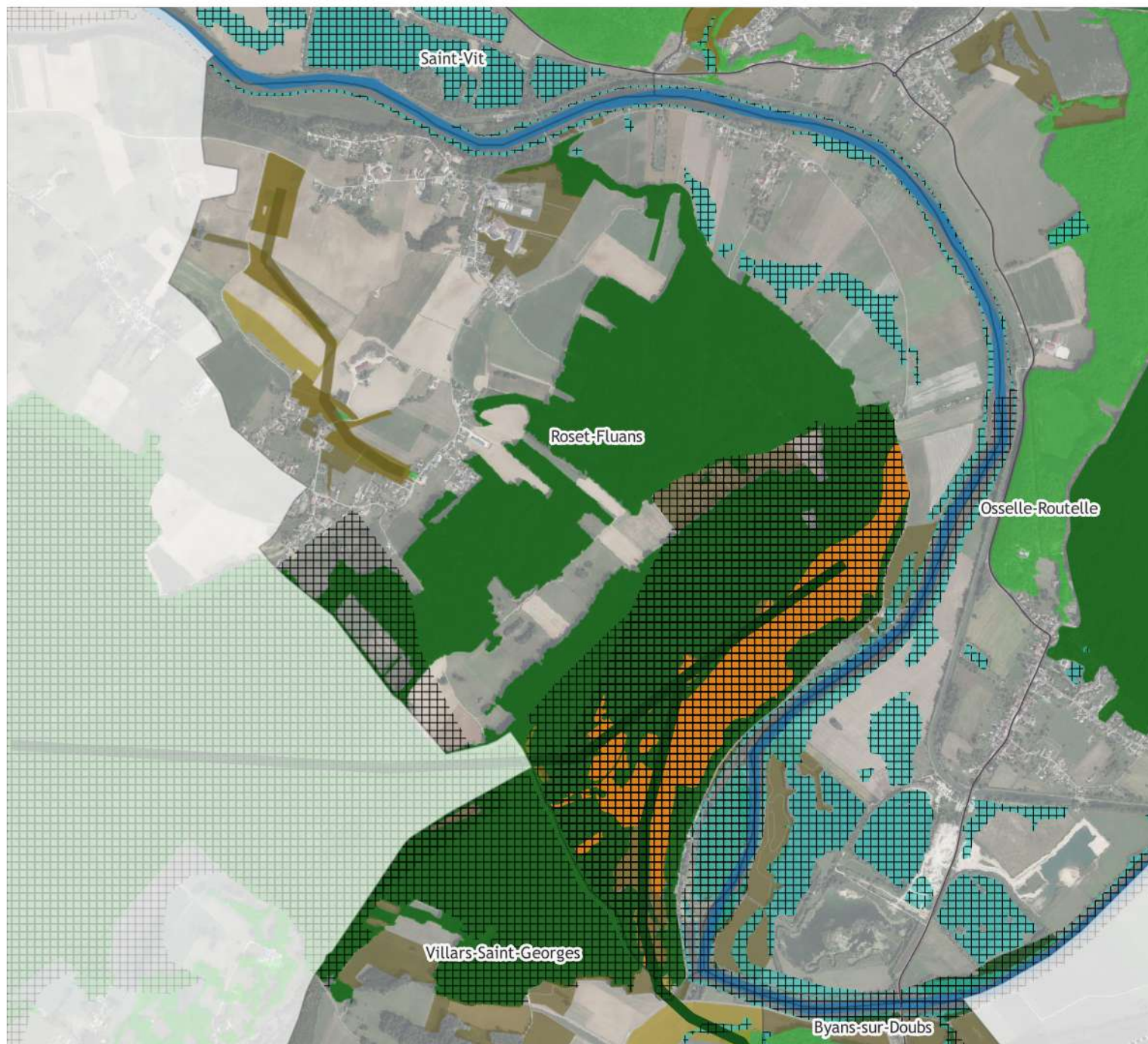


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Roset-Fluans



Protéger les réservoirs de biodiversité

- ▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)
- Réservoir des milieux secs
- Réservoir des milieux aquatiques et humides
- Réservoir agro-paysager
- Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

- Corridor des milieux secs
- Corridor des milieux aquatiques et humides
- Corridor agro-paysager
- Milieu support de la trame agro-paysagère
- Corridor forestier
- Milieu support de la trame forestière

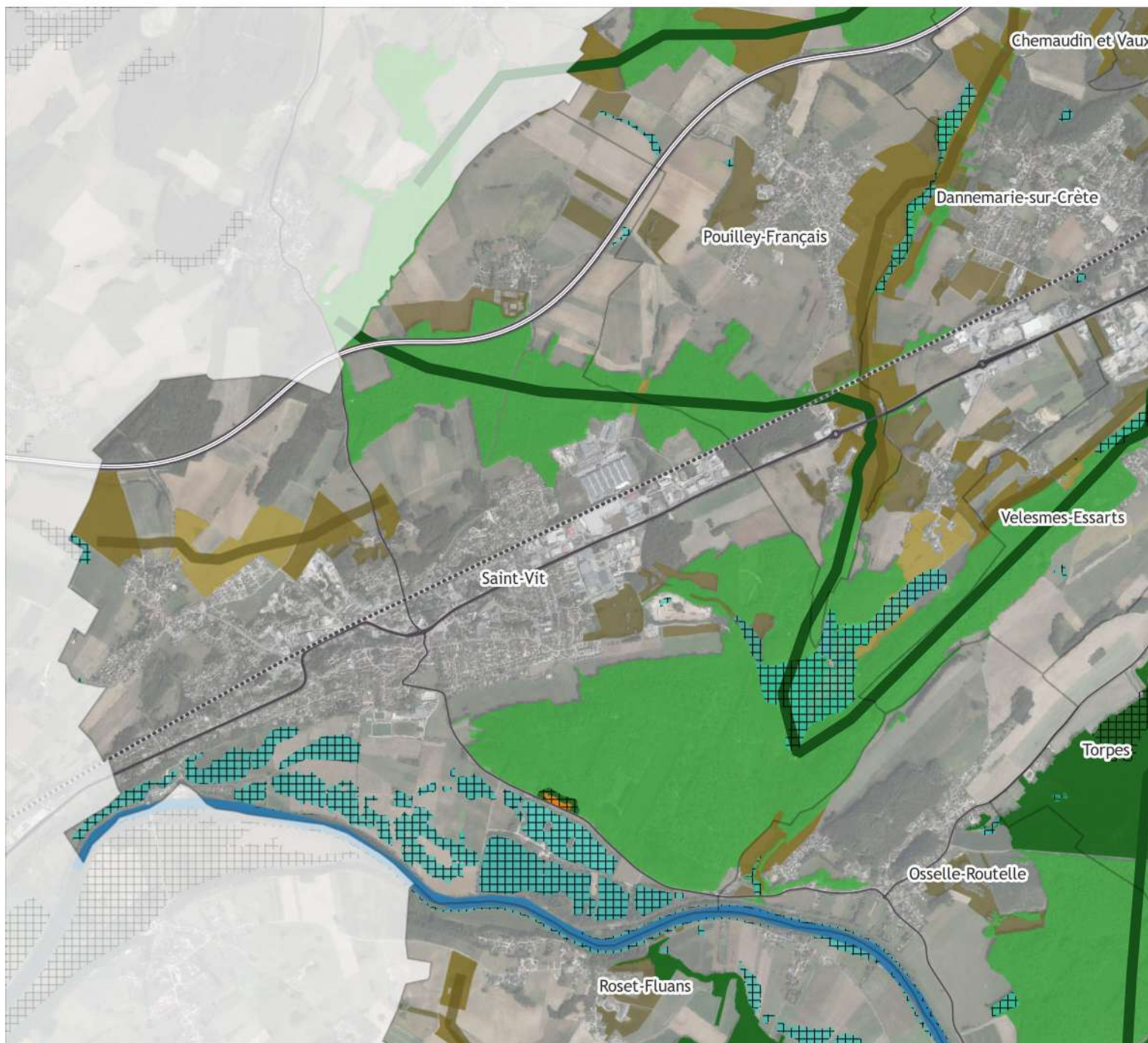


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Saint-Vit



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

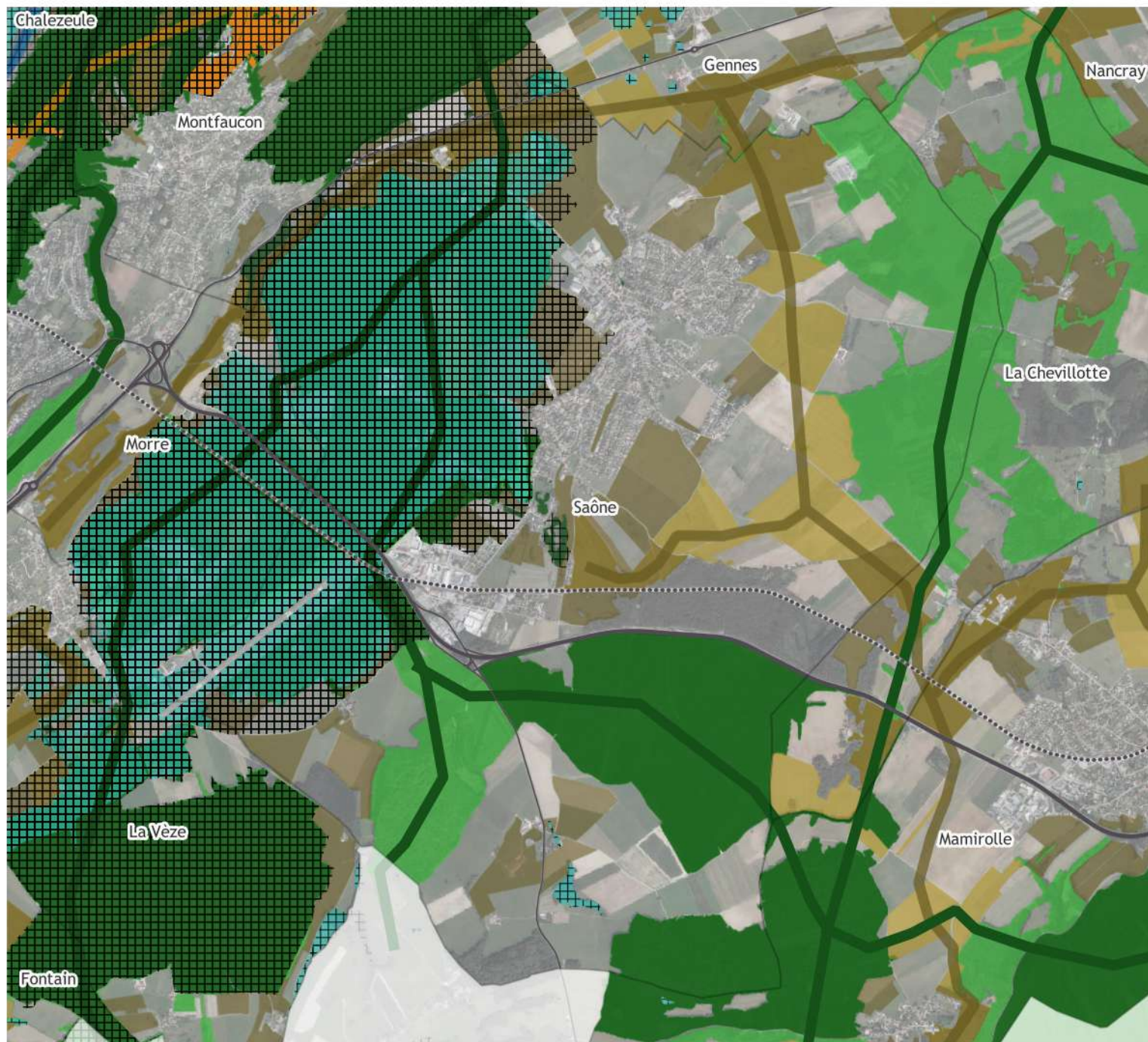


0 0,5 km

Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Zoom sur la commune de Saône



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

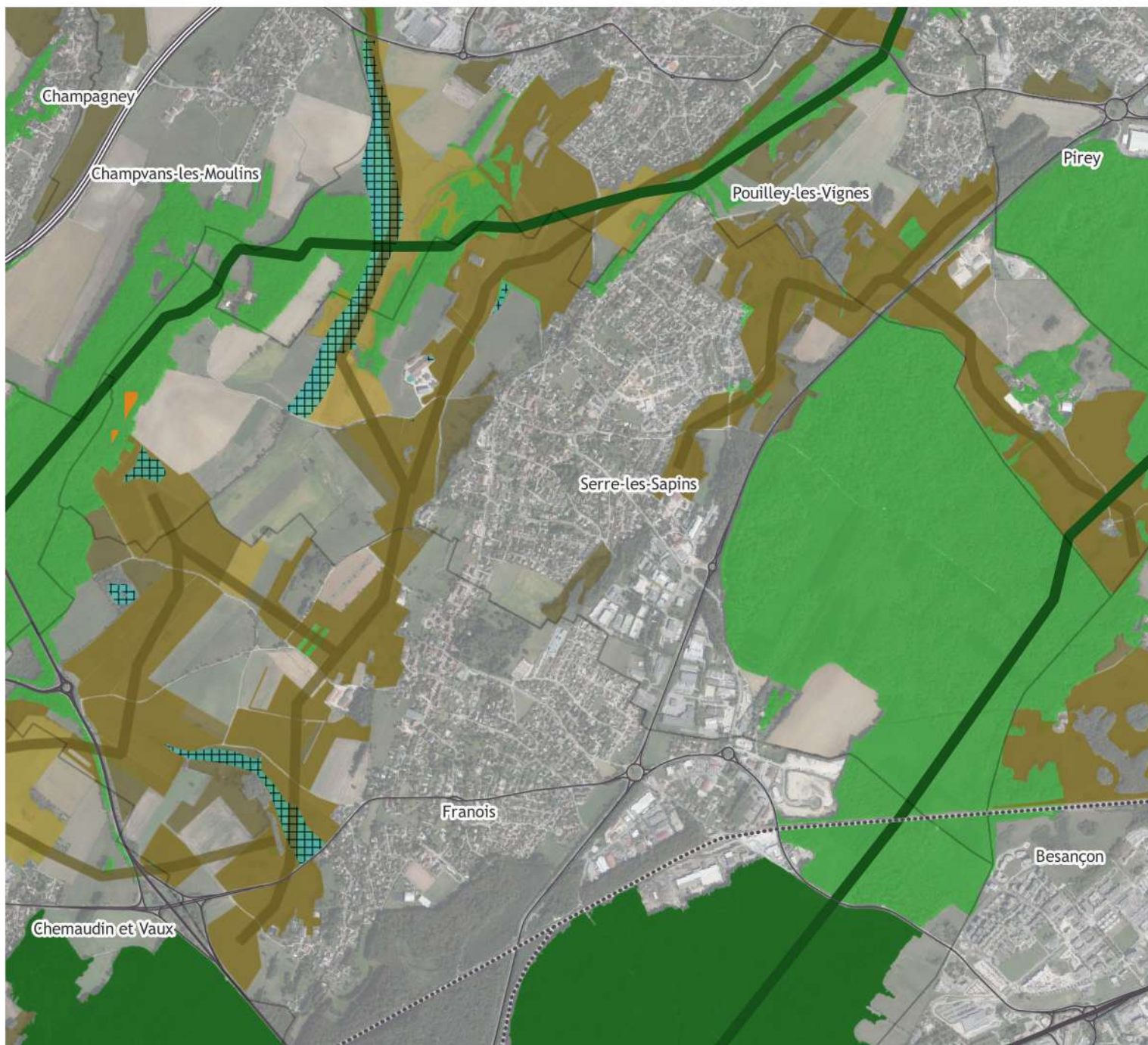


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Serre-les-Sapins



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Tallenay



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

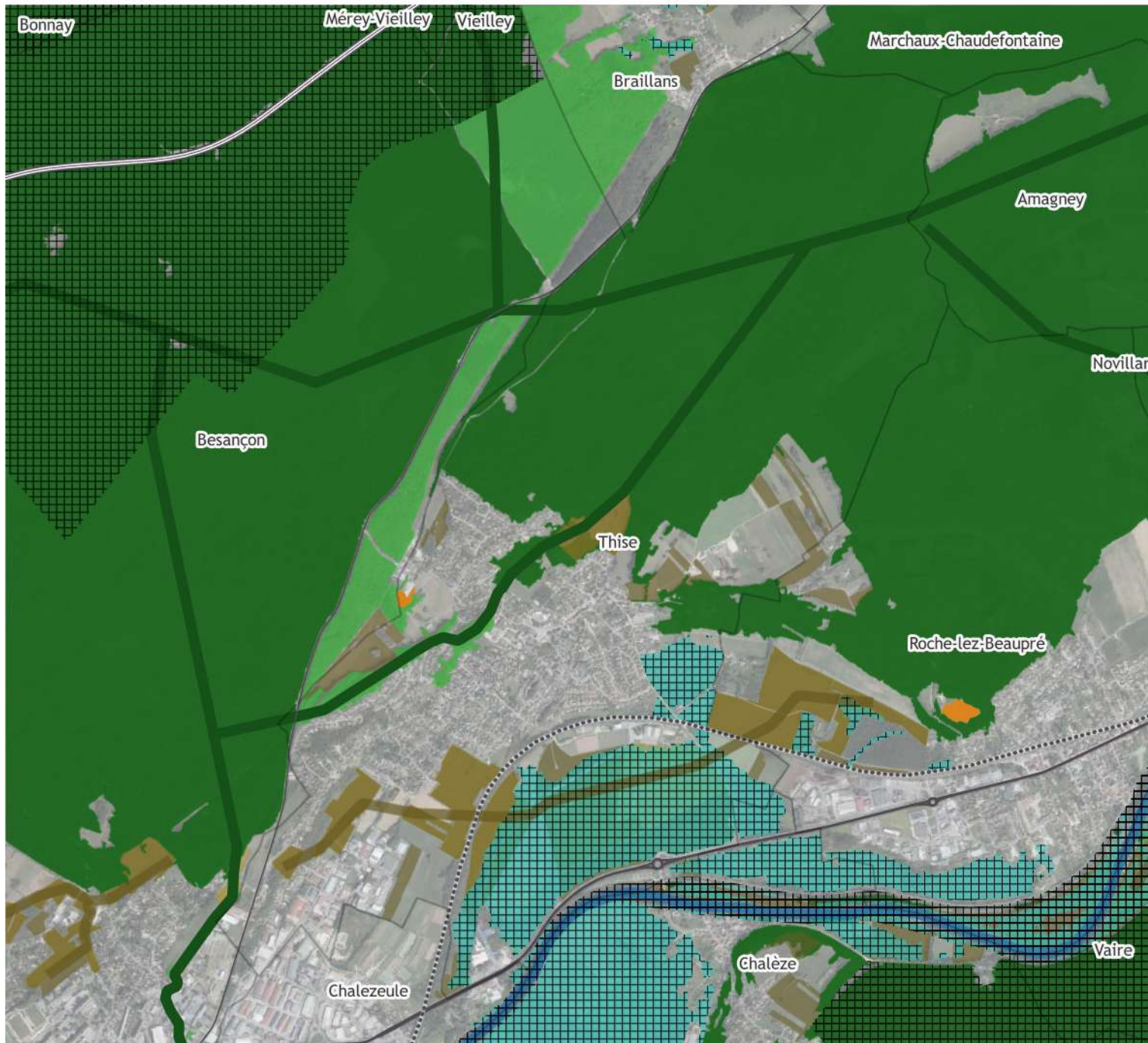


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCOT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Thise



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

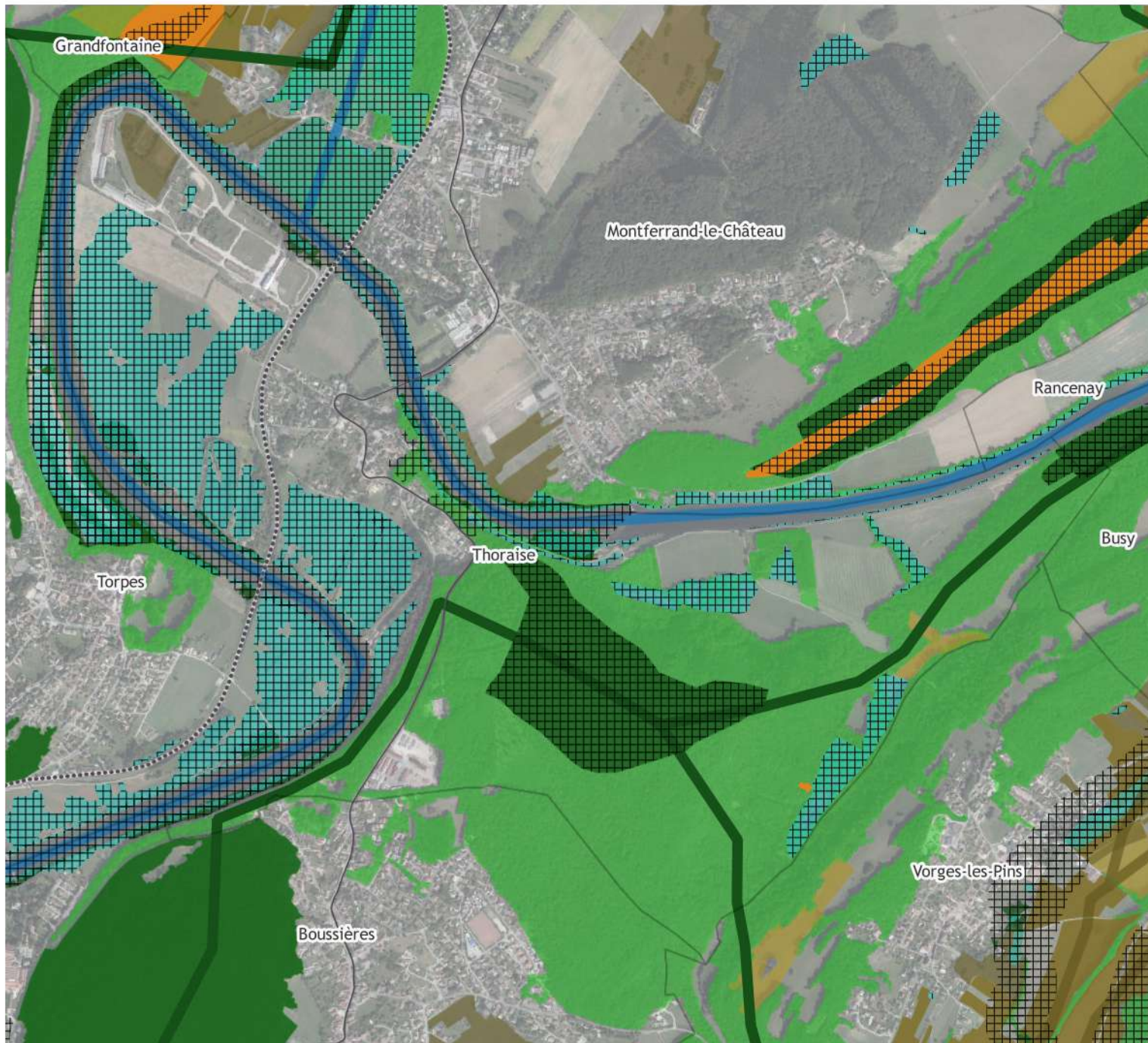


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Thoraise



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

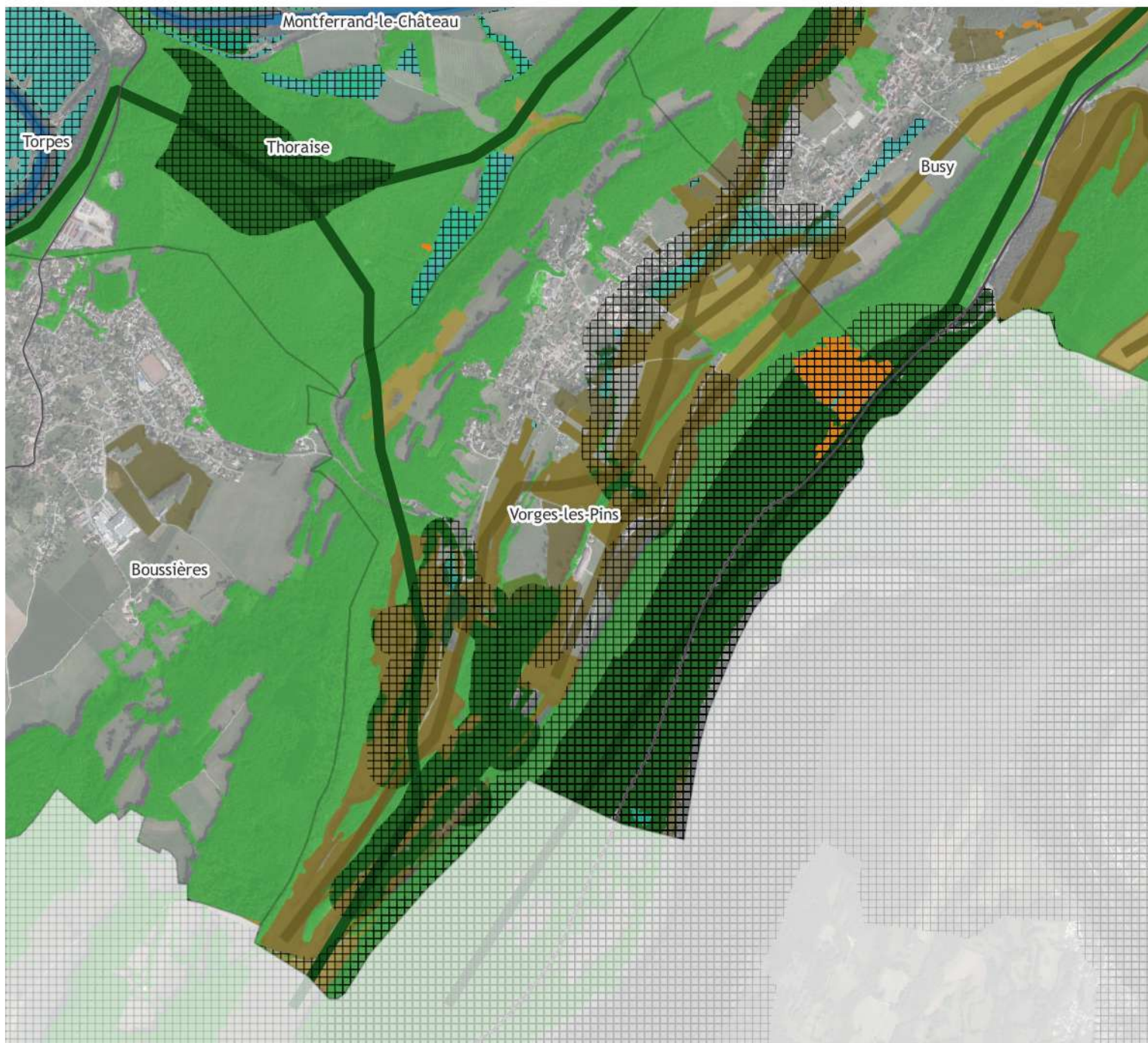


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Vorges-les-Pins



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Villars-Saint-Georges



Protéger les réservoirs de biodiversité

▣ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

▣ Réservoir des milieux secs

▣ Réservoir des milieux aquatiques et humides

▣ Réservoir agro-paysager

▣ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

▣ Corridor des milieux secs

▣ Corridor des milieux aquatiques et humides

▣ Corridor agro-paysager

▣ Milieu support de la trame agro-paysagère

▣ Corridor forestier

▣ Milieu support de la trame forestière

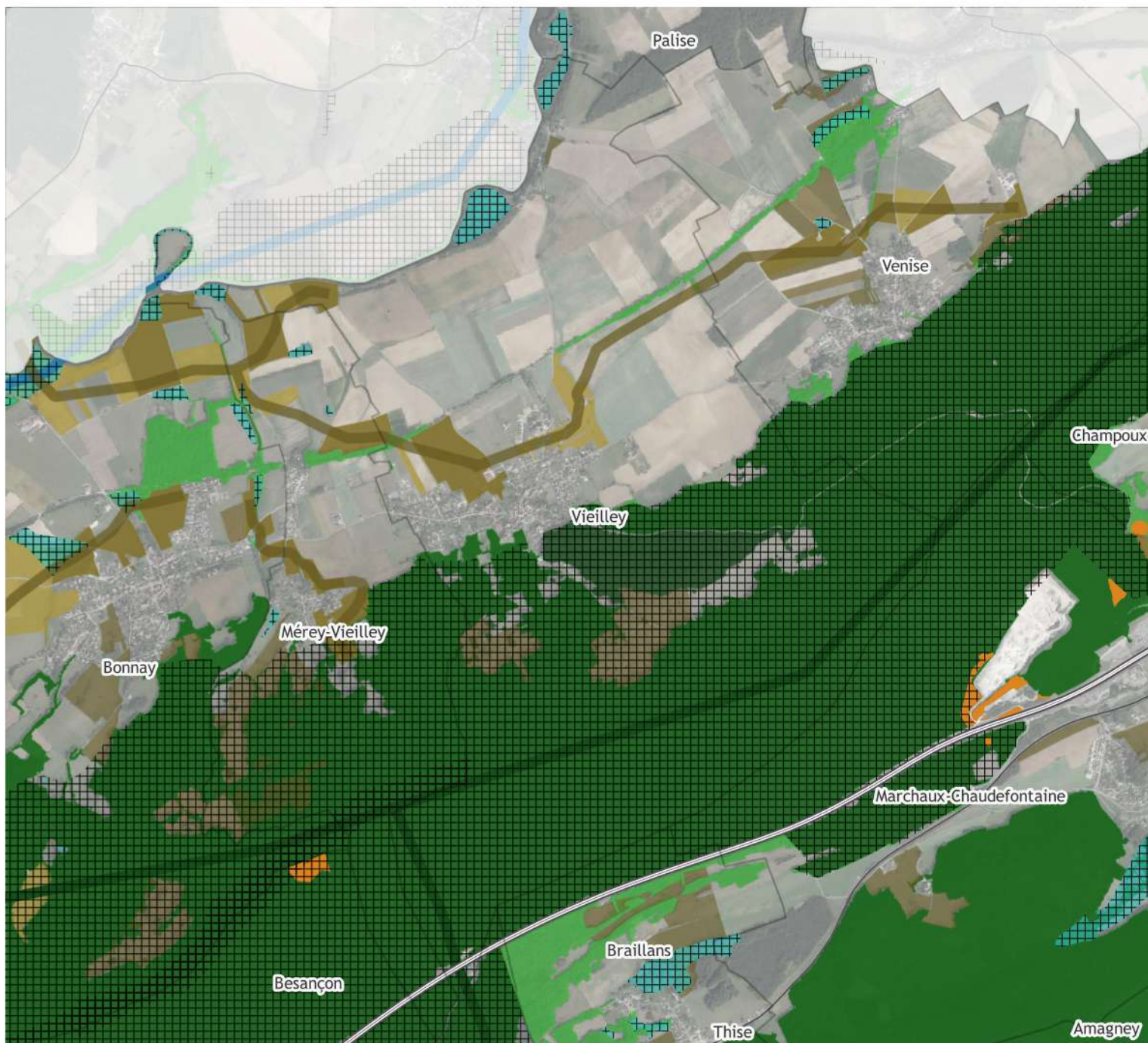


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Vieilley



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

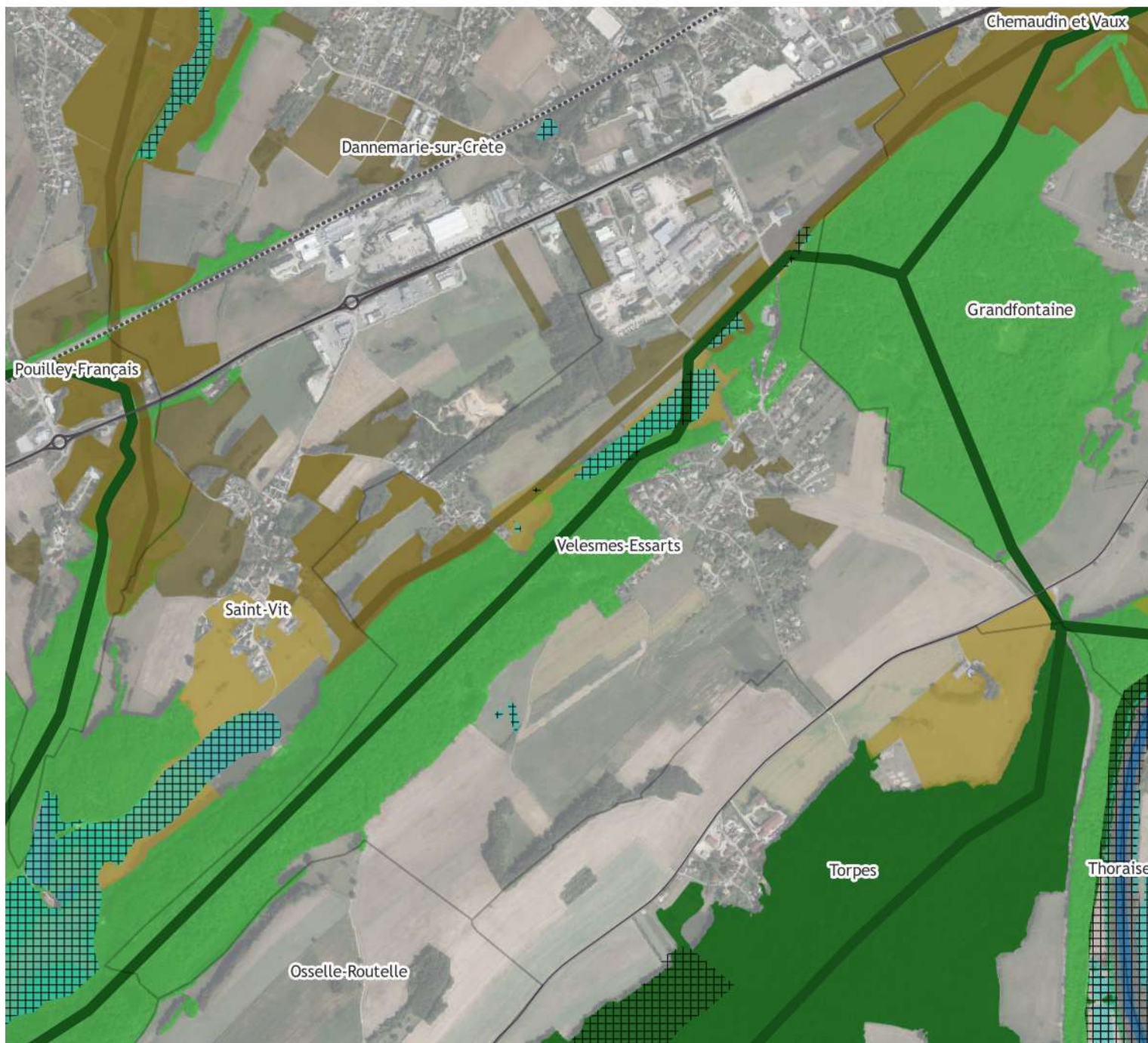
■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Zoom sur la commune de Velesmes-Essarts



Protéger les réservoirs de biodiversité

▨ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

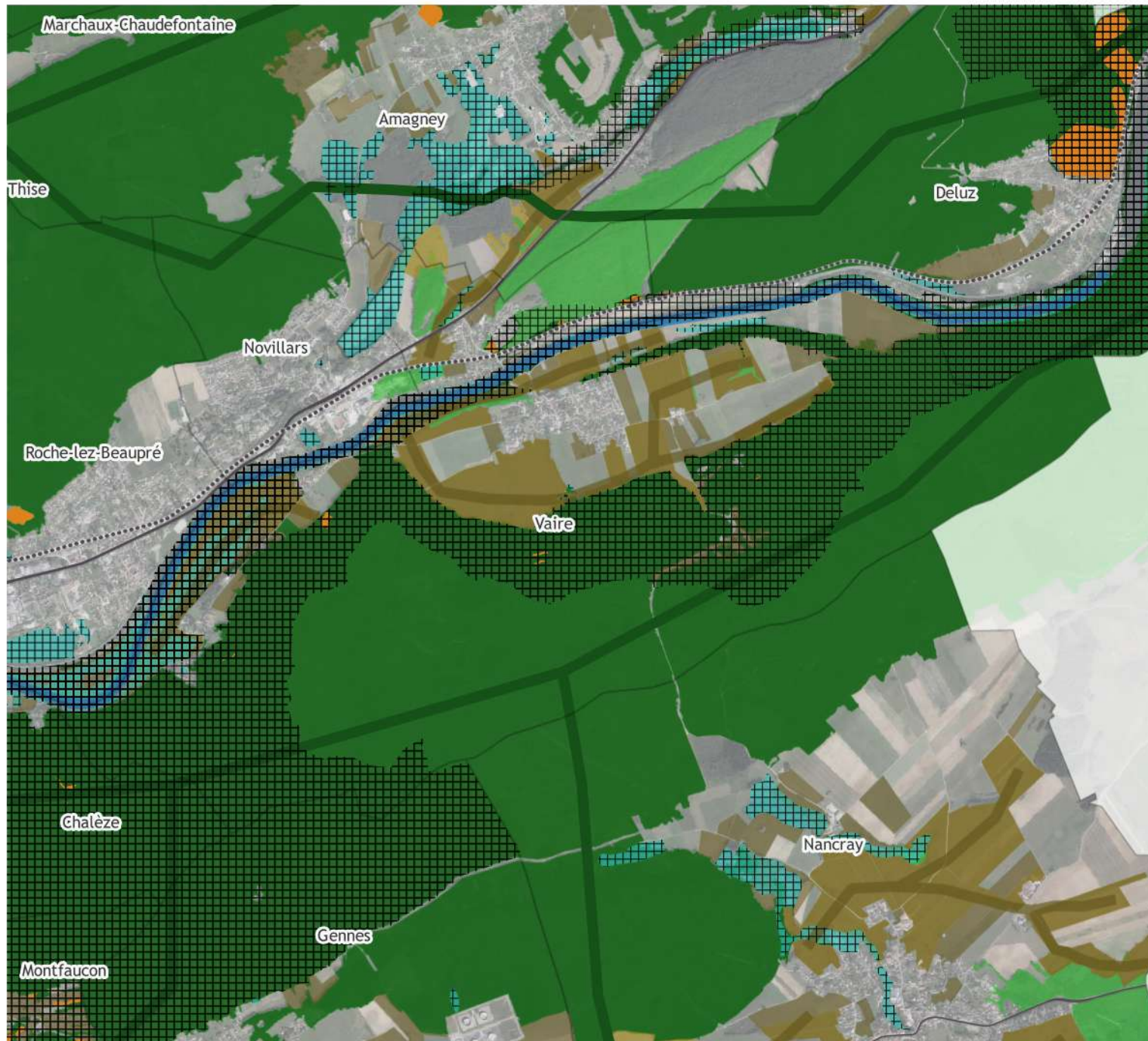


0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025

Zoom sur la commune de Vaire



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réservoir des milieux secs

■ Réservoir des milieux aquatiques et humides

■ Réservoir agro-paysager

■ Réservoir forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière

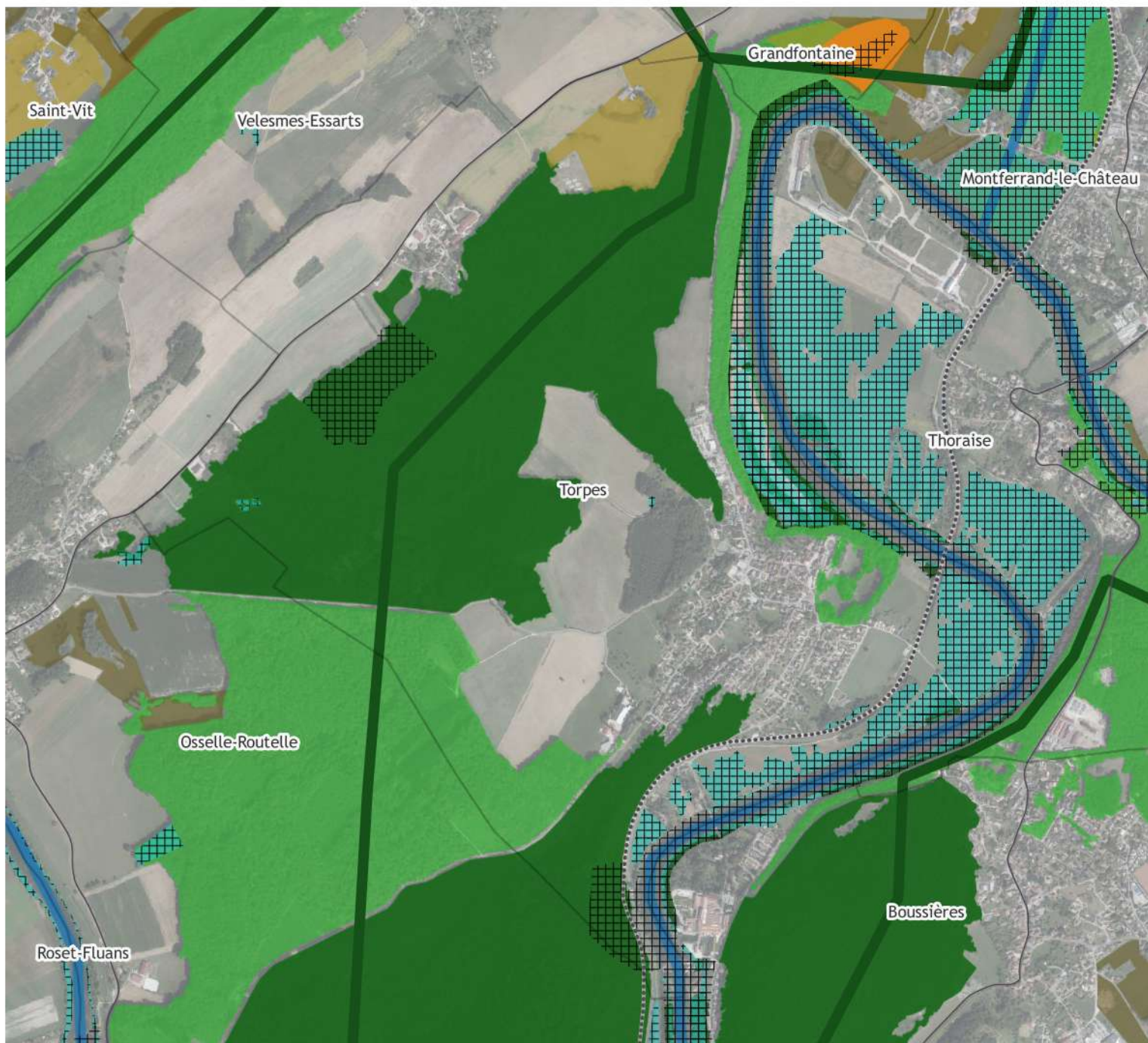


0 0,5 km

Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025



Zoom sur la commune de Torpes



Protéger les réservoirs de biodiversité

▦ Milieux naturels gérés, inventoriés ou protégés (Natura 2000, ZNIEFF, APPB, ...)

■ Réserve des milieux secs

■ Réserve des milieux aquatiques et humides

■ Réserve agro-paysager

■ Réserve forestier

Préserver les corridors écologiques

■ Corridor des milieux secs

■ Corridor des milieux aquatiques et humides

■ Corridor agro-paysager

■ Milieu support de la trame agro-paysagère

■ Corridor forestier

■ Milieu support de la trame forestière



0 0,5 km



Sources: IGN BD TOPO, SCoT, PLUI
Réalisation AUDAB - 2025